

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPOSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1953-1956 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 46^e SEANCE

Séance du Mardi 29 Mai 1956.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 865).
2. — Congé (p. 866).
3. — Transmission de projets de loi (p. 866).
4. — Dépôt de rapports (p. 866).
5. — Décès de M. Jean Maroger, sénateur de l'Aveyron (p. 866).
MM. le président, Paul Ramadier, ministre des affaires économiques et financières.
6. — Questions orales (p. 867).
Education nationale, jeunesse et sports :
Question de M. Canivez. — MM. René Billères, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports; Canivez.
Défense nationale et forces armées :
Question de M. Chazette. — MM. Henry Laforest, secrétaire d'Etat aux forces armées (air); Chazette.
Question de M. Edouard Michelet. — MM. le secrétaire d'Etat, Edmond Michelet.
Agriculture :
Question de M. Edmond Michelet. — MM. Kléber Loustau, sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture; Edmond Michelet.
Anciens combattants et victimes de guerre :
Question de M. Hassan Gouled. — MM. le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture, Hassan Gouled.
7. — Intersion de l'ordre du jour (p. 870).
MM. Michel Debré, Dassaud, président de la commission du travail.
8. — Politique algérienne du Gouvernement. — Discussion de questions orales avec débat (p. 870).
Discussion générale: MM. Michel Debré, Jules Castellani, André Boutemy, Jean Bertaud, Gabriel Pnaux, Robert Lacoste, ministre résident en Algérie; Waldeck L'Huillier, Antoine Colonna, le général Béthouart.

Propositions de résolution de M. Michel Debré et de M. Marcel Plaisant avec demandes de priorité. — MM. Michel Debré, Paul Chevallier. — Retrait.

Nouvelles propositions de M. Michel Debré et de M. Marcel Plaisant avec demandes de priorité.

Réjet, au scrutin public, de la priorité pour la proposition de résolution de M. Michel Debré.

M. Marcel Plaisant, Mme Yvonne Dumont.

Adoption de la proposition de résolution de M. Marcel Plaisant.

9. — Renvoi de la suite de l'ordre du jour (p. 891).

10. — Dépôt de propositions de loi (p. 891).

11. — Dépôt de propositions de résolution (p. 891).

12. — Dépôt d'un rapport (p. 891).

13. — Règlement de l'ordre du jour (p. 891).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures dix minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du vendredi 25 mai 1956 a été affiché et distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

CONGE

M. le président. M. Verneuil demande un congé.
Conformément à l'article 40 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.
Il n'y a pas d'opposition ?...
Le congé est accordé.

— 3 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant les dommages de guerre et la reconstruction.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 483, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la participation de la France à la Société financière internationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 486, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de MM. Jean Bertaud, de Menditte, Bouquerel, Kalenzaga, Beaujannot et René Dubois un rapport d'information, fait au nom de la commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à la suite de la mission effectuée par une délégation de la commission au Moyen-Orient.

Le rapport sera imprimé sous le n° 484 et distribué.

J'ai reçu de Mme Devaud un deuxième rapport supplémentaire, fait au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant institution d'un fonds national de solidarité (nos 443, 468, 469, 470 et 482, session de 1955-1956).

Le rapport sera imprimé sous le n° 485 et distribué.

— 5 —

DECES DE M. JEAN MAROGER,
SENATEUR DE L'AVEYRON

M. le président. Mesdames, messieurs (*Mmes et MM. les sénateurs, MM. les ministres se lèvent*).

Nous espérions contre toute espérance : chaque jour, en faisant prendre des nouvelles de notre collègue Jean Maroger à la clinique du docteur Bonnefous, où il était entouré des soins les plus attentifs, il m'était répondu : « état stationnaire ».

Jean Maroger est mort comme il l'eût aimé, en plein travail, terrassé à l'issue d'une lourde journée de session du conseil général de l'Aveyron.

Avec lui, voici que disparaît un des derniers liens qui unissent le Conseil de la République à l'ancien Sénat.

Il fut l'un de ceux qui ont apporté à notre jeune Conseil une expérience parlementaire acquise dans l'Assemblée qui l'avait précédé, et l'ont aidé à maintenir des traditions nécessaires à l'affermissement de son autorité.

Il était né en 1881 à Nîmes, d'une famille de bonne bourgeoisie ; mais il pourra dire avec une légitime fierté quelque cinquante ans plus tard : « Je n'ai point trouvé ma situation dans mon berceau ».

Il fit de solides études secondaires classiques, ce qui explique, sans doute, que ce technicien ne fut jamais un théoricien abstrait.

Sa profonde culture latine lui permit d'envisager constamment les problèmes, non seulement sous l'angle des mathématiques ou de la physique, mais sous l'angle humain.

Il prépare le concours d'entrée à l'école polytechnique et, à 19 ans, il y est admis. Deux ans plus tard, il en sort parmi les premiers. Il opte pour les ponts et chaussées. Deux années à l'école d'application et il est nommé ingénieur à Toulon, puis à Montpellier.

Nous sommes en 1906 et, dès cette époque, il se passionne pour cette « fée des temps modernes » : l'électricité. Disons tout de suite que, dans l'histoire économique de notre pays, il marquera sa place, notamment comme le créateur de cet admirable réseau hydroélectrique qui fit l'admiration des techniciens.

La vie s'annonce sous les plus favorables auspices pour ce jeune ingénieur, particulièrement brillant.

Mais voici la guerre. Le capitaine Maroger en revient chef de bataillon, décoré de la Croix de guerre, et il reçoit bientôt la croix de chevalier de la Légion d'honneur, à titre militaire.

Nommé ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des forces hydrauliques au ministère des travaux publics, il prépare la loi sur les chutes d'eau qui a permis le développement de la production d'électricité d'origine hydraulique.

La France a cruellement pâti de ces cinquante mois de guerre. L'élite a été fauchée sur les champs de bataille et le secteur privé manque de cadres.

Jean Maroger est sollicité de tous les côtés, en raison de sa compétence technique hautement appréciée. En 1923, il quitte l'administration ; il installe la première liaison téléphonique à ondes dirigées entre Paris et les Pyrénées ; il crée l'Union des producteurs d'électricité des Pyrénées occidentales, premier exemple de coopération entre des sociétés régionales de distribution ; il devient président de la chambre syndicale des forces hydrauliques, poste qu'il occupera pendant plus de vingt ans. L'alimentation en énergie électrique de Bordeaux et de Toulouse lui est due.

Jean Maroger a été l'animateur de la réalisation de l'ensemble du réseau français à haute tension de 1924 à 1926. Parallèlement, il a favorisé l'essor de l'industrie électro-chimique et de l'industrie de l'azote dans le Sud de la France.

Il fut administrateur et président de très importantes sociétés industrielles au sein desquelles il joua toujours un rôle primordial, non de financier, mais de technicien recherché.

Cependant, la technique n'était point sa seule préoccupation. L'homme l'intéressait beaucoup plus que la machine et les questions sociales furent son constant souci : « Je ne crois point, disait-il, à l'action efficace d'un homme isolé ; seule peut agir une équipe. »

L'existence d'une équipe suppose une mutuelle confiance. Il avait celle de ses subordonnés. C'est ainsi qu'en 1936, lors de la négociation des contrats collectifs dans les industries hydrauliques de l'électricité, il obtint l'accord des parties que rien ne semblait devoir rapprocher.

Alors qu'il n'a jamais brigué aucun mandat, les parlementaires du département de l'Aveyron le pressent de présenter sa candidature au Sénat.

Il exploite depuis de nombreuses années une importante propriété à Camarès et il est fort connu dans le Rouergue. Il fut le créateur de l'électrification du Centre et, grâce à son programme de connexion, un bassin minier, comme celui de Viviez, menacé de fermeture, put, non seulement survivre, mais se développer.

Automne 1938... Chacun d'entre vous se souvient de cette époque dramatique : la guerre menace, les esprits sont inquiets. Maroger interrompt volontairement sa campagne électorale, car, dira-t-il, « pendant les heures d'angoisse que nous vivons, il ne saurait être question de s'occuper de politique personnelle ». La menace de guerre écartée, les élections ont lieu et les délégués sénatoriaux de l'Aveyron l'envoient siéger au Parlement.

Il n'a point le temps de donner sa mesure ; la débâcle emporte les hommes et les institutions, et ce n'est point sans déchirement que le combattant de 1914 voit les armées ennemies fouler le sol qu'il a défendu âprement pendant quatre années. Son fils Gilbert, a pris sa relève.

La libération nous apporte à tous la joie immense de la liberté retrouvée. A lui, elle apporte une nouvelle dont, au fond de lui-même, il ne se remettra jamais complètement : Gilbert Maroger a été tué au combat, devant Mittel-Biberach, quelques jours avant l'armistice.

Le coup était dur. Déjà Maroger avait perdu un fils et Gilbert restait sa joie, sa fierté, son ultime ambition : premier secrétaire de la conférence des avocats à la cour d'appel de Paris, agrégé des facultés de droit, lauréat du concours général, l'avenir le plus brillant lui était ouvert...

Lorsqu'on parlait de son fils à notre ami Maroger, les larmes lui montaient instantanément aux yeux, tant il le chérissait.

Pour honorer sa mémoire, il resta constamment en contact avec les jeunes générations ; et, lui qui n'avait pas d'attaches avec le palais de justice, il eut à cœur de recevoir chez lui, chaque année, les secrétaires de la conférence des avocats, successeurs de son fils dans les promotions nouvelles.

L'un d'eux m'a rapporté ce propos de Jean Maroger, cueilli au cours d'une de ces rencontres : « Le patriotisme implique de lourds sacrifices ; il faut taire parfois ses justes ressentiments,

ses préférences, ses sympathies, jusqu'à ses amitiés les plus chères. Cela ne va pas sans douleur, mais aussi cela ne va pas sans noblesse.

La noblesse, pour lui, consiste aussi à ne pas désespérer. La France est de nouveau accablée; tout est à refaire. Les sacrifices ne doivent pas être inutiles. Que chacun, à sa place, dans sa sphère d'action, s'emploie à son redressement.

Et il accepte de reprendre part à la vie politique. Conseiller général en 1945, il est rapporteur du budget du département. Maire de sa petite commune de Camarès, le voici élu, en 1948, conseiller de la République.

C'est l'Aveyron qui nous l'envoyait, région qu'il a toujours aimée et servie. Mais il avait gardé — qui le lui reprocherait ? — une prédilection particulière pour sa province natale, trait d'union entre le proche Languedoc et la Provence voisine. Nîmes l'avait vu naître, cette capitale du Gard, pays de lumière et d'humanisme, synthèse de la force et de la splendeur romaines, de la mesure et de la grâce helléniques. Il parlait avec amour, avec fierté, de sa ville aux richesses spirituelles si multiples, du Gard, terre des contrastes « baignant, selon Léo Languier, dans cet azur tranquille plus doux que celui de Virgile, et dont les bleus légers font songer, purs et clairs, à des soirs de Judée, à des nuits d'Évangile ».

C'est ce contraste harmonieux que nous retrouvons en Jean Maroger: la fermeté du jugement, la clarté de l'intelligence, la finesse de l'esprit. Méditerranéen poli par toutes les civilisations dont Nîmes est le carrefour privilégié, il était ouvert à tous les courants d'idées, il était d'un patriotisme sans concession qu'éclairaient des sentiments humanitaires et la passion de la liberté. C'est dire qu'il était pleinement Français.

Ce sont ces sentiments, c'est cette richesse humaine qu'il nous apporta en entrant dans notre Assemblée. L'élégance était chez lui vertu naturelle; celle de son maintien était le reflet de l'élégance de son esprit.

Sa démarche volontairement mesurée était à l'aise dans nos couloirs feutrés; tout le style de l'homme s'harmonisait avec celui de notre maison. Une grande indulgence à l'égard des hommes, une volonté de toujours trouver le bon et le beau côté des choses, qui est le fait même des hommes d'esprit, transparaissaient sur son visage où finesse et jovialité venaient se fondre en un sourire qu'accentuait encore l'affabilité de son regard. Il savait écouter son interlocuteur, il faisait l'effort d'entrer dans son raisonnement pour le bien comprendre. S'il contredisait, c'était avec la plus exquise courtoisie. Une voix profonde, d'un grave onctueux, qui, dans son souci extrême de ne jamais heurter, s'infléchissait curieusement en une tessiture plus élevée, lui faisant friser parfois le fausset. Elle se nuancait d'une légère touche de scepticisme et d'ironie qui sont la réponse de l'intelligence au fanatisme ou au sectarisme.

Nul n'était moins sectaire que notre collègue qui restait dans la tradition de ces grands libéraux dont le libéralisme n'atténuait en rien la ferveur républicaine.

Son souci: convaincre. Il s'adressait plus à la raison qu'au cœur, à l'intelligence qu'à la sensibilité, ce qui ne veut point dire qu'il en manquât. Le compatriote des « Camisards » n'était insensible à nulle souffrance.

Aucun pédantisme, malgré une culture vaste et sûre.

Aucun esprit d'intrigue; la volonté de servir.

Travailleur infatigable, sa compétence, sa modestie, son sérieux lui attirèrent l'unanime estime et l'audience de notre Assemblée.

Il y déploya une activité considérable, toujours claire, précise, utile, et il m'est impossible de retracer, même rapidement, les travaux auxquels il se consacra; il faudrait pour cela reprendre tous ceux qui, depuis 1948, ont eu pour objet l'économie, les finances de la Nation ou les problèmes internationaux. Je veux seulement indiquer qu'il fut, à de très nombreuses reprises, un rapporteur écouté de la commission des finances et un orateur apprécié dans nos débats de politique extérieure.

Mais comment ne pas rappeler, sans trahir sa mémoire, l'ardente passion qu'il apporta à étudier le problème de la construction européenne, à méditer sur les solutions acceptables, à les rechercher avec une conscience qui fait honneur à la fois à son sens national et à son sens humain.

Vous l'avez souvent entendu, ici même, proclamer sa foi dans l'avenir de l'Europe, mais une Europe qui soit « la réunion dans un même ensemble économique, monétaire, financier et douanier de territoires relevant de différentes nations européennes ».

Il ne se contentait pas de critiquer l'effort des autres; il faisait lui-même effort en vue de trouver une solution positive. Aucune intervention de sa part qui ne fût assortie d'une proposition constructive. Rappelez-vous, par exemple, ses exposés sur la communauté européenne de défense, sur l'Union européenne occidentale ou le pool des armements. Simplicité, clarté, honnêteté intellectuelle. « Ce qui importe, disait-il, ce

n'est pas tellement la position du point sur la courbe que le sens de cette courbe, le signe de la dérivée. L'essentiel est que le signe soit toujours positif, que les constructions européennes aillent toujours se développant, sans discontinuité et sans rebroussement. »

Cette idée, il l'a reprise et réaffirmée maintes fois à l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, où votre confiance éclairée l'avait envoyé siéger au nom de notre Assemblée. « L'Europe, création continue, ne doit pas être une toile de Pénélope. »

Jean Maroger est allé rejoindre ses deux fils. A Mme Maroger, sa veuve, à sa famille, nous disons notre chagrin profond et notre solidarité dans le deuil qui les atteint. A ses amis du groupe des indépendants, où l'importance de son rôle s'accroît chaque jour davantage par le vide de son absence, nous disons notre amitié et notre propre tristesse. Le souvenir de ce parlementaire de haute classe, de cet esprit d'élite, de ce Français exemplaire restera parmi nous.

Gardons en mémoire l'ultime appel que Jean Maroger lança dans une publication récente à tous les partis de ce pays, donc au pays lui-même: il prend, en cet instant, une résonance singulière:

« Vous ne ferez rien si vous ne commencez pas par avoir une France forte, unie et prospère. »

« Et si vous avez une France forte, unie et prospère, choisissez pour l'Algérie une solution qui soit sage et raisonnable, même si elle est dure pour la France et lourde à porter. »

« Cessez de vous hypnotiser sur la petite Europe métropolitaine à objectifs essentiellement européens et pour laquelle les territoires d'outre-mer n'étaient qu'un appendice gênant. Faites au contraire de ces territoires le pôle d'attraction de l'unité de l'Europe. »

« Quelques esprits jeunes et vigoureux ne pourraient-ils s'entendre, en s'élevant au-dessus des hargnes, des exclusives et des doctrines des partis et des groupes politiques ? »

« Ce ne serait pas la première fois, dans notre histoire parlementaire, qu'une telle équipe se serait instaurée pour rétablir, dans une conjoncture difficile, un régime compromis. »

Écoutez cette voix, mes chers collègues! Elle n'a jamais été inspirée que par l'amour de la France qui se confond avec l'amour de la liberté, de l'indépendance et de la paix.

M. Paul Ramadier, ministre des affaires économiques et financières. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Mesdames, messieurs, le Gouvernement tient à s'associer au magnifique hommage que M. le président Monnerville a rendu à la mémoire de Jean Maroger, non seulement à l'éloge, mais encore à l'expression qu'il a faite si poignante du regret que nous inspire sa disparition, et à toutes les condoléances qui ont été adressées à sa famille.

Jean Maroger avait toutes les grâces pour ainsi dire par droit de naissance. Il avait cette intelligence claire, lucide que tout à l'heure a si bien définie M. le président Monnerville. Il avait la virilité de la volonté qui lui permettait de mener en des circonstances difficiles les tâches les plus complexes. Il avait aussi ce charme presque féminin qui nous a tous séduits et qui a créé entre lui et nous des liens qui ne peuvent pas être détruits sans que quelque chose en nous ne soit profondément blessé.

Comme vous, monsieur le président, nous nous associons aux condoléances que vous avez exprimées à sa famille, certain que le souvenir d'un homme aussi délicat et d'une intelligence aussi élevée ne disparaîtra pas de nos mémoires et de nos cœurs.

— 6 —

QUESTIONS ORALES

M. le président. L'ordre du jour appelle les réponses des ministres aux questions orales:

CONSTRUCTION DES ÉCOLES NATIONALES DESTINÉES AUX ENFANTS DE BATELIERS

M. Canivez demande à **M. le ministre de l'éducation nationale**, de la jeunesse et des sports, à quelle date il pense être en mesure de faire entreprendre les travaux des écoles nationales destinées aux enfants de bateliers;

Il lui rappelle que c'est au budget de 1953 que les crédits nécessaires ont été inscrits et que depuis rien n'a été fait — sauf pourtant que les plans des divers établissements prévus ont été établis par les architectes désignés, étudiés et vérifiés par de nombreux bureaux et services et définitivement approuvés par l'autorité compétente depuis longtemps déjà — sauf

pourtant encore que les terrains sur lesquels les écoles en question doivent être édifiées ont été offerts gratuitement par les municipalités intéressées et que l'impatience des bateliers croît de jour en jour et à juste titre, puisqu'ils n'ont, à l'heure actuelle, aucune idée sur la date à laquelle s'ouvriront des établissements d'enseignement qui permettront à leurs enfants d'acquérir des connaissances élémentaires certes, mais indispensables dans notre monde moderne aux travailleurs et aux citoyens que ces enfants seront bientôt (n° 734).

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. René Billères, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. La question posée par M. Canivez appelle la réponse suivante :

Les écoles destinées aux enfants de marins n'ont pas encore la qualité d'écoles nationales, établissements publics nationaux, dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière; l'article 6 de la loi n° 54-405, du 10 avril 1954, n'a fait que définir les modalités de création desdites écoles sans préciser leur nature juridique. C'est la raison pour laquelle, sur l'initiative du ministre de l'éducation nationale, a été inséré, dans le projet de loi de développement des crédits affectés au ministère de l'éducation nationale pour l'exercice 1956, un article tendant à conférer aux établissements en question la qualité d'établissements publics nationaux dotés de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

En attendant que cette disposition ait été votée par le Parlement — disposition à la réalisation de laquelle est subordonnée la construction des écoles — le ministère de l'éducation nationale a préparé un projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement desdits établissements et a procédé aux études préalables concernant les programmes de construction et la mise à la disposition de l'Etat, par les communes intéressées, des terrains nécessaires.

Sur ce dernier point, il convient d'ailleurs de remarquer que, jusqu'à présent, le transfert de propriété du terrain n'a pu être réalisé que pour deux écoles, alors qu'il est prévu d'en construire cinq, l'aliénation des biens communaux au profit de l'Etat exigeant une longue procédure que nous sommes en train d'activer au maximum.

M. Canivez. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Canivez.

M. Canivez. Je remercie M. le ministre qui a bien voulu nous donner des explications que nous connaissions déjà à l'avance.

Il y a environ dix ans, c'est-à-dire depuis la libération, que nous travaillons pour ces écoles, j'allais dire que, dans le département du Nord, il y a plus de trente ans qu'on en parle, surtout dans notre ville de Douai qui possède la plus importante bourse d'affrètement de France. Dans le principal canal de Douai, passent environ 300 bateaux par mois. Pour une seule écluse, on compte de 25.000 à 30.000 passages par an. Vous voyez combien est grand le nombre des bateliers qui passent dans notre cité de Douai.

Or, nous ne pouvons obtenir la construction de ces écoles. Depuis 1950, nous en parlons ici. Le conseil général du Nord a reçu un jour la promesse que s'il construisait l'école départementale de Lille — ce qui a été fait peu de temps après — serait étudié un statut qui transformerait cette école en école nationale.

Depuis 1949, nous attendons. En 1953, on a recommencé toutes les études. De nombreuses réunions se sont tenues au ministère de l'éducation nationale. On dérangeait les préfets et les maires et les parlementaires intéressés, on dérangeait les syndicats professionnels, on dérangeait tout le monde et puis on en restait là.

A partir de 1953, on inscrit pour nous faire plaisir, sans doute, un chapitre qui est le beau chapitre d'un budget « pour mémoire », mais on n'a jamais rien mis à la place de ce mot « mémoire ».

Pourtant, quelque chose a été fait, vous venez de le dire et je vous en remercie beaucoup. Nous savons, en effet, que tout a été étudié. L'école de Douai est prête jusqu'au dernier denier puisque le mot « mémoire » a été enfin remplacé par une somme de 130 millions. Puisque vous avez l'assurance que le terrain vous est donné, car vous savez que quand on a sa parole, dans notre pays du Nord, on ne la renie pas, alors vous pouvez commencer à élever les murs de l'école attendue depuis longtemps. Mettons des briques tous ensemble et nous serons tous contents! (Applaudissements.)

POURSUITES CONTRE LE JOURNAL « GRINGOIRE »

M. le président. M. Chazette demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées :

1° Pour quelles raisons, dans les poursuites engagées contre le directeur, avant la guerre et pendant l'occupation, du journal *Gringoire*, aucun témoin sérieux n'a été cité du côté de l'accusation;

2° S'il a été recouru à aucun des documents produits, des arguments utilisés et des témoins entendus, dans le procès d'un de ses principaux collaborateurs qui fut condamné à mort;

3° Pourquoi, et alors qu'il est au moins inhabituel que, dans la justice militaire, on voie mis en œuvre l'adage sur la liberté de parole du ministère public, tout grief, en l'espèce, fut abandonné à l'audience dans des conditions qui, à en juger par les comptes rendus de presse, manifestaient trop clairement la carence volontaire de l'accusation (n° 736).

La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées.

M. Henry Laforest, secrétaire d'Etat aux forces armées (air). Voici quelle est la réponse de M. le ministre de la défense nationale et des forces armées :

1° Les faits sur lesquels portaient les poursuites étaient constitués par l'action de propagande exercée par la voie de *Gringoire*. L'accusation n'avait donc pas à prouver la matérialité des faits résultant de la publication d'articles dans ce journal et de ce qui avait été inséré dans la procédure, mais à rechercher seulement parmi les témoins ayant collaboré de près ou de loin à cette publication, ceux qui pouvaient éclairer le tribunal sur le véritable mobile de cette propagande.

Deuxièmement, le dossier avait été l'objet d'une étude minutieuse qui ne négligeait aucun des arguments, documents, témoignages pour ou contre l'inculpé. Il convient de noter que le tribunal permanent des forces armées de Paris n'avait eu à connaître le nom d'Horace de Carbuccia et des faits ayant entraîné la condamnation par contumace.

Troisièmement, le ministère public près la juridiction militaire jouit exactement de la même liberté de parole que les magistrats qui remplissent ces fonctions auprès des autres tribunaux. Si le magistrat qui a été chargé de soutenir l'accusation a estimé, à la lumière des débats, que celle-ci était tellement fragile puisque la qualification pénale, retenue lors du jugement par contumace, et que les faits ne constituaient qu'un délit couvert par l'amnistie, il était resté dans la plus stricte légalité en constatant lui-même l'insuffisance des charges pour la constitution d'une infraction plus grave.

Il n'y a donc pas eu abandon de griefs mais seulement modification de la qualification de l'infraction.

M. Chazette. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chazette.

M. Chazette. Je vous sais gré, monsieur le secrétaire d'Etat, de répondre à une question qui remonte, sous sa forme écrite, au 1^{er} décembre 1955. Votre prédécesseur avait conservé sur l'affaire un silence prudent. Votre réponse, si intéressante qu'elle soit, me prive d'une réplique puisqu'elle ne s'adresserait pas au responsable.

Néanmoins, vous voulez bien me dire que, dans le dossier, il y avait des extraits de *Gringoire* qui suffisaient simplement à rechercher les mobiles de la propagande et que dans le cadre du jugement par contumace, on était obligé de considérer qu'il y avait insuffisamment de charges.

Tout cela, monsieur le secrétaire d'Etat, ne me satisfait pas.

En réalité, je ne m'en prends pas à une décision de justice, mais à l'inconcevable défaillance du parquet militaire. Inconcevable défaillance, sans nul doute, car une question se pose : pourquoi l'officier commissaire du Gouvernement chargé de soutenir l'accusation contre le directeur de *Gringoire* devant le tribunal militaire n'a-t-il ni consulté le dossier d'Henri Béraud, ni même pris l'attache du commissaire du Gouvernement qui avait requis contre ce dernier ? Béraud a cependant été condamné à mort par la cour de justice, ce qui suppose pour le moins des chefs d'accusation graves et pertinents. Or, Béraud s'est toujours abrité, au cours de son procès, derrière le « patron » dont il n'était — affirmait-il — que l'exécutant stipendié.

Dès lors qui donc faut-il incriminer ? L'insuffisance ou l'incompétence du parquet militaire et de son représentant à l'audience ? Ou alors des instructions venues d'en haut ?

Vous comprenez pourquoi maintenant je vous répète que cette question a été posée depuis longtemps et que vous n'êtes là, monsieur le secrétaire d'Etat, que pour copie conforme. Est-il interdit de savoir si l'officier qui a pratiquement abandonné l'accusation l'a fait de son propre chef ou par ordre et, dans ce cas, de qui venait l'ordre ? Vous ne me répondrez évidemment plus.

Il n'en reste pas moins qu'on ne peut aujourd'hui revenir sur l'arrêt du tribunal militaire qui a permis au directeur de *Gringoire* de s'en tirer sans dommages. Il a maintenant libre carrière pour reprendre les attaques que nous avons subies avant guerre. La IV^e République a liquidé l'employé; elle blanchit le patron, deux poids deux mesures ! La logique n'y trouve pas

son compte, la justice tout court sort bafouée des mains des militaires. Il faudra réserver à ces juges-là les questions de discipline et laisser aux magistrats de l'ordre judiciaire des affaires de cette importance.

PRIORITÉ DE RÉINTÉGRATION POUR CERTAINS MILITAIRES
DÉGAGÉS DES CADRES

M. le président. M. Edmond Michelet demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées les mesures positives qu'il compte prendre pour accepter par priorité les demandes de réintégration formulées par les cadres licenciés en 1945-1946 à la suite du dégageement des cadres consécutif à la fin des hostilités (n° 739).

La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

M. Henri Laforest, secrétaire d'Etat aux forces armées (air). Mesdames, messieurs, voici la réponse de M. le ministre de la défense nationale et des forces armées.

La loi du 5 avril 1946 sur le dégageement des cadres, consécutive à la fin des hostilités, ne constitue pas une sanction, mais bien un avantage concédé aux cadres qui en ont bénéficié, car elle ouvre droit à pension proportionnelle avec jouissance immédiate, c'est-à-dire à partir de quinze ans de services, aux officiers qui n'auraient pu en percevoir le montant qu'après vingt-cinq ans de services. Elle a en outre attribué le montant de la retraite du grade supérieur aux officiers qui remplissaient les conditions pour obtenir la pension complète d'ancienneté. Enfin, la réintégration dans les cadres a été admise pour ceux qui ont fait acte de volontariat à l'époque de la guerre d'Indochine.

L'honorable parlementaire qui a posé la question sait d'ailleurs la bienveillance avec laquelle la loi du 5 avril 1946 a été appliquée, puisqu'il était à l'époque secrétaire d'Etat aux forces armées, époque où l'on a dû procéder à une résorption de nos cadres de l'armée active, dont l'effectif, 41.000, ne correspondait plus aux besoins du temps de paix.

J'indiquerai en outre que les cadres déportés et internés ont fait l'objet, dans l'armée, de mesures particulières d'avancement et que ceux d'entre eux qui ont quitté depuis le service actif l'ont fait volontairement.

M. le président. La parole est à M. Michelet.

M. Edmond Michelet. Vous ne m'en voudrez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de n'être pas satisfait de votre réponse, qui n'en est pas une. De plus, vous avez avancé trois faits, inexactes les uns et les autres et que je vais reprendre, ce dont je vous prie de m'excuser.

En premier lieu, vous avez parlé de ces officiers dégagés des cadres dans des conditions dont je me souviens très bien. Vous avez souligné qu'il ne s'agissait pas d'une sanction. Nous sommes tous d'accord. Mais vous avez ajouté qu'en dehors de cela ils avaient reçu des avantages. Je m'inscris en faux contre cette assertion. Il y aurait peut-être eu des avantages si, entre temps, suivant la définition même d'un de vos prédécesseurs, M. Pleven, alors ministre de la défense nationale, on n'avait commis à l'égard de ces personnes ce qu'il a appelé lui-même une escroquerie en ne leur servant pas la retraite qu'on leur avait promise.

On a ainsi créé, dans la nation, une catégorie de demi-soldes dont l'état d'esprit s'est répercuté très souvent sur leurs enfants et sur leur famille entière, et dont trop souvent nous ressentons aujourd'hui encore les méfaits.

Par conséquent ne parlez pas, je vous en conjure, d'avantages conférés à ces malheureux qui ont été brimés et, je le répète, victimes d'une véritable escroquerie.

En second lieu, vous avez souligné qu'ils ont pris leur retraite en étant promus *ipso facto*.

Je rappelle que la loi à laquelle j'ai fait allusion avait également prévu des promotions dans les cadres de la réserve et que ces promotions ont été attribuées avec — j'ose le dire — un esprit aussi étroit que possible.

Enfin, troisième erreur que vous avez commise, monsieur le ministre — je m'excuse de la relever — vous avez souligné que ceux d'entre eux qui ont voulu servir en Indochine l'ont pu. Je vous réponds en vous renvoyant à la réponse de l'un de vos prédécesseurs qui, de la place que vous occupez en ce moment, a osé me déclarer: « Choisir de préférence parmi ces dégagés des cadres ceux tombant sous l'effet de la loi de 1946 serait nuire à l'avancement des autres. »

Je puis vous citer un certain nombre de cas de ces officiers qui avaient vraiment le sens militaire, qui ne demandaient qu'à servir en Indochine et dont on a refusé les demandes

de réengagement. Par conséquent, je vous demande de vouloir bien faire savoir à vos services qu'ils ont, sur ce point aussi, mal rédigé votre réponse.

Enfin vous n'avez pas répondu à la question que je vous ai posée. Je vous ai demandé ce que vous comptez faire de positif pour ceux qui vous demanderont de servir aujourd'hui en Algérie. Vous n'avez rien répondu.

Je vous prie de vouloir bien faire savoir à M. le ministre de la défense nationale que, sans réponse de sa part, je me verrai dans l'obligation de lui poser une nouvelle question dans les plus courts délais. Je lui demande, une fois de plus, de ne pas négliger la situation des quelques centaines d'officiers qui étaient militaires dans l'âme et que les circonstances budgétaires de 1946 nous ont obligés à dégrader des cadres, qui ont été escroqués dans les conditions que je viens de rappeler et qui ne demandent qu'à servir aujourd'hui. (Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.)

RESPONSABILITÉS DONNÉES A UN ORGANISME D'IMPORTATION
DE PRODUITS LAITIERS

M. le président. M. Edmond Michelet demande à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture s'il lui paraît normal de confier en fait — en ne changeant que le nom — à un organisme spécialisé dans l'importation de produits laitiers et dissous à la suite d'une décision du conseil d'Etat, des responsabilités que, précisément, il ne semblerait pas avoir été à même d'assumer, puisque c'est cette carence qui lui avait valu sa dissolution et, dans la négative, quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette anomalie, préjudiciable aussi bien aux intérêts du Trésor qu'à ceux des consommateurs comme à l'ensemble de la profession intéressée, tenue en dehors jusqu'ici des opérations visées (n° 738).

La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture.

M. Kléber Loustau, sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture. La question posée par M. Edmond Michelet appelle la réponse suivante.

La société interprofessionnelle du lait et de ses dérivés, chargée notamment d'organiser des opérations d'importation de produits laitiers faisant l'objet d'une intervention directe de l'Etat, a été créée dans le cadre du décret n° 53-933 du 30 septembre 1953 relatif au statut, à l'organisation et au fonctionnement des organismes d'intervention économique, de caractère privé. C'est l'organisme d'exécution de la politique gouvernementale en ce qui concerne le marché laitier. Il fonctionne tout à fait régulièrement dans le cadre du décret précité, ainsi que des conventions générales et particulières qui le lient à l'Etat.

Cette société interprofessionnelle du lait ne doit pas être confondue avec le groupement national des produits laitiers, créé en application de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre, groupement qui a fait l'objet de plusieurs prorogations dont la dernière a expiré le 31 mars 1955.

M. le président. La parole est à M. Michelet.

M. Edmond Michelet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je suis déconcerté de la légèreté des réponses ministérielles aux questions orales que posent les sénateurs. Autant vaudrait-il dans ces conditions supprimer carrément cette liturgie, qui devient à la longue ridicule, des questions orales, si les ministres doivent y répondre de façon aussi superficielle et légère.

Monsieur le ministre, vous me dites que l'organisme dont vous parlez ne doit pas être confondu avec le précédent; mais, précisément, je vous reproche d'avoir choisi pour cet organisme les mêmes hommes, tous sans exception, que pour le précédent; vous n'avez changé que l'étiquette. C'est un premier point qui est grave. Je vous dirai qu'il est tout de même anormal de confier à un organisme dont vous ne changez que le nom un certain nombre d'importantes attributions qui lui ont valu précédemment, de la part du plus haut organisme administratif, le Conseil d'Etat, les critiques les plus cinglantes et les plus méritées, si je m'en rapporte à un certain nombre de rapports qui m'ont été confiés.

Ce matin encore, j'ai eu entre les mains un de ces rapports, qui m'a permis d'apprendre entre autres choses qu'un groupement qui ne porte que sur une région, celle de la Sarre — et vous voyez l'effet que cela peut produire auprès des Sarrois — se moque éperdument des services administratifs français, auxquels il est dû depuis plusieurs mois plus de 300 millions sans qu'on les lui réclame.

Un autre des reproches que je fais, monsieur le ministre, à cet organisme que vous avez débaptisé, tout en en conservant les éléments, c'est qu'il n'est pas représentatif.

La répartition des produits laitiers devrait être faite également, me semble-t-il, et je m'adresse ici tout spécialement au sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture, avec des représentants autorisés des producteurs français métropolitains, des répartiteurs valables et aussi des consommateurs. Or, le groupement dont je parle en ce moment, et j'aurais été heureux, monsieur le ministre, que vous me donniez un démenti à ce sujet, est un groupement très limité quant au nombre de ses membres. C'est une sorte de féodalité, une citadelle de privilégiés dont l'administration s'accorde peut-être. Mais je dois vous dire très franchement, monsieur le ministre, que certains de vos plus hauts fonctionnaires sont tellement scandalisés de ses agissements que c'est à eux que je dois l'occasion de vous parler aujourd'hui de cette question et de vous dire que ce scandale ne peut plus durer longtemps. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite, et sur divers bancs au centre et à droite.*)

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DU COMBATTANT A DJIBOUTI

M. le président. M. Hassan Gouled demande à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre pour quelle raison la construction d'une maison du combattant à Djibouti est retardée depuis plusieurs années, et de bien vouloir lui préciser quelles sont ses intentions à cet égard et, notamment, quelle somme il entend mettre à la disposition du territoire pour la réalisation de cette construction dont la nécessité a été depuis longtemps soulignée (n° 740).

La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture.

M. Kléber Loustau, sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture. M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, empêché, m'a chargé de faire connaître sa réponse à la question posée par M. Hassan Gouled.

Les difficultés financières se sont opposées jusqu'à présent à la réalisation du projet de construction d'une maison du combattant à Djibouti, dont l'opportunité est incontestable. Cependant, au cours de sa séance du 24 avril 1956, la commission permanente de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre a retenu le principe de l'octroi d'une subvention. D'ores et déjà, et à titre de première mise de fonds, une subvention dont le montant s'élève à 1.850.000 francs C. F. S. sera mandatée prochainement.

M. Hassan Gouled. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Hassan Gouled.

M. Hassan Gouled. J'ai l'impression qu'on me répond à la sauvette, car j'ai adressé ma question à M. le ministre des anciens combattants.

Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat à l'agriculture, de la réponse que vous avez bien voulu m'apporter.

Vous savez que mon territoire, isolé au milieu de voisins plus ou moins amicaux, a besoin de la sollicitude constante de la métropole.

La réalisation de la maison du combattant, réclamée depuis très longtemps, constituerait pour les nombreux anciens combattants du territoire un témoignage fort apprécié. Je suis d'ailleurs persuadé que vous en êtes conscient.

Il n'est pas douteux que si, dans cette maison, mes compatriotes anciens combattants pouvaient trouver l'aide et le dévouement d'un secrétariat administratif, aussi réduit soit-il, l'effet bénéfique en serait décuplé. Je souhaite que cette réalisation ne tarde plus. (*Applaudissements.*)

— 7 —

INTERVERSION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Michel Debré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le président, le 19 avril dernier, le Gouvernement avait accepté, d'une manière ferme, la date d'aujourd'hui pour la discussion de la question orale avec débat que j'avais déposée avec l'appui de 30 signataires. La semaine dernière, le représentant du Gouvernement a maintenu son accord pour que la discussion commence aujourd'hui.

A la fin de la séance, samedi matin, le Conseil a dû envisager de consacrer une séance supplémentaire à la discussion du fonds national de solidarité. Je demande à l'Assemblée, étant donné la décision prise du 19 avril dernier, d'entamer tout de suite la discussion de la question orale avec débat que j'ai déposée et de remettre à la fin de cette séance ou, au plus tard, à la séance de demain, la suite de la discussion du fonds national de solidarité.

M. Dassaud, président de la commission du travail et de la sécurité sociale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission du travail.

M. le président de la commission du travail. Mesdames, messieurs, la commission du travail accepte que la suite de la discussion sur le fonds national de solidarité n'intervienne qu'après la question orale de M. Michel Debré.

Cependant, au cas où la discussion de la question de M. Debré nous entraînerait aux environs de minuit, la commission du travail demande que soit prévue une séance demain matin, à neuf heures trente, de façon à pouvoir en terminer avant dix-huit heures avec la discussion sur le fonds de solidarité.

M. le président. Le Conseil a entendu la demande de M. Michel Debré et la proposition de M. le président de la commission du travail.

Il n'y a pas d'opposition à cette proposition?...

Il en est ainsi décidé.

— 8 —

POLITIQUE ALGERIENNE DU GOUVERNEMENT

Discussion de questions orales avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle donc la discussion des questions orales avec débat suivantes:

I. — M. Michel Debré expose à M. le président du conseil que l'effort militaire qui est demandé à la nation pour sauvegarder l'Algérie et faire face à une coalition d'une violence inouïe contre notre présence et notre autorité en Afrique, exige que le pays soit éclairé d'une manière sincère sur la gravité de l'enjeu, et que l'armée, à qui l'on demande de nouveaux sacrifices, se sente soutenue par une opinion avertie et par un peuple résolu.

Il lui demande, dans ces conditions, si le Gouvernement ne se doit pas et ne doit pas au pays:

De mettre fin aux propagandes qui servent constamment la cause de nos adversaires;

De compenser par une production accrue les difficultés causées par la mobilisation des disponibles et l'appel anticipé de jeunes classes;

D'éviter notamment que les mois d'été voient une industrie en chômage et une nation en vacances prolongées, pendant que l'armée se bat et que se joue l'avenir de la France.

II. — M. Jules Castellani demande à M. le président du conseil:

1° S'il est exact que le principal dirigeant du mouvement dit « Union démocratique du manifeste algérien », partisan d'une république algérienne, c'est-à-dire opposé à la politique française, ait quitté la France pour rencontrer au Caire les principaux dirigeants des rebelles;

2° Si le fait s'avère confirmé, comment peut-il concilier une telle attitude avec la ligne politique du Gouvernement en Algérie;

3° Dans le cas contraire, à une heure qui requiert l'unanimité et la clarté, l'absence, de la part du Gouvernement, de prise de position ne risque-t-elle pas d'entraîner de très fâcheuses répercussions?

La parole est à M. Michel Debré, auteur de la première question orale.

M. Michel Debré. Mes chers collègues, contrairement aux règles traditionnelles de la bonne éloquence, je commencerai mon discours par quelques mots d'un ton personnel.

Il est, paraît-il, des Français que n'avait pas émus le drame d'Indochine et que n'émeut pas davantage le nouveau drame d'Afrique du Nord. Ni les massacres dans ces départements

si calmes il y a quelques mois, ni les hontes que nous subissons au Maroc et en Tunisie ne les troublent. Je ne suis pas de ceux-là et il me semble que la plupart des Français sont très sincèrement émus et inquiets. La désinvolture paraît réservée à certains milieux parisiens, à une partie de la presse, des syndicats, du monde des affaires. L'homme du peuple, l'homme de la rue, l'homme qui n'a ni éducation, ni ambition politiques, sent son orgueil national blessé depuis de nombreux mois. Il devine que la faiblesse de la direction gouvernementale — j'entends par là, dans son sens le plus large, de l'ensemble des institutions qui nous régissent — le conduit ou risque de le conduire à un nouveau Sedan ou à un nouveau juin 1940.

S'il est une tâche qui incombe au Parlement — et particulièrement à notre assemblée — c'est de réagir contre cette faiblesse qui paraît être la marque dominante de l'ensemble de nos institutions. Il s'agit, pour nous, d'être, au-dessus de l'opinion populaire, l'expression du sentiment national. Les Français, sachons le reconnaître, sont étreints non seulement par l'angoisse du combat et de tout ce qui peut en résulter, mais peut-être davantage encore par l'angoisse de l'issue des événements. Il semble que partout l'on se dise : puisque nos dirigeants ont pu nous conduire en silence à une rébellion qui était inconcevable il y a deux ou trois ans, puisque ces dirigeants ont pu nous conduire en silence à la perte du Maroc et de la Tunisie qui était inconcevable il y a deux ou trois ans, où nos dirigeants vont-ils nous conduire maintenant ?

Mon discours sera le moins passionné qui soit. Je citerai des faits, j'évoquerai des exigences simples et logiques. Ma conclusion sera la moins partisane qui soit. Nous suivons avec espérance l'action officielle. Nous suivons en particulier — et je crois être l'interprète de la plupart d'entre vous — l'effort particulier du ministre résidant qui porte avec lui, beaucoup plus que les espoirs de son Gouvernement, les espoirs de tous ceux qui pensent que sa parole et son action sont la parole et l'action de la France. Je ne prendrai donc parti *a priori* contre personne, ni pour personne. Je ne ferai qu'exposer le problème tel qu'il est.

Cependant, que ce flegme ne trompe pas : c'est le sort de la France et la liberté des Français qui sont en jeu. Si, en haut lieu, on ne s'en doute pas, c'est à nous de le dire et je vous proposerai de le faire clairement en terminant ce débat.

Avant de développer l'argumentation essentielle de mon discours, je dois mettre une nouvelle fois en relief deux idées : d'une part, l'Algérie est le champ de bataille le plus important du grand conflit mondial auquel nous assistons et, d'autre part, le destin de la France se scellera d'une manière décisive en Algérie.

Première idée : l'Algérie est le champ de bataille le plus important du monde actuel où la paix n'est qu'une apparence. Nous n'avons pas affaire à la révolte d'un peuple opprimé, nous n'avons pas affaire à une rébellion nationale. Nos adversaires, ce sont des hommes armés, encadrés et commandés par l'étranger. Cet étranger n'est pas Algérien, car les personnages algériens du Caire sont des fantoches.

Certains esprits, loin de s'indigner, regardent avec sympathie cet effort de l'étranger et ils expriment leurs apparentes inquiétudes avec un air inspiré en parlant du mouvement profond et irrésistible du panarabisme. Il ne faut nier ni ce mouvement, ni sa force. Mais je me souviens qu'avant la guerre, ces mêmes esprits, ou leurs frères, parlaient du mouvement profond et irrésistible du fascisme et du nazisme. Il ne fallait pas davantage nier ce mouvement, ni sa force, mais de là à s'incliner devant la fatalité de ses succès ou soupirer après un nouveau Munich, il y a un pas qu'il ne faut jamais franchir. Loin d'être instruits par l'expérience, ils continuent à nous parler de la force irrésistible des choses. C'était le mot qu'employaient hier les antidémocrates pour nous encourager à baisser pavillon devant Hitler. C'est le mot qu'emploient aujourd'hui les antinationaux pour nous encourager à capituler devant Nasser !

Ne nions pas la réalité, la profondeur et la force du réveil de l'Asie et de l'Afrique. Ne nions pas les erreurs des puissances occidentales, et pas seulement les nôtres. Ne nions pas la nécessité de réformes profondes depuis de longues années, ces réformes que, dans cette Assemblée, nous avons souvent réclamées au moins en ce qui concerne la France, aux précédents gouvernements.

Osons cependant regarder avec courage quelques autres faits. Le mouvement à des causes internes de faiblesse. Le bloc de Bandung n'est uni que dans l'opposition. Ni la Chine, ni les Indes n'ont les mêmes intérêts, ni les mêmes conceptions. A l'intérieur du monde arabe et islamique, il existe des courants divers, pour ne pas dire opposés. C'est le succès qui fait la force de ce mouvement ; ainsi la force d'Hitler ne lui

est-elle pas venue de lui-même, mais des premiers abandons que ses adversaires lui ont consenti, la Rhénanie, l'Autriche et la Tchécoslovaquie.

D'où vient le succès de ce mouvement ? Il est venu d'abord de l'aide soviétique. Au moins au départ, cette aide a été essentielle, car le mouvement était un puissant instrument contre l'Occident. Maintenant, le mouvement est lancé et échappe aux successeurs de ceux qui ont été ses initiateurs. Certains, à Moscou, le regrettent, dit-on. Mais l'encouragement demeure constant, me semble-t-il, et le dernier discours du secrétaire général du parti communiste russe, au lendemain du communiqué franco-soviétique, a bien montré ce qu'il en était.

Mais ce qui est pire, c'est la division des occidentaux. Elle est plus grave aujourd'hui que l'aide soviétique. Les Américains semblent avoir et vouloir garder une politique à tout prix hostile à la politique anglaise et à la politique française en Méditerranée et en Afrique. De son côté, la Grande-Bretagne veut jouer seule à tout prix. Ce n'est pas sans une certaine surprise que vous avez lu, comme moi, l'interview du secrétaire d'Etat américain saluant en Nasser « le chef estimé de la Ligue arabe ». On croit rêver ! Où M. Dulles croit-il qu'est l'intérêt américain, avec les pétroles ou avec la liberté ? Comment M. Dulles entend-il l'alliance atlantique, en prenant partout et toujours position contre les puissances européennes ?

Supposez un instant qu'il y ait un accord des puissances occidentales. On peut imaginer aisément qu'il n'y aurait plus cette « force irrésistible des choses ». Le comprendra-t-on avant qu'il ne soit trop tard ! Ce serait utile, car il faut voir ce qu'est ce mouvement qu'on nous présente comme étant inscrit dans le livre du destin, voir où il nous entraîne si nous ne l'arrêtons pas. Ce totalitarisme « nassérien » et panarabe a pour piliers des Etats comme le Yémen ou l'Arabie séoudite qui pratiquent l'esclavage et méprisent toutes les règles de droit, n'approuvant que la force et la barbarie.

Ce panarabisme a comme élément directeur l'Etat égyptien, où il existe 30.000 prisonniers politiques, où l'on exécute sans jugement et où l'on n'attend qu'une occasion pour détruire et piller l'Etat d'Israël par jalousie et par racisme.

Où est l'idéal de ce panarabisme ? C'est l'islamisation du continent africain par la guerre sainte. Quand on voit certains intellectuels souhaiter le succès de ce mouvement, on se demande où l'anarchisme intellectuel va se loger. On voit même ceux qui ont avec le plus d'ardeur lutté pour la suppression de la Bible à l'école prendre fait et cause pour ceux qui veulent imposer le Coran dans tous les établissements d'enseignement.

Cette islamisation vise, bien au delà de l'Afrique blanche, à conquérir l'Afrique noire. Le but, ce n'est pas l'indépendance de l'Afrique noire, mais de trouver comme jadis une main-d'œuvre à bon marché. Et l'on voit ceux qui ont derrière eux des années de lutte contre les bas salaires prendre fait et cause pour un système politique qui entend conquérir un continent pour retrouver une main-d'œuvre gratuite !

La « force irrésistible des choses » conduit à la fin de la liberté humaine, à la fin des libertés nationales. Cette force irrésistible des choses n'est pas différente d'un impérialisme raciste, guerrier, sectaire et bestial.

On commence à en prendre conscience. Il n'est que temps. Mais il traîne dans les cerveaux dits « politiques » deux idées : l'une a surtout cours en Europe — elle a d'ailleurs des adeptes aux Etats-Unis ; l'autre a surtout cours aux Etats-Unis — mais elle a des adeptes en France et en Europe. La première idée consiste à envisager la création d'un empire arabe opposé à celui de Nasser et de ses amis ; pour la seconde, seul un accord entre Washington et Moscou réglera le sort de l'Afrique pacifiquement.

Analysons ces deux idées. Elles sont à la fois fausses et dangereuses. Créer un empire arabe opposé à celui de Nasser, on en parle beaucoup ces jours-ci, en pensant à ce que pourrait être un sultan du Maroc dont l'empire s'étendrait à l'ensemble de l'Afrique blanche ou encore à une démocratie syndicale opposée à un empire communiste.

Y a-t-il autre chose que des rêves derrière cette idée ? Il n'existe pas de force intermédiaire entre l'Occident et le pan-islamisme. C'est une folie de penser qu'il y a en notre temps pour les nations arabes d'Afrique une indépendance nationale au sens où l'Occident l'entend aujourd'hui. Qu'il s'agisse des leaders algériens, tunisiens ou marocains, qu'il s'agisse des leaders de n'importe quel pays africain, au moins pour les années qui viennent — compte tenu de l'état de tension où vit le monde — ou bien ils seront avec l'Occident, ou bien ils seront contre l'Occident. Entre l'Occident et le Caire il n'y a pas de demi-mesure et, en ce qui nous concerne, ou cette partie de l'Afrique demeurera française, avec de notre

part l'effort qui convient pour l'équilibre des communautés, avec de la part de nos alliés l'effort qui convient pour la défense d'un idéal commun, effort ouvert, public et décidé, ou, le succès appelant le succès, c'est l'impérialisme égyptien qui l'emportera. Le terrorisme, imité de Hitler, n'a pas d'autre but en ce qui concerne les dirigeants du Caire que de bien montrer qu'il n'y a pas de demi-mesure entre l'amitié à l'égard de l'Occident ou, au contraire, la soumission à leur thèse fondamentalement raciste.

C'est également une fausse idée que de croire qu'un accord entre la Russie et les Etats-Unis réglerait pacifiquement le sort de l'Algérie, voire de l'Afrique toute entière. On pourrait à la rigueur imaginer qu'un Occident uni, comprenant non seulement les puissances américaines et européennes mais, peut-être, l'ensemble des Nations qui dans le monde sont attachées à la civilisation occidentale d'une part et d'autre part le monde soviétique pourraient s'entendre pour maintenir et rétablir la paix dans le continent africain; mais l'Occident est désuni, et cette situation de l'Occident ne permet pas à un accord entre les Etats-Unis et la Russie d'établir, comme on le rêve parfois, une sorte de paix en Afrique blanche ou en Afrique noire.

Le mouvement panarabe, en se développant vers l'Afrique, créera des marchés donc des possibilités inouïes de concurrence et de surenchère. Ensuite, si jamais l'Afrique devait être conquise, les conséquences et le contre-coup se feraient immédiatement sentir en Europe: à une Afrique perdue correspond une Europe communisée!

Enfin, partant de l'Afrique, qui pourrait empêcher le parti communiste d'aller s'infiltrer en Amérique du Sud? Il n'y a pas de paix possible en Afrique par le simple accord des Russes et des Américains.

Ces réflexions doivent vous faire comprendre pourquoi l'Algérie est le champ de bataille d'un conflit mondial. De la fin des combats d'Algérie dépend le sort du monde.

Supposons la défaite française en Algérie, je veux dire que l'Algérie cesse d'être française, ce qui signifie qu'elle tombe dans l'orbite du panarabisme, le déferlement de ce mouvement racial est immédiat dans l'ensemble de l'Afrique et ses conséquences, en Europe comme en Amérique, sont inimaginables.

Qu'au contraire nous ayons la victoire en Algérie, c'est-à-dire que l'Algérie reste terre française, malgré les fautes commises au Maroc et en Tunisie, on peut imaginer un redressement d'une partie du monde musulman en faveur de l'Occident, et l'on apporte aux totalitarismes égyptien et panarabe l'échec que le monde occidental a oublié d'imposer à Hitler avant qu'il ne fût trop tard. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.*)

Ces explications me permettront d'être plus bref en ce qui concerne la deuxième réflexion qui doit être mise en exergue chaque fois que nous parlons de l'Algérie.

Je ne dis pas « l'Algérie, c'est la France », ce qui est une formule vague, politiquement, et plus encore sociologiquement parlant, mais je dis qu'en Algérie se joue le destin de la France, ce qui est plus grave et plus important encore.

Mes chers collègues, je ne suis ni plus ni moins cocardier, ni plus ni moins nationaliste que la moyenne des Français, comme la plupart d'entre eux, je souffre de notre décadence politique des dernières années mais si la liberté, la vraie liberté, celle fondée sur l'éminente dignité de la personne humaine, si la paix, la vraie paix, celle fondée sur le droit, devaient bénéficier d'un effacement de la France, beaucoup en souffriraient et cependant beaucoup l'accepteraient. Mais la défaite de l'Algérie, je veux dire une Algérie qui ne ferait plus partie de la France, à qui profiterait-elle?

A la liberté? En aucune façon! A partir du jour où l'Algérie cesserait d'être française elle connaîtrait, en pire, le sort de la plupart des Etats arabes qui, de nos jours, oscillent entre l'anarchie et la dictature, les deux régimes étant également sanguinaires. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Déboucherait-elle sur la paix? En aucune façon! Je vous l'ai dit lors de la discussion sur les pouvoirs spéciaux: il faut regarder la côte méditerranéenne de la France pour savoir ce que représente une Méditerranée qui n'est plus dominée par les puissances occidentales; dans cette côte de Provence, tous les villages sont sur les montagnes, car si la Méditerranée n'est pas dominée par les puissances qui ont la volonté de maintenir le droit, elle devient une nouvelle zone d'insécurité et peut-être d'invasion. A partir du jour où la Méditerranée cesserait d'être dominée par des puissances qui ont notre conception du droit et de la civilisation, la France aurait aussitôt une nouvelle frontière, et avant trente ans nous saurions ce que coûterait à la nation cette frontière vers le Sud dont on a oublié l'existence depuis tant d'années.

Au surplus, la perte de l'Algérie ce serait la fin du régime et j'entends par là non pas tellement la fin d'institutions qui sont les nôtres que des principes fondamentaux qui font la gloire de la République française. Déjà le régime est branlant avec la perte du Maroc. On est obligé de mentir et on est obligé de faire croire, ce qui est vrai peut-être, que la victoire en Algérie permettra de rétablir une certaine situation dans l'ensemble de l'Afrique du Nord.

Ce que nous savons bien, c'est qu'au jour où les troupes françaises et les civils français seraient obligés, par malheur national, de quitter l'Algérie, il y aurait en France des troubles économiques et sociaux, une agitation des réfugiés et des demisoldes et, au-dessus de tout cela, une humiliation nationale si profonde qu'un parti en profiterait — nous en dirons un mot tout à l'heure et cela explique bien des choses — c'est le parti communiste. La perte de l'Algérie, c'est la France « communisée ».

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire au début de ce discours qui sera tout entier consacré à ce que les dirigeants français, Gouvernement et Parlement, devraient faire pour hâter la victoire.

« Nous ne négocions pas, a dit le président du conseil, nous rétablissons l'ordre, ce que nous entendons par être l'ordre français ». Telle est la ligne officielle. Nous voulons croire, nous ne pouvons pas croire qu'il y ait d'autre ligne que celle-là. Alors, quels sont les impératifs nationaux? Ils sont au nombre de cinq et je vais successivement les développer devant vous.

Il faut définir non pas une politique de l'Algérie, mais la seule politique de l'Algérie.

Il faut, en second lieu, que l'orientation de notre politique extérieure et de notre diplomatie soit fonction de notre combat en Algérie.

Il faut, en troisième lieu, que la politique au Maroc ne soit pas en contradiction avec celle que nous suivons en Algérie.

Il faut, en quatrième lieu, que la politique intérieure dans la métropole corresponde également aux exigences économiques et morales de notre combat en Algérie.

Enfin, dernier point, mais non le moindre, il faut mettre fin aux entreprises de véritable trahison que représentent certaines actions et certaines propagandes qui jouissent d'une impunité inexplicable. (*Vifs applaudissements sur certains bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.*)

Ce sont ces cinq impératifs qui justifieront notre effort militaire et garantiront son succès.

En premier lieu, dis-je, il faut définir non pas une politique de l'Algérie, mais la politique de l'Algérie. Que signifient ces mots? Les Français, ceux qui combattent comme les autres, ceux qui vivent en Algérie et les autres, ceux qui en Algérie sont d'origine européenne et les autres, doivent savoir que le Gouvernement ne veut pas autre chose que ce qui doit être voulu.

Je ne sais pas si on se rend compte en haut lieu à quel point la pensée française est parfois incertaine. On dit: nous discuterons le statut de l'Algérie avec les représentants librement élus de la population algérienne. Une telle phrase ne signifie pas grand chose ou, si elle signifie quelque chose, c'est préoccupant. Le statut, quel statut? Il y a donc de multiples possibilités de statut? Les représentants, quels représentants? ceux qui seront élus au Parlement français ou ceux qui seraient élus uniquement pour l'établissement d'un statut? On paraît, de ce fait, douter du caractère français du territoire algérien. On admet, sans le dire, l'idée d'une sécession.

Un ministre a dit: « Les Français ne doivent pas se sentir étrangers en Algérie; il faut maintenir la communauté franco-musulmane ».

Ce sont des termes excellents en eux-mêmes, mais le drame c'est qu'il ont souvent été employés par d'autres et que nous les avons entendus il y a un an ou dix-huit mois, s'agissant des Français du Maroc et de la Tunisie.

Une autre formule serait acceptable si elle était claire: l'Algérie est française, mais il faut reconnaître sa personnalité. La formule, en principe, est bonne. Mais, s'il est une recommandation qu'un simple parlementaire peut faire aujourd'hui au Gouvernement, c'est de s'en tenir au vocabulaire ordinaire de la politique. Autonomie interne! interdépendance! européanisation! depuis quelques années on cherche en dehors du vocabulaire normal des mots qui ont toujours été des catastrophes. Tout cela est très imprécis et la confrontation de cette imprécision avec les sacrifices qui sont demandés aux Français à quelque chose de tragique.

Ce n'est ni l'évolution démographique, ni l'absence de représentation actuelle de l'Algérie qui enlèvent au Gouvernement et au Parlement leurs responsabilités. A partir du moment où

l'armée française se bat, leur responsabilité est de dire ce qu'est l'Algérie, ce qu'elle sera dans les années qui sont devant nous pour notre génération et celle de nos enfants.

Cela se définit par une option très claire: l'Algérie est-elle terre française ou est-elle terre étrangère? Il ne s'agit pas de prendre parti pour le détail d'un statut, on peut imaginer plusieurs formules d'administration dans un cas comme dans l'autre, mais ce qui est décisif c'est l'option, et sur ce point, qu'il s'agisse d'intégration, d'assimilation, d'autonomie ou de fédération, les mots ont des sens bien différents, selon que l'on parle, au départ, de l'Algérie terre française ou que l'on accepte, au départ, l'hypothèse d'une Algérie terre étrangère.

L'Algérie, à notre sens, elle est terre française; au sens de Nasser, elle est terre étrangère. L'ensemble des mouvements nationalistes — avec lesquels, paraît-il, certains Français osent converser — emploient un vocabulaire qui plaît aux intellectuels, mais qui cache une affirmation: « L'Algérie ne sera plus terre française, les Algériens ne seront plus citoyens français » exactement contraire à celle que nous devons employer: « L'Algérie est terre française ».

Elle peut avoir un régime particulier du point de vue administratif, à vous de le définir, Gouvernément, à vous de le définir, monsieur le ministre résident. Développement du nombre des départements, unification monétaire et postale, décentralisation, large autonomie dans les cadres communaux ou départementaux, réorganisation du Gouvernément général, large ouverture de la fonction publique aux musulmans, tout cela est normal, tout cela est évident, tout cela est nécessaire, mais à condition qu'il n'y ait pas de doute, ni en public, ni en privé, sur le point essentiel qui est le caractère français de la terre algérienne. Les variations du statut, par la suite, sont secondaires du jour où aucun doute ne subsiste sur l'élément fondamental. Voilà ce que j'appelle la politique française de l'Algérie. Il ne peut pas y en avoir deux. Il n'y a pas de définition à chercher à partir du moment où l'on a fait cette option. *(Applaudissements sur certains bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.)*

Deuxième point: il faut que l'orientation de notre politique extérieure et de notre diplomatie soit fonction de notre politique en Algérie.

Quelles sont les orientations de notre politique depuis dix ans? Elles sont au nombre de quatre: la France a participé aux conférences dites « des Quatre Grands », la France participe aux organisations internationales, notamment à l'Organisation des Nations Unies, la France est un membre éminent de l'Alliance Atlantique, enfin, la France participe à diverses organisations européennes.

Au cours de ces dix ans, les problèmes français, qu'il s'agisse de l'Indochine, hier, ou de l'Afrique du Nord, aujourd'hui, n'ont jamais été évoqués autrement qu'à notre détriment dans l'ensemble des organisations ou à la suite des différentes politiques qui sont les leurs.

Je passe pour mémoire les réunions des Quatre Grands, qui ne sont guère que des lieux de disputes, et j'en viens à cette seconde orientation de la politique française: l'Organisation des Nations Unies.

Quand nous regardons ce qui se passe dans cette organisation depuis dix ans, nous pouvons conclure que les débats de l'Organisation des Nations Unies ont été une cause permanente de l'aggravation des troubles. L'ensemble des nations arabo-asiatiques a joué et cherche encore à jouer du simili-parlementarisme international contre nous et pour les besoins de sa propagande. Il faut constater — je regrette que ce soit un parlementaire isolé qui le dise et non pas une voix officielle — que le bilan officiel de l'Organisation des Nations Unies, au cours des dernières années, non seulement n'a pas été positif mais qu'il a été négatif, dramatiquement négatif. L'Organisation des Nations Unies n'a pas travaillé pour la paix, mais pour reculer ou aggraver les catastrophes. *(Vifs applaudissements sur certains bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.)* Elle n'a pas travaillé pour la liberté humaine, mais pour augmenter les zones d'influence des dictatures. Pour la France, l'intervention de l'Organisation des Nations Unies a plusieurs fois été de l'ordre de la catastrophe. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

J'en arrive maintenant à l'alliance Atlantique. C'est un sujet si souvent évoqué dans cette Assemblée que j'ai honte d'y revenir; mais il le faut au moment où le destin de la France se joue. La conception du pacte de l'Atlantique pouvait être celle d'une solidarité occidentale; elle pouvait être aussi celle d'un effort de sécurité limité au continent européen. C'est cette seconde thèse qui l'a emporté. On parle aujourd'hui beaucoup du développement économique et social de l'alliance Atlantique. C'est utile, quoique bien tardivement évoqué. Mais on ne parle pas encore, on n'ose pas parler encore de l'unité nécessaire de

la politique occidentale. Il semble que seul le danger soviétique mérite une unité de l'Occident en Europe, alors qu'en vérité l'Occident est bien davantage menacé par le Sud et qu'il faut lier les deux dangers, sinon la solidarité occidentale sera détruite là où on cherche à la créer.

J'ai été stupéfait, je dois le dire, des déclarations faites il y a un mois par l'amiral américain Radford. Convoqué devant une commission du Congrès, l'amiral Radford s'est entendu demander si l'effort militaire français en Afrique était compatible avec la sécurité atlantique. L'amiral a répondu que, le danger actuel en Europe étant mince, il ne doutait pas cependant que, le jour où ce danger serait plus grave, la France, fidèle à ses obligations atlantiques, rapatrierait aussitôt toutes ses troupes d'Algérie et ferait face à l'Est. Que penser d'un amiral américain ayant de telles responsabilités qui ne se rend pas compte qu'il existe un seul théâtre d'opérations ou qu'il n'en existe pas du tout, qui considère que l'Algérie ne fait pas partie du pacte de l'Atlantique, que l'effort des troupes françaises est contradictoire avec l'essence de ce pacte? J'ajoute que personne au Quai d'Orsay n'a osé répliquer, ne serait-ce que par une déclaration, à cette extraordinaire formulation de la pensée politique. Voilà qui montre bien à quel point il faut réformer l'alliance Atlantique si on la veut utile pour nous, sinon, sans même que nous le voulions, alors que la plupart des partisans du pacte Atlantique souhaitent son maintien, c'est du fond de l'opinion française que jaillira un sursaut de colère contre une forme d'alliance qui n'a pas profité à la France le jour où la France était en danger. *(Applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.)*

Je regrette maintenant la politique européenne de la France. En quoi nous a-t-elle servi dans l'affaire africaine? C'est là pour moi une sorte de mystère. Dans les organismes: Conseil de l'Europe, assemblée commune du charbon et de l'acier et même Union de l'Europe occidentale, il semble qu'on ne puisse pas parler du problème français de l'Afrique sans faire une sorte de trahison à l'égard de l'Europe. Il n'y a pas de volonté, il n'y a pas de compréhension dans l'ensemble des nations européennes à l'égard du combat français, du combat occidental en Afrique. Il n'y a rien de plus frappant à cet égard que l'invitation solennelle que le Gouvernement italien vient d'adresser au dictateur égyptien. Comme s'il était possible à une nation européenne, quoique alliée de la France, de faire une manifestation d'amitié avec celui qui actuellement est notre principal adversaire et le principal responsable des massacres en Algérie.

Je me résume: quand on regarde les orientations de la politique extérieure et de la diplomatie française, rien dans cette politique, rien de ce qui s'appelle rien dans cette diplomatie ne sert notre combat en Algérie. Il est urgent sur ce point de remédier à la situation.

La première règle est, je vous le laissais entendre à l'instant, de changer la conception que nous avons de l'alliance atlantique. Il est nécessaire que les paroles aimables que l'ambassadeur américain prononce à Paris ne soient pas isolées et spécifiques pour le monde parisien. Il est nécessaire que nos alliés anglo-saxons, dans leur intérêt comme dans le nôtre, se rendent compte que la politique atlantique a une conséquence aujourd'hui inéluctable, c'est le soutien inconditionnel de la France dans sa politique en Algérie, que ce soit dans son combat ou dans les discussions à l'Organisation des Nations Unies. *(Applaudissements au centre et à droite.)*

M. Lelant. Très bien!

M. Michel Debré. Accessoirement, mais c'est un point aussi important, il faut que le Gouvernement, s'il entend poursuivre une politique européenne, prenne l'exemple de l'Allemagne. Celle-ci accepte la politique européenne, étant bien entendu que l'organisation de l'Europe sert à sa réunification. La France doit poursuivre une politique européenne, étant entendu que cette politique européenne sert à la défense des intérêts qui dépassent les nôtres, en Algérie et en Afrique.

M. Lelant. Très bien!

M. Michel Debré. Enfin — et c'est là que je terminerai ce second chapitre — il faut que dans notre politique extérieure, dans notre diplomatie, nous sachions dire la vérité, nous sachions agir. Dire la vérité! Pourquoi dans aucune de nos manifestations publiques ne disons-nous pas, devant les attaques qui nous sont faites, ce qu'il y a derrière le Yémen, l'Arabie séoudite et l'Egypte, qui se font quotidiennement nos juges? *(Vifs applaudissements sur certains bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.)* Comment se fait-il que pas un ministre, pas un ambassadeur, dans une conférence internationale, n'ose dire que ceux qui nous jugent ne devraient avoir qu'un droit, celui de se taire et de se cacher. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Il est d'autres vérités à dire, en particulier à l'égard de voisins, et à dire sur un autre ton. Croyez-vous qu'il soit convenable pour nous d'entretenir de bons rapports avec l'Espagne quand cette dernière soutient ouvertement, même le cas échéant contre son propre intérêt, tout ce qui peut être hostile à la France ? (*Applaudissements sur quelques bancs.*) Il y eut un temps où nous étions très sévères à l'égard de Franco. Nous ne le sommes plus. Je veux bien, mais au moins à la condition qu'il n'y ait pas un seul rêve, un seul idéal pour la politique espagnole, celui aujourd'hui de tout faire pour que la France soit chassée d'Algérie. (*Nouveaux applaudissements sur divers bancs.*)

Disons plus : qu'est-ce que cette politique occidentale de livraison d'armes ? Il semble que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et même la France sont enchantées de se concurrencer ; c'est à qui donnera le plus de tanks, le plus de mitrailleuses, le plus de canons, le plus d'avions à l'Egypte, à l'Arabie saoudite et au Yémen. Oh ! je sais bien, on dit : ces tanks, ces mitrailleuses, ces canons, ces avions iront contre Israël, moyennant quoi on cède également quelques tanks, quelques mitrailleuses, quelques canons et quelques avions à cet Etat. C'est une hypothèse et je pose clairement la question suivante à propos du débarquement signalé ces jours-ci à Tripoli de mitrailleuses pour la défense contre avions : pour qui sont-elles ? On le sait, on l'a dit : ces mitrailleuses qui débarquent à Tripoli, achetées peut-être avec l'argent de la France et de la Grande-Bretagne, vont à la Libye et M. le ministre résidant les verra un jour pas très lointain dans les montagnes de l'Aurès.

M. Georges Laffargue. Très bien !

M. Michel Debré. Alors vraiment, quelle est cette politique occidentale qui consiste à verser des millions à la Libye...

M. Lelant. Des milliards !

M. Michel Debré. ... pour que ces millions servent à acheter des armes non seulement en Tchécoslovaquie, mais aussi au monde occidental. Il est entendu que ces armes, par une espèce d'affreuse hypocrisie, seront toutes dirigées vers Israël, que nous allons armer, sans voir cette réalité que la plupart de ces armes sont dirigées à travers les déserts de Tunisie uniquement contre les soldats français. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.*)

A droite. Très bien !

M. Michel Debré. Une diplomatie qui n'a pas au premier rang de ses préoccupations, je dirai presque pour seule préoccupation d'empêcher ce qui peut faire couler du sang français n'est pas une diplomatie, mais un affreux jeu de salon.

Il n'est pas jusqu'à notre amie et voisine, la Suisse, à qui il ne faudrait pas parler un jour. Le ton doit être amical, tristement amical, mais ferme. Quel est le spectacle auquel nous assistons chaque semaine ? Des attachés militaires des pays arabes prennent le train à la gare de Lyon et se rendent en Suisse où ils retrouvent les émissaires rebelles d'Afrique. Ils leur donnent les consignes, les instructions, la date des massacres. Puis les attachés militaires reviennent le lendemain en France participer à la vie mondaine parisienne. Il est indigne de la France de considérer que cette élégance mondaine peut aller jusqu'à la trahison. Je ne suis pas sûr non plus qu'il soit très noble de la part de la Suisse de considérer que sa neutralité, si souvent admirable, l'oblige à donner l'hospitalité aux entrepreneurs de massacres. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Je me suis demandé pourquoi notre politique extérieure et notre diplomatie osaient si peu dire la vérité. En réalité, nous ne disons pas la vérité parce que nous n'osons pas agir. Il est de bon ton, je le reconnais, de déplorer l'esprit de Munich. Il est de bon ton de montrer les occasions perdues où la France aurait pu éviter l'invasion allemande, mais craignez, mes chers collègues, que le fait pour la France de ne pas bombarder Tripoli le jour où l'on débarque des mitrailleuses contre avion qui vont servir contre nous ne soit jugé par l'histoire exactement comme nous nous jugeons Munich. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche ainsi qu'au centre et à droite.*)

Il faut que notre politique en Tunisie et au Maroc ne soit pas contradictoire avec la politique que nous suivons en Algérie. C'est mon troisième point. Le Maroc et la Tunisie sont des Etats étrangers. Nous avons souhaité leur donner l'indépendance dans l'interdépendance, ce qui avait un sens si l'indépendance était l'ordre et si l'interdépendance était l'amitié. Malheureusement, l'indépendance c'est le désordre et l'interdépendance c'est l'hostilité. La Tunisie est aujourd'hui une dictature corrigée par des essais de rébellion et le Maroc est une rébellion corrigée par des essais de dictature. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

En ce qui concerne nos rapports avec ces deux Etats, nous nous apercevons avec terreur que l'interdépendance, c'est une aide psychologique, une aide militaire officielle et une aide politique officieuse. Le gouverneur d'Oujda est officiellement le représentant des fellagha algériens. Il a avec lui tous les ambassadeurs du Caire, comme les ambassadeurs du sultan et il dirige cette partie orientale du Maroc où effectivement les tribus ne se sont jamais rendues à une autre puissance qu'à la France. La France a abandonné ses droits. Ils ont retrouvé leur tradition. Ce gouverneur a créé une région où désormais il fait avec l'aveu officiel de bien des puissances étrangères un centre d'encadrement, un centre d'expériences pour les fellagha qu'un jour il enverra en rangs serrés dans le département d'Oran. Et je ne parle pas des bureaux de recrutement qui, à Casablanca et ailleurs, sont ouverts en faveur des rebelles. Je crains, sur ce point, que le Gouvernement ne se soit pas fait longtemps de terribles illusions et il faut aujourd'hui, sans troubler une évolution politique qui est inscrite dans les faits, prendre un certain nombre de mesures très précises sans quoi c'est du Maroc et de la Tunisie que viendront, contre peut-être les personnages officiels qui se disent et voudraient être nos amis, nos plus graves déboires.

Une convention diplomatique vient d'être signée. Je ne peux imaginer que le Gouvernement demande au Parlement de la ratifier si de Tunis et de Rabat ne viennent pas solennellement des déclarations de non-ingérence dans les affaires algériennes. A quel titre, de quel droit ratifierions-nous une convention avec deux Etats dont il est dit officiellement qu'ils encouragent la révolte dans notre propre territoire ?

Il faut, d'autre part, que la liberté d'action militaire qu'on avait demandée, avec quelle éloquence, vous vous en souvenez, M. le secrétaire d'Etat Lejeune, ne soit en aucun cas diminuée. Les prétentions de certains, notamment au Maroc, d'interdire aux troupes françaises de sortir de bases sans autorisation spéciale, sont inimaginables et inacceptables, comme il est inimaginable et inacceptable que l'armée française n'ait pas le droit de veiller aux frontières algéro-marocaines du côté du Maroc.

Au delà de ces deux mesures précises, il faut rétablir un climat politique. Il faut savoir, il faut faire dire que les relations avec le Maroc et la Tunisie ne peuvent avoir d'avenir que dans la mesure où la loyauté existe d'un côté comme de l'autre. Ce qui est frappant, mes chers collègues, dans ces conversations, dans ces négociations avec les dirigeants tunisiens ou marocains, c'est qu'au moment où nous faisons appel à l'amitié et à la loyauté, peut-être contraints par la peur, c'est l'inimitié et la déloyauté qui nous répondent. Il ne suffit donc pas, en ce qui concerne les conventions diplomatiques et en ce qui concerne le futur accord militaire, d'être d'une fermeté qui contraste avec l'abdication des derniers mois. Il faut bien marquer que tout ce qui a été fait n'a de sens et de valeur que dans la mesure où, dans les mois qui viennent, il y aura loyauté dans l'application. La déloyauté dans l'application peut rendre une totale liberté à la France et, si nous sommes soutenus par nos alliés, cette liberté retrouvée peut avoir des conséquences. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite.*)

J'en viens à mon quatrième point, qui n'est pas le moins grave. Il faut que la politique intérieure corresponde aux exigences économiques, sociales et morales de notre combat en Algérie.

Revenons un instant en arrière et souvenons-nous de la guerre d'Indochine qui est restée extérieure à la vie nationale. L'Algérie n'est pas l'Indochine, pour de multiples raisons.

Est-ce trop demander au Gouvernement, à la haute administration et à nous-mêmes que d'être à la hauteur des soucis qui sont désormais ceux de toutes les mères de famille qui ont des fils en Algérie ?

Un second élément : les troubles économiques et financiers qui vont résulter des combats en Algérie, les charges financières, les travailleurs rappelés. A ces premières réflexions, il me semble qu'on peut en ajouter une troisième : les soldats ne peuvent pas combattre si, derrière eux, ils ne sentent pas des esprits qui comprennent le sens de leur combat et qui le manifestent. (*Vifs applaudissements au centre et à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. Jean Berthoin. Très bien !

M. Michel Debré. C'est pourquoi je crois que notre politique intérieure doit être déterminée par trois grands soucis : un effort de solidarité, un effort accru de travail et un effort d'austérité.

Comment le manifester ? Je propose au Gouvernement plusieurs mesures. La première peut faire sourire, c'est la réduction du temps de vacances uniformément à trois semaines, l'été prochain. Il n'est pas bon que la nation tout entière parte

en vacances pendant cinq à six semaines. Ce n'est ni conforme aux exigences de l'économie ni à celles de la morale. Les hommes ne sont plus des enfants; ils ont de lourdes responsabilités. Certains sont aux avant postes; qu'à l'arrière au moins on soit sérieux! Trois semaines ont été données aux travailleurs salariés, prenons ces trois semaines comme un maximum pour l'ensemble du secteur public et du secteur privé. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs.*)

Nous pourrions ainsi prendre des mesures que des pays comme la Yougoslavie et même la Grande-Bretagne après la guerre sous le gouvernement travailliste avaient eu soin de prendre: créer des chantiers d'aide à l'économie nationale. Beaucoup de jeunes gens, étudiants ou grands lycéens français se font inscrire dans certains chantiers d'aide à l'économie nationale en pays étranger. Il y a pourtant du travail en France! Que peuvent faire nos jeunes gens après trois semaines de vacances? Comme en Yougoslavie, comme en Grande-Bretagne, on peut les utiliser aisément pour les moissons, pour la construction de maisons préfabriquées, pour les chemins, pour les adductions d'eau. La main-d'œuvre manque. Ils peuvent y aller travailler; ils marqueront par là l'effort à l'intérieur de l'économie nationale, nécessaire financièrement, économiquement et moralement. Ce sera déjà une belle manifestation de solidarité.

Ce n'est pourtant pas suffisant, il en faut d'autres! On a parlé d'une journée nationale de l'Algérie. On a parlé de jumelages entre les villes françaises de la métropole et les villes et villages français de l'Algérie, jumelage qui permettrait à certaines villes et à certains villages d'aider moralement et matériellement les localités d'Algérie. Voilà, si le Gouvernement voulait en prendre l'initiative, qui créerait un immense réseau de solidarité morale et d'aide matérielle.

A ces mesures fondamentales, il faut en ajouter d'autres. Une atmosphère morale ne se crée pas d'elle-même ou plutôt elle ne s'installe qu'au cas où il n'y a pas trop de mouvements contraires. Les Français sont prêts à suivre l'affaire d'Algérie avec gravité. Mais que le Gouvernement ne commette pas l'erreur de la drôle de guerre de 1939-1940 où l'on parlait de tout, sauf de la guerre. Je ne vois pas sans crainte, connaissant notre presse et notre radio comme nous pouvons les connaître depuis quelque temps, parler un mois de juillet entre le tour de France et les combats d'Algérie! En bonne logique, un gouvernement qui aurait une politique sincère à l'égard de l'Algérie supprimerait toutes ces manifestations qui sont celles d'un temps d'insouciance.

L'autre jour, les salons d'un de nos ministères étaient brillamment illuminés. Quelques heures après, nous apprenions le drame de Palestro. Est-ce convenable? En aucune façon! On dansait à Versailles pendant que la France perdait le Canada. On dansait aux Tuileries pendant que l'armée française était décimée au Mexique et en Crimée et Bismarck souriait en constatant tant de légèreté. On ne devrait plus danser à Paris ni au Caire, car on ne peut pas faire coïncider l'effort de guerre et l'amusement mondain. (*Vifs applaudissements prolongés au centre et à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Je me résume, et j'attends qu'on me dise que j'ai tort: trois semaines de vacances, pas un jour de plus; des chantiers d'aide à l'économie nationale où tous nos jeunes passeraient un mois; manifestations de solidarité effective par le jumelage des villes et villages de France avec les villes et villages d'Algérie, et un effort, sinon d'austérité, en tout cas de dignité. Voilà ce que j'appelle une politique intérieure à la hauteur de la politique algérienne.

Tout cela ne serait rien si l'on ne regardait pas dans les yeux des hommes qui appartiennent à un mouvement qui n'a d'autre nom que celui de la trahison. Il y a des moments où il faut choisir et, pour choisir, il faut savoir dire la vérité.

Quelle est la vérité sur l'attitude du parti communiste en France comme en Algérie?

Le parti communiste en France, par ses réunions, par ses propagandes, par ses attentats contre l'armée, le parti communiste en Algérie, par son accord avec les dirigeants du Caire et l'acceptation de missions de sabotage, se met en dehors, une fois de plus, de la politique nationale. (*Vifs applaudissements au centre et à droite et sur certains bancs à gauche. — Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Chaintron. C'est faux!

M. Primet. Les électeurs ont mis le R. P. F. au ban de la nation le 2 janvier! Le peuple ne veut plus de vous! (*Protestations sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Je vous en prie, il y a des inscrits dans la discussion générale. Chacun prendra la parole à son tour.

M. Primet. Le résultat des élections a été piteux pour le R. P. F.

Mme Yvonne Dumont. Qui est responsable de la guerre d'Algérie?

M. Michel Debré. Avez-vous peur de la vérité?

M. le président. Laissez parler l'orateur. Chacun répondra lorsque son tour de parole viendra.

M. Michel Debré. Le parti communiste brûle de devenir un parti nationaliste. C'est la nouvelle ligne de la politique soviétique. C'est son intérêt, c'est sa chance d'accéder au pouvoir. Mais le parti communiste ne peut pas devenir nationaliste tant que la France possède encore des positions stratégiques en Méditerranée, tant que des Français sont installés en Afrique, tant que le Gouvernement français n'est pas leur gouvernement.

Il faut donc, pour que le parti communiste devienne nationaliste, deux hypothèses: ou bien que l'Algérie soit perdue, ou bien qu'immédiatement un accident le mène au pouvoir. Le parti communiste a préparé son dossier pour montrer qu'il a tout fait pour soutenir le Gouvernement de M. Guy Mollet. Mais, en même temps, il sabote ouvertement pour que la perte de l'Algérie ne traîne pas trop et pour qu'il puisse prendre rapidement le pouvoir.

Mme Yvonne Dumont. C'est vous qui conduisez à la perte de l'Algérie!

M. Georges Laffargue. A la casbah!

M. Michel Debré. Ainsi, il apporte un espoir aux anarchistes, aux défaitistes, aux stipendiés de la Ligue arabe et à tous ceux qui sont prêts à capituler. Il parle d'autant plus volontiers de la République en danger qu'il est plus dangereux lui-même pour la République. (*Vifs applaudissements sur certains bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.*)

En cas de succès, je fais confiance aux dirigeants du parti communiste pour liquider leurs alliés avec l'ingratitude royale des révolutionnaires.

Mais, en attendant, tout est pourri et nous avons devant nous une coalition qui, volontairement, nous mène à la catastrophe. Cela ne peut pas durer longtemps. Ou le parti communiste est un parti comme les autres, et il doit s'incliner devant la nécessité nationale, ou il n'est pas un parti comme les autres et il faut aller au bout de la route, c'est-à-dire le mettre hors d'état de nuire. (*Applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*)

Je ne comprends pas l'hésitation que l'on peut avoir. Si l'Algérie un jour était perdue, le succès du parti communiste amènerait suffisamment de drames pour que nous puissions considérer qu'une certaine indulgence est de la complicité quand l'intérêt national est en cause.

M. Léon David. C'est un fasciste qui dit cela! (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. Michel Debré. Que l'on traite ceux qui méprisent l'intérêt national comme se mettant eux-mêmes hors la loi! C'est ainsi, je l'ajoute, qu'on est respecté, à l'Est comme à l'Ouest.

Mes chers collègues, je n'ai pas parlé de l'effort militaire, pour une bonne et excellente raison: l'effort militaire est subordonné à l'ensemble de ces mesures.

A quoi bon se battre si nos alliés préfèrent la cause de Nasser à la nôtre? A quoi bon se battre si on laisse la trahison s'installer au cœur de la nation et si nos dirigeants préfèrent armer les rebelles marocains plutôt que nos propres troupes?

Il faut un effort militaire accru. Il faut, disons-le, savoir mobiliser trois ou quatre classes. Il faut oser menacer Tripoli. Il faut oser subordonner toute notre vie nationale à cet effort de combat!

En six mois, vous changez la situation politique. En six mois, vous arrêtez le développement du panarabisme. En six mois, vous redressez non seulement la situation de la France mais celle du monde occidental. L'effort militaire, certes, est tout, et il convient de l'accentuer, mais il suppose l'ensemble des mesures civiles dont je viens de parler.

Tout est encore possible. Le livre du destin n'est pas encore écrit et le rôle des hommes peut être extraordinaire, à condition que nous soyons commandés par des chefs, par des gouvernements, à condition que nous-mêmes ayons le sentiment de ne pas avoir peur de notre propre victoire.

Seulement, il faut savoir tout changer. A la vérité, il ne s'agit pas d'autre chose que de savoir si nous-mêmes comprenons ce que l'homme du peuple comprend, devine et sent, à

savoir que c'est le sort de la France qui se joue dans les six mois qui sont devant nous.

Que ceux qui craignent l'effort d'aujourd'hui, que ceux qui craignent les critiques qui leur viendraient de l'effort demandé et de l'opinion populaire, craignent encore davantage la colère qui naîtrait de la défaite et de l'humiliation ! De notre misère jaillirait un courant contre lequel on ne pourrait rien et qui renverserait, non seulement toutes les institutions, mais les principes mêmes de la vie française.

On parle souvent des années passées, 1939-1940, 1940-1944. Pensons un peu aux dates qui sont devant nous, aux années 1957 à 1960, si les gouvernements et si nous-mêmes continuons d'agir comme nous avons agi au cours des dernières années. Je vous répéterai ce mot qui me paraît résumer la situation : il ne faut pas avoir peur de la victoire que nous pouvons remporter. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs à gauche, au centre et à droite et sur divers bancs au centre.*)

Maintenant, j'attends la réponse aux questions que j'ai posées. Est-il une autre solution que l'Algérie française ? Si oui, laquelle, et quelles en sont les conséquences ? Est-il possible de maintenir des alliances si nous ne sommes pas soutenus par nos alliés ? Est-il possible de demeurer dans des organismes, comme l'Organisation des Nations Unies, si leur unique travail est dirigé contre nous ? Est-il possible d'avoir une diplomatie qui, du haut en bas, s'occupe de tout, sauf de défendre l'Algérie française ? (*Très bien ! très bien !*) Est-il possible de maintenir et d'accroître l'effort militaire si, à l'intérieur, l'effort économique, moral et social n'est pas correspondant ? Est-il possible dans les mois qui viennent de ne pas diminuer les vacances, de ne pas créer des chantiers de travail, de ne pas faire naître ce grand élan de solidarité, de ne pas imposer un minimum d'austérité pour montrer que la France pense à son avenir et non pas aux vacances ? Est-il possible de maintenir et d'accroître l'effort militaire quand la trahison est installée au cœur du Parlement, quand l'indulgence est accordée aux pires propagandes ? (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Voici les questions-clefs. Si j'avais devant moi M. le président du conseil, je lui dirais : « Répondez par de médiocres réponses, hésitez dans l'action, et nous allons à une défaite semblable à celles de Sedan et de 1940. Répondez, au contraire, comme un patriote doit répondre, n'hésitez pas dans l'action et tout sera sauvé ! »

Nous sommes à un moment où entre victoire et défaite il n'y a pas de demi-mesure et où le choix immédiat ne permet pas la lâcheté devant la vérité, ni devant l'effort. La vérité est dure, l'effort est dur ; mais tels sont aujourd'hui les maîtres-mots du service de la patrie et de la liberté. « Tout le reste est littérature ! » (*Vifs applaudissements prolongés au centre, à droite et sur un certain nombre de bancs à gauche. — Sur les bancs des républicains sociaux, Mmes et MM. les sénateurs se lèvent. L'orateur est félicité par M. le ministre résident et par un grand nombre de ses collègues.*)

M. le président. La parole est à M. Castellani.

M. Jules Castellani. Après le discours brillant et émouvant du président de mon groupe, mon ami M. Michel Debré, je limiterai mes explications à la question que j'ai posée et qui a été jointe à la sienne.

Tout d'abord, monsieur le ministre, je rends hommage aux efforts que vous avez déployés en Algérie pour rétablir la paix française (*Applaudissements sur un certain nombre de bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite. — Mouvements divers à l'extrême gauche*) ceci au milieu des difficultés considérables que vous rencontrez sans cesse sur votre route, difficultés souvent dues à cette grave trahison qu'évoquait tout à l'heure mon ami, M. Michel Debré.

Dans ma question, dont la discussion aurait eu lieu séparément si le Gouvernement avait répondu dans les délais voulus, je visais implicitement le départ d'un des leaders de l'Algérie, Ferhat Abbas, que j'ai connu autrefois à l'Assemblée nationale.

Ferhat Abbas a obtenu très facilement le renouvellement de son passeport, à Sétif, le 23 avril. Mais, fait plus grave, car il démontre qu'il n'y a pas de politique réelle gouvernementale à l'égard de l'Afrique du Nord, Ferhat Abbas, sa femme, et Mme Bournaudjel sont partis pour le Caire à bord d'un avion dans lequel leurs places avaient été retenues, sur la demande de l'Office de l'Algérie, par le bureau Stambouli.

Je donne sur le départ de cet homme ces précisions parce qu'elles démontrent qu'il n'est pas parti d'une manière clandestine, comme on a voulu le laisser croire, et qu'en réalité on savait fort bien où il se rendait.

J'ignore si on savait ce qu'il allait y faire — c'est un détail que je m'excuse de ne pas connaître, car je n'ai pas pénétré jusque-là les ténébreux secrets des traites — mais j'affirme que Ferhat Abbas est parti dans les conditions que je viens d'indiquer.

Mesdames, messieurs, nous avons été, je crois, vingt-cinq sénateurs à voter contre les conventions tunisiennes. On nous avait accusés, à cette époque-là, de manquer de réalisme. Croyez-moi — je puis parler au nom de beaucoup d'entre eux — nous les aurions votées volontiers si nous avions pensé que ces conventions tunisiennes étaient un cadre définitif dans lequel s'inscrirait la politique franco-tunisienne. Nous étions persuadés — malheureusement, les événements nous ont donné rapidement raison — que ce cadre serait très vite dépassé, que bientôt il n'existerait plus.

A l'heure actuelle, la politique menée aussi bien en Tunisie qu'au Maroc ne ressemble en rien à celle définie au moment du vote de ces conventions.

M. Michel Debré a eu raison de le rappeler et j'apporterai à ce sujet quelques précisions supplémentaires.

Comment imaginer qu'une armée puisse conserver un moral intact quand — comme c'est le cas au Maroc — elle se voit privée de la possibilité de riposter. Des officiers, des sous-officiers et des hommes de troupe sont enlevés qu'elle n'a pas le droit de délivrer par ses propres moyens. Comment une armée peut-elle conserver son moral quand ceux qui veulent punir les auteurs de tels actes se voient empêchés de le faire par le pouvoir civil qui obéit à je ne sais quels ordres ? Comment ceux qui commandent au Maroc peuvent-ils continuer à avoir confiance en leur mission, dans ce pays qui a été nôtre et dont, au fond de leur cœur, les Français pensent qu'il doit rester lié à la métropole pour beaucoup de raisons sentimentales, culturelles, économiques et civilisatrices.

En Tunisie, n'en est-il pas de même ? Ne constatons-nous pas les mêmes trahisons ? Ne voyons-nous pas cette armée française constamment mise dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche, sauf quand il s'agit, bien entendu, de défendre le pouvoir nouveau, un pouvoir soi-disant existant car, en ce moment, M. Bourguiba lui-même n'hésite pas à faire appel à l'aide de l'armée française quand c'est son intérêt ? Et puis on assassine ensuite des Français et des officiers.

Voilà une façon à mon avis intolérable de se conduire vis-à-vis de ces pays.

On parle toujours d'interdépendance. Permettez-moi, mes chers collègues, de prétendre qu'aucun d'entre vous ne peut plus croire à la formule. Quand on a donné l'indépendance totale comme nous l'avons fait, sans contrepartie et d'une manière aussi définitive, il ne peut plus être question de parler d'interdépendance.

Que nous offre-t-on dans ce traité, ce vague traité, ce pâle traité qui vient d'être signé au ministère des affaires étrangères ? Il prévoit — tenez-vous bien — cette clause prédominante : l'ambassadeur de France à Casablanca sera le doyen du corps diplomatique ! Quelle ironie ! Quelle mauvaise action ! Voilà le grand traité qui nous conduit à l'interdépendance vis-à-vis du Maroc. Jusqu'à présent, on n'a pas pu nous offrir quoi que ce soit de valable ou de rassurant. Continuera-t-on dans cette voie ?

J'aborde maintenant une autre question, monsieur le ministre.

Je sais bien que les troupes françaises en Algérie font tout leur devoir malgré cette propagande et qu'elles l'accomplissent de manière excellente. Mais alors, comment le Gouvernement peut-il permettre toutes les mesures qui tendent à les décourager, toutes ces manifestations organisées — je le dis sans parti pris — par le parti communiste qui joue le double jeu, en votant, d'un côté, les pleins pouvoirs et en organisant, en même temps, la lutte contre l'envoi de rappelés en Algérie ? Comment peut-il tolérer de telles manifestations qui portent un grave préjudice au moral de notre armée, de la Nation et des populations algériennes ?

Mais si le parti communiste encourt une lourde responsabilité, il faut considérer également celle du Gouvernement qui le laisse faire alors qu'il ne devrait pas tolérer un pareil état de choses. Il a les moyens d'agir car nous lui avons voté des pouvoirs spéciaux. Nous attendons qu'il s'en serve. Il a là une belle occasion de mettre fin à la trahison en prenant des mesures sévères et impitoyables à l'encontre des traitres.

M. Henri Barré. Dites cela à vos deux amis qui sont au Gouvernement : M. Chaban-Delmas et M. Lemaire !

M. Jules Castellani. Je ne suis pas ici pour défendre tel ou tel de mes amis. Je parle de la politique générale du Gouvernement et je ne retire rien des paroles que j'ai prononcées.

Il importe que le Gouvernement réagisse avec vigueur, avec une très grande vigueur s'il veut maintenir le moral de nos troupes d'Afrique et le moral de la Nation.

Monsieur le ministre, la lutte contre les fellagha est certainement difficile, mais il n'y a pas des fellagha qu'en Algérie. Tous les Français qui, à quelque titre que ce soit, participent à la démoralisation de l'armée sont en réalité des fellagha et des ennemis de la France. Aussi le devoir du Gouvernement est-il de les abattre par tous les moyens en son pouvoir.

Vous ne gagnerez la guerre d'Afrique que si vous recourez aux grands moyens. On parle beaucoup, depuis quelque temps, de Clemenceau. Puisse l'âme de Clemenceau sortir de sa tombe et nous montrer que nous soutenons la guerre d'Afrique pour une plus grande France, pour toute la France; pour la métropole et pour l'Algérie, et que nous luttons contre toutes les formes de trahison quelles qu'elles soient! (Applaudissements sur certains bancs à gauche, ainsi qu'à droite et au centre.)

M. Waldeck Lhuillier. Clemenceau siégeait ici, à cette place! (L'orateur désigne son siège.)

M. le président. La parole est à M. Boutemy.

M. André Boutemy. Mes chers collègues, dans l'après-midi du 8 mai 1954, le chef du Gouvernement français montait à la tribune de l'Assemblée nationale pour apprendre aux députés que Dien-Bien-Phu était tombé. Cette défaite militaire, consacrée deux mois après par un armistice sévère, est le point de départ des difficultés de la France dans un monde où elle dispensait sa culture, sa générosité, ses bienfaits et aussi le sang de ses enfants. Une atteinte peut-être définitive venait d'être portée au préjudice de la France.

Dès le lendemain, l'inquiétude des masses musulmanes dans toute l'Afrique du Nord était évidente.

Une semaine après Genève, le Gouvernement français, à Carthage, semblait appuyer les thèmes de propagande déjà habilement et largement diffusés de la faiblesse de la France et de sa résignation à l'abandon. Le mécanisme était déclenché. Une voix s'élève alors du Caire pour proclamer l'unité de l'action subversive, de la Tripolitaine à l'Atlantique, sans d'ailleurs impressionner les esprits du Quai d'Orsay qui continuent à jouer à contretemps.

Bien sûr, la situation juridique est différente dans les trois territoires de l'Afrique du Nord. Mais on s'est lancé — il n'y a pas d'autre terme — dans une action politique absolument empirique, jamais conçue dans son ensemble, au seul gré des événements, en prétendant doser successivement et différemment la satisfaction des revendications factices et outrancières imposées par un organisme unique. Je dis à dessein « imposées », car je reste persuadé que la grande masse des musulmans, qui ont partagé, pour certains depuis plus d'un siècle, nos succès et nos malheurs, reconnaissent les bienfaits de la présence française et préféreraient poursuivre dans la tranquillité retrouvée et la paix, à travers, d'ailleurs, une prospérité d'année en année améliorée, l'évolution interne qui les conduirait dans le calme et sans risques à la gestion de leurs propres affaires.

Ainsi, malgré Genève, malgré Carthage, malgré Aix-les-Bains et ses succédanés, les gouvernements n'ont pas su ou n'ont pas voulu reconnaître l'unité d'action de notre adversaire aussi bien que son but final qui est, sous le prétexte de nationalisme, de soustraire la totalité de l'Afrique à l'influence occidentale.

L'Algérie s'est trouvée rapidement sans protection. Elle est alors devenue le nouveau terrain d'exploitation du fanatisme d'une poignée d'agitateurs parfaitement et officiellement orchestré au Caire, à Tripoli, à Oudjda et à Rabat.

Le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre résident, après avoir abordé, dès sa constitution, le problème algérien avec des idées qui se sont révélées fausses, a su faire face ensuite à une situation politique difficile, tragique. Il a, surtout par votre voix, proclamé sa résolution de maintenir la présence française en Algérie.

Vous avez très courageusement décidé les mesures nécessaires au rétablissement de la sécurité. Votre appel a été entendu. La Nation a accepté avec calme et dignité les sacrifices qui lui étaient demandés, malgré les propagandes de défaitisme que viennent de stigmatiser nos collègues MM. Michel Debré et Jules Castellani.

Des efforts désespérés sont maintenant tentés par la rébellion pour multiplier les attentats et les crimes avant que, grâce à votre nouveau dispositif militaire, nous ayons pu accomplir les missions nécessaires pour faire cesser la terreur. Il s'agit, pour les ennemis de la France, de créer par tous les moyens, dans la métropole, un malaise, des hésitations, une inquiétude et, peu à peu, la peur dans les foyers.

Mais, au moment où le Gouvernement manifestait sa volonté de tenir en Algérie, il conduisait, avec le Gouvernement marocain, des négociations qui ont été paraphées, l'autre semaine, à Rabat et signées, hier, à Paris. N'avez-vous pas, monsieur le ministre résident, l'impression que l'on vient ainsi d'ajouter de nouvelles difficultés au problème?

Oh! nous connaissons bien le poids du fardeau qui a été transmis au Gouvernement. Le processus de renoncement était commencé depuis le 6 novembre 1955, quand l'indépendance était promise à Mohamed ben Youssef à la Celle-Saint-Cloud. La promesse est devenue, par les soins du Gouvernement actuel, une réalité: le vendredi 2 mars, l'indépendance totale était accordée avec une référence à l'interdépendance.

Les dirigeants du Maroc, vous le pensez, se sont emparé du premier vocable avec un programme explosif: le pouvoir, tout le pouvoir et tout de suite!

Après trois mois de négociations, on n'est pas parvenu à donner au mot « interdépendance » une définition précise. Le texte signé hier n'est en fait qu'une affirmation d'intentions de solidarité, ce qui est loin, très loin de l'interdépendance approuvée par le Parlement le 8 octobre dernier et qui devait comporter le maintien intégral des responsabilités confiées à la France en matière de défense et en matière d'affaires étrangères.

Bien sûr, l'empire chérifien ne pouvait rester le seul Etat arabe sous protectorat, coupé de l'évolution générale. Dans le passé, le Maroc avait su se soustraire à la domination turque.

Dans le présent, il éclate de vitalité avec ses 9 millions d'habitants. Le traité de Fez était certainement un vêtement étroit mal ajusté: c'était évident, depuis la deuxième guerre mondiale. Le tout est de savoir si les transformations précipitées lui permettront son véritable épanouissement.

Je tiens à souligner qu'il n'entre pas dans mes intentions de me prêter à une critique systématique des actes du Gouvernement surtout en l'absence de M. le président du conseil qui avait pourtant fixé lui-même la date de cette séance. J'entends surtout solliciter des précisions qui sont nécessaires au Parlement pour exercer son contrôle.

Le protectorat était le résultat d'une œuvre diplomatique complexe qui résultait de plusieurs traités et intéressait une dizaine de nations lesquelles ont été consultées en dehors de l'Espagne qui avait sa propre zone d'influence et apparaissait un peu, selon la formule connue, comme un sous-locataire.

Le statut de Tanger est garanti par huit puissances. Si M. le président du conseil était là il pourrait peut-être nous préciser la nature des entretiens diplomatiques qu'ont pu provoquer ces négociations franco-marocaines. Quant à nous, mes chers collègues, au Parlement, nous avons été aussi étrangers à ces problèmes que les puissances statutaires: il a fallu la visite à Paris du chef du Gouvernement marocain M. Si Bekkai et du nouveau ministre des affaires étrangères, M. Balafray, pour que l'on fasse enfin mention des droits du Parlement! Je n'ai pas entendu dire d'ailleurs que pareille obligation ait arrêté les événements, mais le Gouvernement a certainement l'intention de nous préciser ce que contient exactement ou ce que comporte pour l'avenir, la déclaration diplomatique signée hier.

Si l'interdépendance a un sens, elle ne peut exister que sur le plan militaire et sur le plan diplomatique. L'imprécision de l'article 4 de l'accord de Rabat ne donne aucune garantie quant au comportement ultérieur du Maroc, à l'égard de la ligue arabe, par conséquent, à l'égard de l'Algérie. Pour ce qui est de la nouvelle armée marocaine, par quel accord reste-t-elle liée à notre armée nationale?

Cette question ne surprendra pas à un moment où il est indispensable pour la clarté de souligner — et je suis sûr de ne pas être contredit par M. le ministre résident — que nous aurions les plus grandes difficultés à régler le problème de la sécurité en Algérie sans la possibilité d'interdire à la fois aux frontières algéro-tunisienne et algéro-marocaine, la formation de bandes rebelles ou l'éclosion de manœuvres hostiles chez nos nouveaux voisins.

M. Robert Lacoste, ministre résident au Maroc. Cela va de soi.

M. André Boutemy. Je veux espérer que M. le ministre résident que, bien qu'arrivé hier et ayant déjà pris contact avec M. le président du conseil, vous serez en mesure, puisque c'est un problème qui vous intéresse au premier chef, de nous dire que nous pourrions avoir l'assurance que les incidents récents et intolérables ne se reproduiront plus et qu'une répression efficace sera notamment exercée par les autorités marocaines contre tous les actes subversifs.

Partisan résolu de l'amitié franco-marocaine, j'en viens maintenant au caractère exceptionnel dans l'histoire de l'octroi de

l'interdépendance au Maroc. Je vois qu'aucun de vous ne proteste. Comme vous avez raison !

Que l'on ne vienne pas alléguer l'exemple de la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne n'a pas fait souche aux Indes ni ailleurs. Elle s'était contentée partout d'imposer un appareil administratif important et de créer des entreprises économiques. Pas plus, et pour les mêmes raisons, ne peut être invoqué, en ce qui nous concerne, le précédent libano-syrien !

Mais au Maroc la France avait créé des villes, organisé un équipement économique, décidé des mesures sociales, diffusé un idéal moral, suscité et encouragé le développement culturel. Elle avait établi la sécurité et fait régner la paix absolue pendant trente ans. Trois cent mille Français considèrent malgré tout le Maroc comme leur deuxième patrie.

Alors, quels sont les accords qui doivent régler le statut des personnes et des biens ? La communauté française de là-bas est-elle condamnée à perdre son caractère particulier ?

Je veux être assuré que toutes les précautions ont été prises pour que, dans le domaine de la justice comme dans celui de la culture, elle puisse toujours se réclamer de sa qualité de française.

Il n'entre pas dans mon propos d'énumérer ce que nous avons réalisé au Maroc. M. le ministre des affaires économiques et sociales pourrait vous donner de meilleures précisions que moi-même à ce sujet.

Cependant, je dois souligner que l'œuvre de la France, si elle a comporté des erreurs, comme toute œuvre humaine, a été accomplie avec intelligence et avec amour.

Aujourd'hui, que conservons-nous ? A peine quelques établissements militaires, notamment les terrains destinés aux bases louées aux Etats-Unis. Nous ne possédons aucun immeuble. Toutes les villas de la colline sacrée de Rabat où siège le Gouvernement ont déjà été remises à l'Etat chérifien. Seuls, la villa où réside le haut-commissaire et les deux palais résidentiels de Marrakech et de Fès ont été laissés à la disposition de la France par une décision gracieuse de Sa Majesté.

Le Conseil de la République, monsieur le ministre résident, aimerait aussi que des explications lui soient données sur la situation dans laquelle vont se trouver les nombreux fonctionnaires qui sont au Maroc. D'après les statistiques du secrétaire général du haut-commissariat, le nombre des agents du secteur public ou semi-public encore en fonction au Maroc est de l'ordre de 43.000.

Si l'on tient compte des familles, voilà une population qui s'élève à environ 100.000 habitants, c'est-à-dire le tiers de la colonie française. Ils sont presque tous restés en fonction, la plupart d'ailleurs au risque de leur vie. Alors au nom d'un certain nombre de mes collègues, monsieur le ministre résident, je vous demande quel sort sera réservé par le Gouvernement marocain et par la France à ces fonctionnaires.

J'en viens maintenant au problème essentiel : la situation de l'armée française au Maroc. L'armée française n'a pas été défaite au Maroc. Ses officiers, ses cadres, ses soldats, héros de tant de campagnes glorieuses, dispensateurs de tant de dévouement et de générosité dans la pacification, ont assumé avec discipline, mais aussi avec tristesse les tâches qui leur étaient imposées par les événements.

Le Gouvernement — j'en suis, pour ma part, assuré — a pris la résolution de préserver le prestige de l'armée. Mais alors, il convient, et sans retard, de dissiper le malaise qui accable l'armée française du Maroc et dont toute la presse, française et étrangère, s'est fait l'écho.

Le problème de l'armée dite « de libération » au Maroc doit être posé au grand jour. Il ne peut être admis qu'à chaque instant, officiers et soldats français soient à la merci d'un enlèvement ou d'un massacre, faute d'une rançon dont je ne souhaite pas préciser la nature à cette tribune.

De même, le Gouvernement de la France ne peut accepter, comme je vous le disais tout à l'heure — et M. le ministre résident ne m'en voudra pas de le répéter — que le Maroc oriental puisse être un repaire pour les bandits, un lieu de refuge pour les candidats fellagha et un lieu d'entrepôt pour les armes.

Vous ne pouvez tout de même plus accepter qu'un gouvernement marocain vous demande de l'informer du détail des mouvements des unités françaises, alors que nos représentants se voient refuser les renseignements relatifs aux déplacements des bandes irrégulières dans la région d'Oudjda. Chacun le sait : des camps pour instruire les rebelles algériens sont installés au Maroc oriental. Je suis assuré que, tout à l'heure, M. le ministre résident nous donnera des précisions sur ce problème.

Les emplacements sont d'ailleurs connus. L'état-major se trouve à Nador, dans l'ancienne zone d'influence espagnole, et

le gouverneur d'Oudjda le sait, comme le disait tout à l'heure notre collègue M. Michel Debré, sans compter que plusieurs caïds de la région sont affiliés à l'armée de la libération. Les autorités civiles et militaires de l'Algérie l'ont d'ailleurs confirmé officiellement dans des déclarations récentes.

Or, quels sont les résultats des enquêtes qui n'ont pas manqué d'être prescrites ? Quelles sont les décisions gouvernementales ?

Le Gouvernement estimera-t-il nécessaire de maintenir sur le territoire du Maroc des effectifs aussi importants, qui pourraient peut-être avoir une utilisation meilleure, puisqu'ils ne peuvent pas sortir de leurs casernes pour arrêter les auteurs d'attentats ? S'ils sont là pour protéger la population française contre les rigueurs des odieux fellagha du Maroc, si vraiment ils sont là pour cela et qu'on les condamne à ne pas agir, alors, pourquoi les y laisser ?

Enfin, à travers les critiques qui ne sont pas ménagées à notre pays par des interlocuteurs trop pressés et qui laissent d'ailleurs, sans doute, entrevoir beaucoup plus la crainte de l'avenir que du dépit momentané, nous relevons des signes d'anarchie qui nous laissent penser que le Maroc aurait pourtant encore bien besoin, sur le plan administratif et financier, comme sur le plan psychologique et militaire, de l'expérience de son amie, la nation française.

Quelle décision va prendre le Gouvernement auquel vous appartenez ? Devant une situation chaque jour aggravée vous avez certainement le souci d'informer complètement le pays qui a besoin de connaître la portée des sacrifices qu'il a acceptés, le but pour lequel ces sacrifices ont été demandés. L'économie française va beaucoup souffrir pendant de longs mois du rappel des disponibles que vous avez eu raison de provoquer.

La France et le monde occidental se trouvent en présence d'une entreprise maintenant développée au grand jour par le monde arabe. La commission de la ligue arabe pour le boycott de la France s'est réunie hier au Caire au siège de la ligue. Neuf pays arabes étaient représentés par leur ambassadeur au Caire. L'agression est organisée contre la France, sans doute parce que l'on croit qu'elle est la plus vulnérable, mais aussi malheureusement parce que, sur le plan géographique, elle se trouve au cœur d'une lutte. Le problème posé par l'Algérie est un problème essentiellement français, il n'est jamais inutile de le répéter, mais l'agression du monde arabe contre l'influence occidentale est un autre problème, mais où tout se tient.

Le président du Gouvernement français et son ministre des affaires étrangères viennent d'effectuer un voyage en Union soviétique. Les communiqués qui ont été publiés à Moscou avant le départ de M. Guy Mollet ont fait état des conversations qu'il y a eues avec le maréchal Boulganine et M. Khrouchtchev au sujet de l'Algérie. Ces communiqués ont donné lieu à des interprétations différentes entre dirigeants soviétiques et dirigeants français. Je crois qu'il serait nécessaire aujourd'hui d'informer le Conseil de la République de l'attitude et de la position prise par le Gouvernement français en face de ces divergences d'interprétation. Je comprends, pour ma part, avec beaucoup de mes collègues, qu'il était normal que les représentants du Gouvernement français aient la préoccupation d'évoquer au cours de ce voyage le problème de l'Algérie. C'était même, à mon sens indispensable.

J'avais l'intention d'évoquer maintenant tous les inconvénients que l'on peut constater dans le fonctionnement du dispositif de l'alliance atlantique. La magistrale description que notre collègue M. Michel Debré en a faite tout à l'heure a si bien souligné les défauts du traité du pacte de l'Atlantique et surtout la mauvaise volonté d'un certain nombre de nos partenaires, que je juge inutile d'y revenir.

Je voudrais cependant vous demander, monsieur le ministre résident, si vous ne pourriez pas ouvrir devant nous un dossier qui doit certainement être très volumineux et qui serait celui de l'action qu'ont pu exercer les gouvernements successifs, pas seulement le vôtre, auprès de nos alliés atlantiques depuis de longs mois en ce qui concerne le problème de l'Algérie.

Nos partenaires, en la circonstance, ont manifesté, bien sûr, une attitude inégale. La Grande-Bretagne a sans doute pris plus facilement conscience des difficultés françaises en fonction de ses propres embarras, mais tous les Français — je remonte assez loin, je vais jusqu'à 1948 — ont ressenti comme un outrage les critiques de Washington contre notre administration en Afrique du Nord, critiques qui servaient d'écran aux manœuvres de certains diplomates et aux agissements d'hommes d'affaires. Tout s'est passé en réalité comme si les Etats-Unis se servaient, pendant les huit dernières années, de la complicité des nationalistes de l'Istiglal et du Néo-Destour pour prendre notre place et cela sans même s'apercevoir que le nationalisme et le communisme, dans une semblable circonstance, ne font qu'un. (Applaudissements sur quelques bancs au centre.)

Nous avons, comme le disait M. Michel Debré tout à l'heure, apprécié la valeur des déclarations de M. l'ambassadeur des Etats-Unis sur le problème algérien et je pense aussi, comme mon collègue, que la dernière initiative de M. Foster Dulles est des plus décevantes; elle est irritante. En admettant et en reconnaissant M. Nasser comme le seul interlocuteur valable de la ligne arabe, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères des Etats-Unis a sans doute oublié l'odieuse action à l'égard de la France du colonel Nasser, parfaitement démontrée voilà quelques semaines, d'ailleurs, à la tribune de l'Assemblée nationale par M. Jacques Soustelle.

Je ne veux voir pour ma part dans cette dernière manifestation que la traduction d'un idéalisme nébuleux et de la méconnaissance d'une situation réellement grave, car, croyez-moi, mes chers collègues, le jour où la France se trouverait la victime de l'effort acharné des entreprises dirigées contre elle, les positions de tout le monde occidental seraient compromises et, une fois de plus, nos amis de l'alliance atlantique auraient compris trop tard.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre résidant, qu'il convient enfin, et cette fois énergiquement, de faire admettre par nos alliés qu'ils n'ont pas intérêt à avoir un partenaire exsangue et vidé du meilleur de sa substance? Vous avez choisi l'action en Algérie pour ramener la paix. Mais, alors, sortez de l'immobilisme sur le plan diplomatique et mettez fermement nos alliés devant leurs responsabilités.

Voyez-vous — et j'en aurai terminé — au nom des immenses sacrifices qui ont été consentis par notre pays au cours des dernières années pour la défense de la civilisation occidentale, je vous dis: vous avez le devoir d'obtenir des Gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis une décision d'action commune et affirmée pour expliquer à la face du monde qu'en Algérie il n'y a pas d'autre solution possible que le rétablissement de la confiance des musulmans dans l'autorité et la volonté de la France. (Applaudissements à droite, au centre et sur un certain nombre de bancs à gauche.)

M. Edmond Michelet. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean Bertaud.

M. Jean Bertaud. Messieurs les ministres, mes chers collègues, mon intervention dans ce débat est provoquée par le dépôt par mes soins d'une question orale qui rejoint, dans ses grandes lignes, la question orale avec débat posée par notre collègue M. Debré et dont nous discutons aujourd'hui.

Les conditions qui président à l'organisation de notre travail n'ont pas permis de joindre cette question à celles de MM. Debré et Castellani. J'ai profité de l'occasion qui est offerte à chacun d'entre nous pour exposer très brièvement ce que j'avais à dire sur les événements qui nous préoccupent aujourd'hui.

Il y a un an environ j'intervenais à cette même tribune et je signalais au gouvernement alors au pouvoir les inconvénients que présentaient pour nous les accords franco-tunisiens et, pessimiste à mon grand regret, je signalais d'ores et déjà les conséquences fâcheuses qu'allaient avoir, pour l'Union française et notamment pour l'Afrique du Nord, les dispositions prises ou plutôt enlevées à ce que j'appellerai le manque d'autorité et de volonté des hommes au pouvoir à ce moment-là.

M. André Cornu. Vous ne vous êtes pas trompé.

M. Jean Bertaud. Il m'a été répondu avec un sourire sceptique, ce sourire sceptique qui est la marque des hommes d'intelligence au-dessous de la moyenne (*Sourires.*) et qui s'imaginent qu'un passage éphémère au pouvoir leur donne l'omniscience et tous les droits, que je n'entendais rien à l'affaire et que je me trompais lourdement. Or, les événements et les ministres se sont succédé depuis cette époque et, malheureusement, toutes les craintes que j'avais exprimées se sont réalisées sans qu'aucune des erreurs signalées ait été évidemment redressée. Je regrette, soyez-en sûr, d'avoir eu raison.

Si j'interviens aujourd'hui, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, ce n'est pas, évidemment, pour redire ce qui a été dit excellemment par les orateurs qui m'ont précédé. J'aurais mauvaise grâce à vouloir mêler mon éloquence à celle de notre ami M. Michel Debré ou à celle de M. Castellani ou à celle de M. le président de la commission de la défense nationale.

De qui suis-je ici l'interprète? Des Français moyens, de cet ensemble de population à qui on demande constamment de nouveaux sacrifices et à qui on demande encore d'envoyer ses enfants en Afrique du Nord pour défendre qui et pour défendre quoi? non pas des colonialistes, non pas des privilèges, mais bien une parcelle du sol français.

Car si la plupart des rappelés partent sans gaieté sans doute, mais tout de même sans trop d'efforts, si la plupart des mères et des femmes acceptent que leurs fils ou leurs maris revêtent

à nouveau l'uniforme pour aller défendre l'Union française, l'unité française, la civilisation et le progrès, dans des départements où nous avons tous les droits, c'est parce que soldats et parents estiment que les ordres et les instructions donnés par le Gouvernement, approuvés par la majorité des deux assemblées, sont des ordres et des instructions valables et que ce serait renier son devoir et faire acte de trahison que de ne pas accepter de remplir jusqu'au bout la tâche à laquelle la nation entière doit être conviée.

Mais ce que nos populations n'admettent pas, ce que nos soldats n'admettent pas, c'est qu'alors qu'on leur demande les plus lourds sacrifices rien n'est fait pour arrêter une propagande infâme qui ne tend à rien de moins qu'à justifier les crimes les plus abjects commis contre ceux qui se battent par des hommes qui sont moins des adversaires que des bandits de grand chemin. Ils n'admettent pas que soient tolérés plus longtemps les agissements d'un parti qui de tout temps s'est acharné à démolir ce qui constitue l'autorité, l'ordre et la civilisation occidentale et qui désire par tous les moyens réduire la France au néant parce que cette dernière actuellement, qu'on le veuille ou non, reste la seule capable de défendre valablement encore notre civilisation.

Rappelons-nous — et je n'irai pas très loin en arrière — l'année 1917 à laquelle des congrès d'anciens combattants qui se sont tenus récemment se sont référés, qui a été évoquée par notre collègue M. Castellani tout à l'heure et où déjà se tramait dans l'ombre ce travail de désorganisation qui nous aurait fait dès cette époque d'abord les esclaves de l'Allemagne, puis la proie du communisme envahissant si nous n'avions pas eu un homme qui, faisant abstraction de ses opinions politiques, n'avait pris en main le Gouvernement et, par son autorité, par sa violence — une violence indispensable en temps de guerre — n'avait instauré l'ordre dans le pays et dans la nation. J'ai nommé Clemenceau. Et, après la guerre, n'avons-nous pas assisté encore à cette sorte de campagne plus ou moins larvée où notre armée, nos institutions, nos hommes politiques les plus valables étaient quotidiennement traînés dans la boue, où l'on appelait les officiers « des gueules de vache », où l'on enseignait aux jeunes gens que s'ils avaient un devoir à remplir, ce n'était pas un devoir envers la nation ou envers la patrie, mais un devoir envers eux-mêmes, et que s'ils avaient à se montrer énergiques et combattifs, ce ne pouvait être que pour faire valoir des droits exempts en contre-partie de toute obligation, même morale, envers les institutions établies.

Vous savez ce qui nous est arrivé: 1939-1940. Là encore, je me souviens, pour avoir eu l'occasion d'intervenir contre ces faits auprès de l'autorité militaire de l'époque, que dans nos cantonnements, devant la ligne Maginot, comme en face de la frontière belge, des orateurs, des propagandistes en uniforme ou en civil venaient inciter nos soldats à la rébellion en leur disant: « la guerre contre l'Allemagne, ce n'est pas votre guerre! », et après des réunions violentes ils organisaient des défilés où les slogans les plus anarchistes alternaient avec les couplets et refrains de l'*Internationale*... L'orchestration communiste se manifestait encore sans que quiconque osa efficacement intervenir, les quelques sanctions prises ne pouvant être assimilées en aucune façon aux mesures d'épuration que nous connûmes après la libération...

Vous avez connu le résultat de cette propagande néfaste. Cette démoralisation de l'armée provenait non pas du fait que les hommes ne voulaient pas se battre, mais du fait que l'on s'efforçait de les persuader qu'ils n'avaient aucun intérêt à se battre et que rien ne devait nous faire considérer comme un adversaire le soldat allemand dont les chefs étaient alors liés aux dirigeants soviétiques par un pacte d'amitié dont nous faisions les frais.

Et puis les événements ont continué et les mêmes causes produisant inéluctablement les mêmes effets, nous avons eu l'Indochine, l'Indochine avec le désastre de Dien-Bien-Phu et le départ définitif ces jours derniers des dernières troupes françaises... Et nous avons maintenant l'Algérie, après avoir eu la Tunisie et également le Maroc.

Alors, il faudrait tout de même savoir pour qui et pour quoi, périodiquement, on demande à notre pays de nouveaux sacrifices, pour qui et pour quoi on mobilise des hommes et on les envoie se battre, pour qui et pour quoi on affirme que la nation en guerre devra faire un effort sérieux pour maintenir son unité, son unité non pas seulement métropolitaine, mais son unité avec l'Union française. Si c'est bien le but poursuivi auquel nous souscrivons tous, messieurs les ministres, tout au moins faudrait-il nous donner la preuve que dans tous les domaines aussi bien moral que matériel, vous entendez poursuivre l'effort auquel vous nous demandez de participer; je me permets d'avoir à ce sujet quelques doutes et je vais vous en donner les raisons.

Ces jours-ci, j'ai eu l'occasion — et je vous signale ce cas, monsieur le ministre, pour que tout de même vous en fassiez part à votre collègue de l'intérieur — de recevoir la visite de jeunes gens rappelés, et de pères de famille, qui m'ont apporté les convocations qui leur avaient été adressées à domicile par de prétendus « comités de paix ». Je suis allé avec eux et j'ai écouté les orateurs qui ont essayé de leur faire la démonstration la plus éclatante que les assassins des femmes, des enfants, des ouvriers sans défense, les incendiaires des écoles et des dispensaires n'étaient pas les fellagha, mais les soldats français. Il y avait là évidemment deux ou trois jeunes gens en uniforme qui sont venus apporter une aide bénévole aux orateurs. Lorsqu'à la fin de la réunion on a demandé à ces jeunes gens si réellement ils avaient l'intention de se battre, ils étaient, je vous l'avoue, légèrement impressionnés et m'ont posé la question suivante : pensez-vous que ce que l'on vient de nous dire est exact ? Pensez-vous que je puisse, moi, prendre un fusil pour abattre des hommes qui, d'après ce que l'on vient de me dire, sont absolument innocents de tous crimes, alors que ce sont nos hommes à nous qui ont mis tout à feu et à sang ?

Je n'ai eu évidemment aucune peine à leur démontrer l'inanité des raisonnements qu'ils avaient dû subir et ces jeunes gens, comprenant la mauvaise besogne qu'on voulait leur faire accomplir, se sont promis non seulement de remplir leur devoir mais encore de faire comprendre à leurs camarades plus influençables que certains conseillers ne méritaient pas qu'on les écoute. Mais ce qui les a surpris, ce qui les a navrés, et ce qui nous impressionne, nous, c'est que la plupart des tracts qu'ils ont reçus sont signés par des directeurs d'écoles, par des instituteurs, par des fonctionnaires. Nous nous demandons jusqu'à quel point un Gouvernement digne de ce nom peut continuer à payer des traitements à des hommes qui, dans les coulisses, travaillent contre lui et se font les défenseurs les plus acharnés des ennemis de la France.

Mme Girault. Ce n'est pas vrai !

M. Jean Bertaud. J'ai ici les noms et je puis les donner à M. le ministre s'il le désire. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Quand on a la noble fonction de diriger des consciences d'enfants, on doit avoir la pudeur de ne pas se mêler de politique. Si la liberté d'opinion — j'insiste sur ce mot — est telle en France que n'importe qui puisse exprimer n'importe quoi, dire ce qui lui plaît et écrire ce qu'il veut, qu'il ait au moins la pudeur de ne pas faire état de ses titres. Je prétends que lorsqu'on est au service de la nation, on a envers elle des obligations telles que lorsqu'on se tourne contre elle, la nation doit se débarrasser de vous.

Vous avez parlé, à différentes reprises, d'épuration. Eh bien ! monsieur le ministre, je vous demande, moi, d'épurer nos cadres administratifs et de faire en sorte que l'on ne puisse s'imaginer que la trahison règne partout. Nous en avons assez de ces scandales successifs et constants qui valent la comparaison devant les tribunaux militaires ou civils d'hommes qui, de par leur fonction et leurs obligations morales, ne devraient pas pouvoir se réclamer de tel ou tel parti, mais seulement s'astreindre, qu'à servir leur patrie, la nôtre, avec conscience, désintéressement mais surtout avec foi. Si les circonstances veulent qu'ils puissent ne plus partager les idées du Gouvernement sur tel ou tel problème ni exécuter les ordres qu'ils reçoivent, alors, qu'ils aient la franchise, au moins, de démissionner et le courage d'aller chercher ailleurs l'argent qu'ils nous demandent. (*Applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Ayant précisé ce point, monsieur le ministre, je voudrais vous poser une question qui est peut-être encore plus douloureuse. Cette question, je vous la pose dans toute sa brutalité : Est-ce que vous donnez à nos hommes qui se battent là-bas tous les moyens matériels nécessaires et suffisants pour se défendre ?

Je réponds non ! J'ai en mains des documents irréfutables qui démontrent que, notamment à Palestro, l'unité dont une patrouille a été massacrée possédait un fusil pour trois hommes. J'ai ici la lettre d'un officier me signalant qu'il disposait en tout et pour tout, pour ses hommes, de la moitié de l'équipement nécessaire.

Alors, entre nous, monsieur le ministre, comment voulez-vous que nous acceptions délibérément de donner suite à toutes vos demandes lorsque nous nous apercevons qu'en dépit de tous nos efforts, qu'en dépit de tout ce que nous voulons faire pour vous aider, il se passe des choses absolument incompréhensibles et que nous ne pourrions accepter que si nous désirions aussi que tout aille le plus mal possible pour

la France et pour nos soldats. Vous donnez des armes, des équipements à l'armée indépendante du Maroc, c'est votre droit, mais tout au moins, avant de vous dessaisir de fusils, de cartouches, de mitrailleuses, qui peut-être demain se retourneront contre nous, songez à nos hommes qui, eux, ne sont pas encore munis de tout le matériel nécessaire, sinon pour attaquer, tout au moins, et c'est leur droit, pour se défendre !

L'année dernière, lorsque j'intervenais au sujet de la Tunisie, je signalais le cas d'un capitaine qui avait été puni d'arrêts de rigueur et déplacé parce que, son détachement ayant été attaqué, il avait fait riposter ses hommes. Je ne voudrais pas, monsieur le ministre, que nous nous trouvions encore en présence de situations aussi tragiquement paradoxales et c'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande instamment de tenir compte de mes paroles.

Nous sommes un certain nombre ici à avoir fait notre devoir toutes les fois que la France nous a appelés à le faire. Je me considère comme un sursitaire de la mort, rescapé de la guerre de 1914-1918, de la guerre de 1940 et de la Résistance. Je sais que le rôle actif que je peux avoir à jouer doit être certainement très réduit. Cependant je reste prêt à servir encore si cela était nécessaire pour le maintien de tout cet ensemble pour quoi nous nous sommes déjà battus. Mais si j'ai fait comme l'on dit « mon temps » nous avons des fils. J'ai un fils qui, demain peut-être, répondant à l'appel du Gouvernement, ira se battre. Alors, monsieur le ministre, je vous le dis, en vérité, si vous ne nous donnez pas l'assurance que vous ferez tout ce qui sera en votre pouvoir pour assurer la sauvegarde de la vie de nos enfants, éviter leur démoralisation, et celle de tous ceux qui les doivent soutenir, empêcher la défaite définitive de la France partout où elle doit se maintenir, alors, moi qui vous parle, je prends l'engagement de vous demander des comptes non plus du haut de cette tribune, mais ailleurs... (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Gabriel Puaux.

M. Gabriel Puaux. Mes chers collègues, vous ne serez pas surpris qu'un représentant des Français de Tunisie ait tenu à prendre la parole au cours de ce débat. Dans les tristes jours qu'ils traversent, tous les Français d'Afrique du Nord sont solidaires physiquement et psychologiquement. Ceux de Tunisie comme ceux du Maroc savent que de l'issue du drame algérien dépendra leur destin. Si la France ne maintient pas sa souveraineté de Tlemcen à Constantine, leur éviction totale et définitive deviendra inéluctable. Aussi, une lourde angoisse pèse là-bas sur les esprits et les cœurs. On se retourne vers la mère patrie ; on se demande si elle a compris la gravité de l'enjeu et si la Nation tout entière est prête à l'effort et aux sacrifices.

La France, au cours de son histoire, a plus d'une fois cotoyé les abîmes, mais elle s'est toujours sauvée, parfois à la dernière heure. Les Français du Maghreb attendent avec anxiété ce redressement. L'a-t-on d'abandon en abandon, sans réaction profonde de l'opinion publique, sous prétexte d'une soumission, peut-être hypocrite, au prétendu courant de l'histoire ? Ce qui m'inquiète le plus, je l'avoue, c'est de constater qu'un vieux mot de la langue française qui, autrefois, était empreint de majesté et de grandeur, le mot « force », paraît avoir subi une singulière dévaluation. Il semble qu'il soit devenu le synonyme de violence, de brutalité, voire de cruauté.

On n'imagine plus que la force puisse être au service d'une juste cause.

Je ne sais si le mot qu'on prête à un responsable : « Une politique de force est un signe de faiblesse », mais il traduit, hélas ! très exactement, un certain état d'esprit. Si l'on en croit la presse, au comité exécutif du parti radical socialiste, M. Mendès-France aurait déclaré : « L'expérience d'Indochine a montré que la force n'est pas une solution ». C'est là une vue qui me semble très éloignée du réel, car le problème indochinois a été en réalité résolu par une épreuve de force, mais cette épreuve, nous l'avons perdue !

Croyez-vous que si Dien-Bien-Phu, au lieu d'être un Sedan, avait été un Verdun, la France aurait quitté l'Indochine dans des conditions moralement si humiliantes et matériellement si désastreuses ? Et a-t-on compris que cette capitulation avait eu une résonance profonde dans toute l'Afrique du Nord ? Pour la première fois la France était battue, non pas dans une guerre mondiale, en présence d'adversaires appartenant au monde occidental, mais par des rebelles d'une province asiatique. Aussi, pour le musulman, l'heure avait sonné, Allah avait abandonné la France et la déclaration de Carthage du 30 juillet 1954, ce n'était pas pour eux un geste inspiré par la générosité et le libéralisme de la nation française, c'était un

aveu de faiblesse, la conséquence d'une défaite. Et l'insurrection algérienne du 1^{er} novembre 1954 devait en être l'inévitable corollaire.

Permettez-moi d'emprunter à un auteur peu suspect de colonialisme une définition de l'Islam. Le professeur Joseph Hours, militant de la démocratie chrétienne la plus avancée, écrivait il y a quelques semaines dans la *France catholique* : « L'Islam, ignorant la loi d'amour, pratique la loi de crainte parce que la force et la victoire matérielles sont pour lui le signe de la volonté de Dieu. Il croit venue l'heure qu'il attendait depuis des siècles et son audace explose en Afrique du Nord ».

A la violence, seule peut répondre la force. Je ne parle pas seulement de la force des armes, je parle aussi de la force d'âme. Je souhaiterais moins de prudentes et timides circonlocutions dans le langage de nos dirigeants. On a très peur du mot « guerre ». On préfère parler de « pacification ». Soit, mais encore faut-il qu'il soit entendu qu'une pacification de l'Algérie se fera par la force.

Je me réfère ici à celui qui fut un grand pacificateur, au maréchal Lyautey. Dans le nouveau recueil de textes et de lettres que vient de publier son neveu, M. Pierre Lyautey, il faut relire le grand rapport de 1916, modèle de clairvoyance, qui fut la charte du protectorat à ses débuts. Si l'histoire ne se répète pas exactement, comment ne pas être frappé par certaines analogies ?

Le maréchal Lyautey se trouvait aux prises avec un bled siha dont l'effervescence belliqueuse était excitée et entretenue par des propagandes étrangères, celle de l'Allemagne et celle de la Turquie. Or, pour combattre cette propagande le résident général ne comptait ni sur les paroles ni sur les crédits mais sur l'activité croissante de ses troupes. Voici ce qu'il écrivait, qui a gardé aujourd'hui toute sa valeur : « La défense passive ne peut aboutir qu'à l'écrasement. L'attaque seule prévient l'attaque. Celui qui n'impose pas sa volonté subit celle de l'adversaire. Le succès final appartient à ceux chez qui prédominent l'idée, l'imagination et la volonté agissante ».

Ce qu'il faut en Algérie, et je ne doute pas, monsieur le ministre résident que ce soit là également votre vœu, c'est une pacification à la Lyautey, et non point comme le souhaiteraient certains, une trop prudente défensive assaisonnée de velléités de négociations avec un interlocuteur valable, qu'il faudrait aller chercher à Moscou ou au Caire, ce qui équivaldrait à une humiliante demande d'armistice.

Je ne crois pas, non plus, que l'on puisse compter sur l'effet immédiat de réformes politiques et sociales si désirables soient-elles. Elles ne peuvent, en aucun cas, satisfaire les meneurs du jeu, ils nous en ont du reste prévenus. Je voudrais également mettre le Gouvernement en garde contre le mirage des élections libres.

M. Durand-Réville. Très bien !

M. Gabriel Puaux. Ces mots « élections libres » sont, en terre d'Islam, entièrement vides de sens.

M. Durand-Réville. Parfaitement !

M. Gabriel Puaux. Je crois pouvoir en parler avec l'expérience de deux proconsulats...

M. Waldeck-L'Huillier. Au moins, c'est cynique !

M. Gabriel Puaux. ... le régime représentatif, la séparation des pouvoirs, le régime des droits de l'homme, sont des conceptions occidentales qui cadrent mal avec la formation coranique des esprits. Des élections musulmanes ne peuvent être que des élections gouvernementales. Si demain, en Algérie, on vote et que l'administration affiche hautement sa volonté de ne pas s'en mêler, l'électeur musulman moyen en conclura que la France a abdiqué et il votera pour les nationalistes les plus extrémistes.

M. Durand-Réville. C'est parfaitement exact !

M. Gabriel Puaux. Que la France dise avec clarté les réformes qu'elle envisage sur les bases de l'égalité et de la parité, mais qu'elle ne demande pas à des masses sans formation civique, proie facile de tous les fanatismes, de fixer elles-mêmes leur statut.

J'ai connu les temps heureux de l'amitié musulmane à Tunis et à Rabat. Je serais heureux plus que quiconque de la voir revivre, mais je sais qu'une première condition s'impose : il faut que la France soit forte et qu'elle se fasse respecter dans

les grandes et dans les petites choses. Il faut surtout qu'elle retrouve son style et sa langue...

M. Durand-Réville. Très bien !

M. Gabriel Puaux. ... car une chose qui est triste pour un homme de ma génération c'est de ne plus entendre dans notre vocabulaire politique la résonance de certains vocables. Je pense surtout à un mot que Littré définit « le sentiment qui fait que l'on veut conserver la considération de soi-même et des autres » : l'honneur ! Cette éclipse de l'honneur explique, malheureusement, bien des défaillances et des carences de notre politique.

Pour conclure, laissez-moi faire entendre une voix d'outre-tombe, celle d'un grand républicain. Je souhaiterais que notre Gouvernement reprenne mot à mot les termes. C'est une déclaration que M. Raymond Poincaré faisait à la Chambre des députés en décembre 1912 : « Nous demeurons fermement déterminés à défendre sans défaillance nos intérêts et nos droits, à maintenir les grandes traditions de la France en Orient et à sauvegarder par-dessus tout cette chose intangible et sacrée qui est notre honneur national. » (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre résident en Algérie. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Robert Lacoste, ministre résident en Algérie. Mesdames, messieurs, excusez-moi tout d'abord de ne pouvoir répondre à toutes les questions qui ont été posées. Il faut convenir qu'elles ont de beaucoup débordé le cadre de l'Algérie et je ne suis pas compétent pour apporter les réponses que l'on voudrait entendre. Néanmoins, je donnerai sur tout ce qui concerne le problème algérien tous les éclaircissements et toutes les précisions nécessaires.

D'abord, je crois utile de faire le point de la situation et, pour ce faire, il faut que nous voyions d'où nous venons. Je dois le dire nettement, au mois de février dernier, l'Algérie était dans un état de désintégration complète. Je ne crois pas aux miracles, mais c'est une manière de miracle qu'elle n'ait pas disparu à ce moment-là.

Où en étions-nous, en effet ? Nos forces avaient perdu une grande partie de leur tonus moral et de leur volonté de combat, parce qu'on les avait tenues pendant trop longtemps dans l'indécision et qu'on ne leur avait pas expliqué suffisamment quels étaient leur tâche, leur but, leur mission.

Nos institutions, il faut bien le dire, tournaient à vide, n'embrayaient pas sur le réel. Nos cadres musulmans nous abandonnaient sous l'effet de la terreur et aussi parce qu'ils n'avaient pas entendu les paroles qui auraient dû être prononcées quant à la détermination de la France de régler elle-même le problème algérien. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. le ministre résident. L'élément européen se tournait contre la métropole ; il se considérait comme incompris ; jouait chez lui un profond réflexe vital, sur lequel on a brodé bien souvent inutilement, mais qui était dans la nature des choses. Il ne savait pas où il allait. Il pensait qu'un jour prochain il ne serait plus Français et, de là, est né un divorce tragique, probablement une des choses les plus cruelles et les plus tragiques qu'ait connu notre histoire nationale depuis longtemps.

Les rebelles, nos adversaires, depuis le début de janvier, avaient apporté à leur action un surcroît d'activité, d'insistance. Ils devenaient de plus en plus maîtres du Sud Constantinois. Leur action s'en allait vers l'Ouest. La Grande Kabylie, la Petite Kabylie, étaient elles-mêmes prises dans la tourmente et déjà, dans le département d'Oran, on voyait apparaître les prémices de l'agitation. Les harkas que nous avions formées un peu trop rapidement se trouvaient alors en butte à l'hostilité des éléments fanatiques et le monde des fellahs croyait que la fin de l'occupation française de l'Algérie — c'est ainsi que l'on parlait — était arrivée. Les propagandes étrangères qui s'exerçaient, et qui s'exercent toujours, sur ces âmes simples représentaient la France comme un Etat sans force, sans honneur — on a eu raison de parler d'honneur tout à l'heure —... (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.*)

M. Durand-Réville. Très bien !

M. le ministre résident. ...qui avait accepté Dien-Bien-Phu et qui accepterait d'autres défaites, de sorte que le monde

musulman et même nos meilleurs amis avaient perdu entièrement confiance et attendaient tous le départ de la France.

Voilà, mesdames, messieurs, quelle était la situation au mois de février. Incontestablement, cette situation s'est redressée. Le divorce entre l'élément européen et la métropole a disparu. On se comprend mieux. La métropole comprend les populations algériennes et les populations algériennes estiment à son juste prix le noble et considérable effort accompli par la métropole en faveur de l'Algérie.

Les administrations sont reprises en main et travaillent dans le sens de la politique fixée par le Gouvernement et le Parlement. Les fellahs, eux, sont parfaitement frappés par l'esprit de détermination de la France. Ils ont compris qu'ils s'étaient trompés, qu'on les avait trompés, ils ne sont pas encore absolument certains que nous soyons entièrement déterminés. Les articles, les commentaires qu'on lit dans certains journaux parisiens... (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite*)... dans la mesure où ils donnent à penser à la masse musulmane que la détermination de la France n'est que précaire et qu'elle peut être défaillante, font un mal considérable à la France (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) et cela je le dirai quoi qu'il arrive et contre qui que ce soit. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Cet esprit de détermination, les pouvoirs spéciaux ont changé complètement le climat de l'Algérie. Nous avons fait face à cette situation dramatique pendant les mois de février, de mars et au début d'avril, alors que le volume de nos effectifs allait à ce moment en décroissant. En effet, nous avions dû libérer certaines catégories de militaires et nous avons éprouvé des déflections extrêmement sérieuses de la part des troupes marocaines et des troupes indigènes. Nous avons perdu là, pour l'action militaire, d'importants effectifs au moment même où la propagande du Caire se faisait de plus en plus massive et proclamait chaque jour l'unité de la rébellion, de la revendication dans toute l'Afrique du Nord, au moment où s'ouvraient les négociations franco-marocaines, au moment où de grands personnages tunisiens proclamaient leur solidarité vis-à-vis des rebelles algériens.

Nous avons tenu, mesdames, messieurs, et bien tenu. La rébellion, en effet, ne s'est pas aggravée; nous avons maintenu tous nos axes de communication, singulièrement menacés, et je me demande ce qui serait arrivé si ces axes de communication avaient été définitivement coupés. Si, grâce au courage de nos militaires, nous avons pu faire face dans de telles circonstances, je mets dans l'avenir une foi raisonnable, mais totale: nous tiendrons, et mieux encore nous renverserons la situation. Pourquoi? Parce que le Parlement et la nation tout entière ont consenti un effort militaire considérable pour lequel d'ailleurs se sont dévoués au delà de toute limite M. le ministre de la défense nationale, MM. les secrétaires d'Etat aux différentes armes et spécialement mon ami M. Max Lejeune, qui a été un véritable organisateur de nos forces militaires en Afrique du Nord. (*Applaudissements.*)

Ces effectifs sont venus d'abord remplacer ceux qui étaient partis, nombre pour nombre. L'opération a été extrêmement difficile. Puis ils sont venus grossir les effectifs que nous avions en février. Maintenant ils ne cessent de s'accroître de telle sorte qu'à la fin du mois de juin nous aurons en Algérie 364.000 hommes qui pourront combattre à pied — ce qui fait beaucoup plus de 400.000 avec les autres armes — car ce qui importe principalement en Algérie, ce sont les effectifs réels de l'infanterie.

Mesdames, messieurs, je pense — et vous penserez comme moi — que cette force permettra de résoudre le problème, non pas de le résoudre entièrement, car nous n'avons pas besoin qu'on nous dise tous les jours, avec une suffisance qui commence à devenir irritante et déplacée, que la force ne suffit pas, à elle seule, à le résoudre. Nous faisons en Algérie une œuvre de pacification. La pacification, c'est la préparation des conditions nécessaires à un règlement politique, c'est-à-dire un règlement général. Voilà ce que nous cherchons à faire. Nous y atteindrons certainement, mais nous rencontrerons des obstacles sur notre route. Les fellahs, eux, ne sont pas sans réactions. Ils savent fort bien — certains de leurs représentants à l'étranger n'ont pas pu le taire — que devant l'effort militaire de la France il est exclu qu'ils puissent gagner par leur seule action guerrière. Dès lors, ils se précipitent dans le terrorisme et ils comptent sur l'action internationale en leur faveur. Je pense que, ce faisant, ils suivent un plan logique. Ils se précipitent dans le terrorisme parce qu'en multipliant les attentats individuels ou en poussant des opérations d'extermination du genre de celle de Palestro, ils pensent effrayer l'opinion métropolitaine et aussi les éléments européens d'Algérie. Ils pensent effrayer l'opinion française et trouver dans cet effroi un élément

supplémentaire d'opposition à la politique de pacification et d'action militaire de la France.

En effrayant les éléments européens d'Algérie ils veulent faire renaitre le divorce entre l'Algérie et la métropole, facteur de faiblesse; c'est faire en sorte que les Européens d'Algérie, se sentant menacés, se tournent vers le Gouvernement français, l'accusent de ne pas suffisamment les défendre et rendent de plus en plus difficile la conduite d'une politique nationale raisonnable et équilibrée.

D'autre part, en multipliant les attentats individuels les rebelles suscitent des représailles, qui sont forcément des actes sanglants, incontrôlés, qu'il est possible de monter en épingle pour frapper l'opinion internationale. Certains organes de presse français se sont faits les détestables complices de ces manœuvres. Dans une localité du Constantinois, par exemple, à la suite de l'assassinat de huit jeunes soldats du contingent et de celui d'un sous-officier de la Légion, nous avons vu une réaction se produire de la part des éléments militaires. Il y a eu deux tués. Partout dans le monde, le Caire a réussi à faire croire qu'il y en a eu quatre cents et des journaux français ont écrit qu'il y en avait eu quatre cents.

A droite. Infâme !

M. Boisrond. Qu'attend-on pour sévir ?

M. le ministre résident. Je pourrais citer d'autres exemples. Vous saisissez le cheminement de la manœuvre des rebelles. On agite des cadavres devant l'opinion internationale, qui est faite d'hommes sensibles et au cœur tendre, et on dit — c'est M. Ferhat Abbas qui le déclare, car il est devenu le haut-parleur du Caire et on ne l'a admis qu'à cette condition: « La France ne cherche pas la pacification, mais l'extermination. »

On veut faire croire que nous faisons une guerre d'extermination, mais l'extermination où est-elle? Est-elle de notre côté où — je vous le jure de toute ma foi — nous faisons effort pour limiter les inévitables excès de toute action militaire? Ne se trouve-t-elle pas du côté de ceux qui ont commis ces crimes horribles de Palestro sur des jeunes soldats pour effrayer leurs camarades ?

La guerre d'extermination n'est pas de notre côté, mais on veut faire croire que nous voulons la mener.

Pour répondre à cela, il faut lutter contre le terrorisme. Comment? Il y a l'action policière en premier lieu. Je dois dire que les services de police d'Algérie, depuis quelques semaines, montrent une particulière diligence et doivent être en tous points félicités pour l'efficacité de leur travail. Je n'ai pas besoin, mesdames, messieurs, de vous signaler le succès exceptionnel qu'a représenté l'opération d'assainissement de la Casbah d'Alger où nous n'avons pas seulement travaillé pour nous, c'est-à-dire à déceler des terroristes, mais où nous avons travaillé aussi et surtout pour les habitants paisibles de cette Casbah qui, depuis des mois et des mois, sont menacés, rançonnés et pillés par toutes sortes de gens qui sont quelquefois des rebelles, mais qui souvent sont des gens sans foi ni loi qui se prétendent des rebelles. C'est par des opérations de ce genre que nous diminuerons les possibilités de succès du terrorisme.

De plus, il nous faut observer dans toute l'Algérie, face aux actes de terrorisme, une discipline consciente, absolue, sans faille. Ce n'est pas en se faisant vengeance soi-même que l'on peut remédier au danger que l'on court. Ce serait tomber dans le piège de l'adversaire. Aussi faut-il obtenir de toute la population et de l'armée une discipline absolue. C'est ce que j'ai libellé dans une directive générale que je viens de faire parvenir, individuellement d'ailleurs, à tous les gradés de nos forces en Algérie. Je leur demande une action humaine et je leur dis: « Je suis sûr que vous aurez à cœur de rester constamment humain ainsi que l'exige l'honneur de la France. D'autre part, il convient absolument de se garder des provocations des rebelles qui, en développant le terrorisme, visent à déclencher des actes incontrôlés de représailles qu'ils montent en épingle, afin de créer les apparences d'une guerre d'extermination. Ils dressent contre nous l'opinion internationale et les grandes puissances dont ils recherchent le concours sur le plan diplomatique ».

Ainsi, nous répondons par l'action de la police, par une discipline complète de toute la population et de l'armée et par un renforcement du quadrillage, c'est-à-dire de cet appareil qui est posé sur des entités géographiques afin d'assurer la sécurité et la sauvegarde des vies et des biens.

Nous répondons ainsi au terrorisme avec tout l'esprit de décision nécessaire, avec vigueur, car il nous faut éviter le

but recherché par Ben Bella qui, dans une interview donnée dans un organe du Caire, émettait l'espoir de fixer les trois quarts des forces françaises dans une tâche passive de protection du million d'Européens vivant en Algérie. Nous devons nous garder de ce danger et, je puis vous le dire, je suis assuré que nous ne tomberons pas dans ce piège.

Quelles sont les perspectives ? Il faut que nous tenions compte, et les orateurs précédents ont bien montré qu'ils connaissaient la situation, des dangers qui peuvent venir soit du Maroc, soit de la Tunisie.

Par la Tunisie, ce sont surtout des armes qui peuvent venir, semble-t-il en nombre important, si l'on considère les stocks d'armes qui se trouvent actuellement en Libye. Nous savons fort bien, en effet, qu'il se trouve des stocks d'armes en Libye, et toutes les assurances diplomatiques que l'on peut nous donner à droite ou à gauche, ne sont, mesdames; messieurs, que des hypocrisies ! Les faits seuls comptent. Il y a en Libye beaucoup d'armes qui peuvent venir jusque chez nous. *(Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.)*

Il faut donc prévoir sur ce point un renforcement de notre dispositif de défense de la frontière. Hélas ! cette dernière est très longue. Mais je peux signaler que, dans le Sud-Constantinois, la situation s'est considérablement améliorée et nous devons être à peu près maîtres de ce secteur. De plus, la surveillance aérienne de cette frontière a été très sérieusement organisée.

Du côté du Maroc, les dangers sont plus graves. Il existe de l'autre côté de la frontière un certain nombre de rebelles et de gens de l'armée de libération nationale du Maroc qui sont prêts à venir en Algérie. Il en est déjà venu. C'est ce que l'on appelle les infiltrations à travers notre frontière. Nous avons rencontré des combattants venus spécialement du Maroc en Algérie dans de nombreux secteurs du département d'Oran, aussi bien dans le Nord qu'au Centre et au Sud. C'est un gros sujet de préoccupations.

Est-ce que les troupes françaises qui sont actuellement au Maroc pourraient nous aider à faire face à ce danger ? Bien entendu, du point de vue de l'Algérie, je le souhaite très vivement. Il est assez déplorable de voir que nos troupes au Maroc sont comme paralysées, alors que des combattants passent à travers la frontière et viennent nous combattre. De toute façon, nous avons disposé le long de cette frontière des troupes qui sont aguerries, qui sont en nombre suffisant, et nous ferons face à tout événement inopiné.

Si nous tenons compte des menaces qui pèsent sur nos frontières, si nous tenons compte également de la nécessité d'opérer dans certaines régions non contaminées, mais où pourraient se former des abcès de fixation, il doit néanmoins nous rester, étant donné les chiffres d'effectifs que je vous ai annoncés pour les prochaines semaines, suffisamment de troupes disponibles pour effectuer des opérations de pacification dans des régions données et convenablement choisies.

Je ne vous dirai pas quelles seront ces régions, mais il est très possible que, dans quelques mois, nous ayons obtenu, dans certaines d'entre elles, en menant parallèlement et selon un synchronisme minutieusement étudié à l'avance l'action militaire, l'action psychologique, l'action politique et l'action sociale, une pacification de ces régions, c'est-à-dire un ralliement massif de populations entières à la France.

Voilà le but que nous recherchons et que nous pourrions atteindre. Je vous l'ai dit : j'ai dans la réussite de ce plan une foi raisonnée et raisonnable. Je crois que nous y parviendrons ; je crois que notre méthode est au point et j'en ai la preuve lorsque je vois, par exemple, dans la plaine de Bône, les hommes du général Beaufre accomplir leur travail militaire avec beaucoup de force et de doigté aussi et, en même temps, bâtir des maisons pour les fellah que l'on tire des gourbis, creuser des points d'eau, établir des pistes.

On a évoqué tout à l'heure l'autorité prestigieuse du maréchal Lyautey. Mais cette méthode était la sienne, comme c'était celle de Gallieni et de Bugeaud, comme c'est aujourd'hui celle de la France. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Nous aboutirons donc. Mais, pour aboutir, certaines conditions générales doivent être remplies. La première est évidemment qu'ici, dans la métropole, on sente la nécessité et la justice de notre action en Algérie, qu'on ne s'ingénie donc pas à la contrarier. Je sais très bien ce qu'est la démocratie. J'ai toujours été démocrate, ayant passé la plus grande partie de ma vie à défendre mes camarades de travail les plus humbles. Je sais ce qu'est la démocratie et les droits de la personne humaine. Mais je sais aussi ce qu'est la solidarité

nationale et la solidarité humaine. Il ne faut pas que, dans ce pays, on s'ingénie à détourner le sens de notre effort, qu'on s'ingénie à insinuer le doute dans les âmes et à faire défaillir les cœurs. Il faut qu'il y ait ici un maximum d'union politique pour soutenir cet effort de pacification et de règlement du problème algérien. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Mais il faut que cela existe aussi en Algérie, et peut-être plus en Algérie qu'ici, car on s'y bat. Nous ne pouvons pas supporter les sottises opposées de certains qui n'ont rien compris et qui ne veulent rien comprendre. Il y a des gens qui croient que l'armée française est en Algérie pour défendre leur prestige et même certains privilèges sociaux, certaines conceptions périmées des rapports entre les métropolitains et les musulmans. Ils se trompent : l'armée française est là-bas pour défendre la France... *(Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. Léonetti. C'est cela le véritable problème ! C'est cela qu'il faut démontrer !

M. le ministre résident. ...une conception humaine de la France. Que voulez-vous que je réponde aux jeunes rappelés qui me disent : « Si vous ne faites pas de réformes et que nous gagnions néanmoins, il nous faudra revenir une seconde fois ? »

Il faut que chacun comprenne que, demain, une Algérie nouvelle naîtra, une Algérie qui sera française, mais qui sera nouvelle. *(Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre et à droite.)*

Donc je dois m'opposer, et je l'ai fait, à ceux qu'on appelle les « ultras », et qui sont tellement aveuglés dans la défense de leurs privilèges et de leurs positions égoïstes, qu'ils en arriveraient à mettre le feu partout, à élargir le fleuve de sang, à nous empêcher de faire notre travail de pacification et, pour employer une expression familière, à scier la branche de l'arbre sur lequel ils sont perchés.

Puis il y a ceux dont on a beaucoup parlé aujourd'hui : les communistes. Personne ne peut comprendre l'idée qui a amené l'aspirant Maillot à s'emparer des armes de son régiment et à les remettre aux rebelles. Comment, pourquoi a-t-il fait cela ? Le parti communiste algérien, auquel il appartient, croit-il par hasard qu'il va se valoriser aux yeux des rebelles, qu'il sera demain assis à je ne sais quelle table ronde de négociations et qu'il s'assure, en prenant aujourd'hui cette position anti-française, une place dans le gouvernement algérien de demain ?

M. Durand-Réville. C'est absurde !

M. le ministre résident. Pas un Français n'admettra ces calculs politiques. Ce sont des calculs sordides et l'aspirant Maillot est tout simplement un traître à son pays. *(Vifs applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.)*

Ils sont traîtres, comme n'importe quels autres traîtres, les communistes algériens chez qui nous avons trouvé, dans la casbah, des armes destinées à nous combattre. Ils sont traîtres ceux qui écoutent toutes les communications téléphoniques, ceux qui, dans les services militaires, prennent des indications qui sont ensuite transmises aux rebelles.

Contre ceux-là il faut lutter et je l'ai fait. Non seulement des actions judiciaires ont été intentées contre des communistes qui se sont laissés égarer à ce point, mais un certain nombre d'entre eux ont déjà été mis dans l'impossibilité de nuire et, vis-à-vis d'eux, la justice sera, comme vis-à-vis de tous les traîtres, implacable. *(Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.)*

Voilà une des conditions essentielles de la réussite de notre politique, à savoir l'unité d'action dans l'Algérie tout entière. D'autre part, un élément très important est la lutte contre les ingérences étrangères. *(Très bien ! Très bien !)*

Mon cher ami Michel Debré, avec beaucoup de talent, a brossé le contexte international de l'affaire algérienne. Il est vrai que le problème algérien est une partie d'un grand ensemble que, dans cette situation, les Français doivent se faire à l'idée qu'ils ont presque tout le monde contre eux *(Mouvements.)* et que, si un jour quelqu'un leur donne tort sur un point, on leur donnera tort de ne s'être pas suffisamment défendus. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Le monde international est sans pitié. Personne, dans le monde, n'a reçu vocation ou mission de sauver la France en Algérie. Il faut que la France se sauve elle-même. *(Nouveaux applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.)*

Personne n'arrêtera les compétitions qui se donnent libre cours autour de la Méditerranée qui est devenue un axe capital dans toute la stratégie mondiale. Personne n'empêchera telle puissance déçue, dont précisément parlait tout à l'heure M. Michel Debré, de trouver une satisfaction de compensation dans un éventuel malheur de la France. Nous devons prendre conscience de nos propres devoirs et ne pas essayer d'apitoyer sur nous des gens qui ne s'apitoieront jamais. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous devons balayer devant notre porte. Je suis très fier d'avoir rappelé la Confédération internationale des syndicats libres à un peu plus de décence. (*Très bien! très bien!*)

Ces messieurs venaient faire une enquête en Algérie. Je me suis permis de leur suggérer divers endroits du monde où leur action humanitaire aurait pu s'exercer tout au moins aussi valablement qu'en Algérie. (*Rires et applaudissements sur de nombreux bancs.*)

J'ai manifesté mon interdiction de façon formelle, par une décision sur laquelle je ne reviendrai pas (*Très bien! très bien!*) à M. Irving Brown, qui est le maître corrompueur en Afrique du Nord et qui a mis sur pied contre nous des syndicats qui, tous, luttent pour l'élimination française de l'Afrique du Nord et, demain, de l'Afrique noire.

Je ne propose rien qui soit un rappel des exagérations nationalistes. Je déclare seulement que nous serions de piètres Français et des esprits bien faibles si nous ne savions pas nous défendre contre les ingérences étrangères. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Ceci précisé, j'estime que nous pourrions nous acheminer vers une solution politique du problème algérien. Seulement il doit être bien entendu qu'il s'agit d'un problème purement français et non international. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je dis cela avec force parce que je sais que les fellagha aujourd'hui n'ont plus d'autre espoir que de transformer le problème algérien, problème français, en problème international, assurés qu'ils sont de la complaisance de quantité de nations.

M. Marcel Plaisant. Belle réponse aux propositions fallacieuses de Nehru!

M. le ministre résident. Il importe que personne n'ait de doute sur ce point: l'Algérie de demain ne sera pas l'Algérie d'aujourd'hui, mais elle sera l'Algérie française. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Il faut que les Français qui, aujourd'hui, font un effort considérable et méritoire pour ramener l'ordre sur cette vieille terre où ils se sont installés voici si longtemps, où ils ont accompli, avec certes des erreurs, au moins autant d'actes humains et de progrès, il faut, dis-je, que les Français règlent eux-mêmes cette question. (*Applaudissements à droite.*)

Ils la régleront dans un esprit d'équité et de justice — nous en sommes certains — et nous n'avons nul besoin qu'à travers le monde qui que ce soit vienne nous donner des leçons sur ce point. Le problème algérien sera réglé par la France, dans la justice. (*Vifs applaudissements prolongés à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Waldeck L'Huillier.

M. Waldeck L'Huillier. Mesdames, messieurs, le 15 mars dernier, le Conseil de la République était amené à discuter le projet de loi comportant les pouvoirs spéciaux sur l'Algérie.

Après avoir exprimé des réserves sur des textes concernant les mesures militaires qui ne pouvaient avoir son approbation, le groupe communiste, considérant que le point déterminant était le développement de l'unité d'action des travailleurs et des masses populaires en vue d'imposer une politique de progrès dans tous les domaines, votait le projet des pouvoirs spéciaux.

Depuis, la situation s'est aggravée d'une manière dramatique. La misère du peuple algérien est toujours aussi grande, mais M. Debré l'ignore d'une manière systématique. Il n'a pas dit un seul mot, pas plus que les autres orateurs qui m'ont précédé, sur la situation économique et sociale de l'Algérie dont M. le secrétaire d'Etat chargé des affaires algériennes nous traçait, il y a quelques mois, un sombre tableau. Tant il est vrai que, dans l'esprit des colonialistes, le sort de millions d'êtres humains a peu d'importance! C'est cette misère, reconnue officiellement, mais contre laquelle jusqu'à présent aucune mesure efficace n'a été prise, que l'on veut maintenir, car elle est la source de profits considérables pour quelques-uns.

On prend des mesures militaires de plus en plus importantes afin de perpétuer l'oppression politique, économique et culturelle, pour maintenir, suivant le terme de M. Lacoste, « l'occupation française ».

Dans ces conditions, comment ne pas mesurer les sentiments qui se sont accumulés dans le cœur des Algériens? Depuis la conquête de 1830, trente-sept révoltes se sont produites en Algérie. Cette fois, la situation est bien différente. Il s'agit d'une véritable insurrection nationale armée qui bénéficie de l'appui de presque toute la population.

Les musulmans, sur lesquels s'appuyait l'administration, tels les élus « administratifs », n'ont pas pu résister longtemps au courant populaire.

Le commandement français a dû retirer du front les tirailleurs algériens, longtemps l'orgueil de notre armée, parce qu'ils refusaient de se battre contre leurs frères.

M. Delrieu. Et l'aspirant Maillot?

M. Waldeck L'Huillier. L'écho considérable de la conférence de Bandoeng, qui a condamné le système colonial, est venu fertiliser le désir d'indépendance des neuf dixièmes de la population habitant le sol algérien.

La guerre — car il faut bien l'appeler par son nom — s'est étendue malgré le rappel des disponibles. Elle se poursuit, entraînant des conséquences de plus en plus lourdes. Elle compromet l'essor économique du pays et annule tous les espoirs qu'avait fait naître la fin de l'interminable, sanglante et ruineuse guerre d'Indochine.

Les titres des journaux, leurs communiqués, les commentaires de la radio rappellent fâcheusement ceux que nous avons connus de 1947 à 1954. Cette guerre engloutit maintenant ce qu'on appelle l'« étage indochinois » du milliard quotidien. M. le ministre des finances a évoqué, il y a quelques jours, à cette tribune, la nécessité où il se trouverait bientôt d'augmenter les impôts si la guerre d'Algérie ne se terminait pas. Encore a-t-il envisagé de prendre des mesures par voie réglementaire en profitant de la mise en vacances du Parlement.

Les exposés que nous venons d'entendre montrent que certains envisagent avec sang-froid de dépenser encore plus de milliards, de sacrifier encore plus de notre jeunesse, pour maintenir, si nécessaire sur des ruines, un régime dont les Algériens ne veulent plus.

Cependant, 25.000 rappelés font défaut dans la corporation du bâtiment. Aussi les chantiers ralentissent-ils leur activité au grand désespoir des mal logés qui attendent depuis des années un logement.

Mesdames, messieurs, nous avons siégé toute une nuit pour discuter du fonds national de solidarité. Certains de nos collègues ont dû faire remarquer, à la fin de ce débat, que le spectacle donné par la majorité du Conseil de la République n'honorait guère le Parlement. Chapitre par chapitre, vous avez refusé les recettes qui auraient permis d'assurer aux milliards de France une retraite honorable, qui les aurait mieux protégés contre la misère qui est la leur et vous avez abouti à l'impasse qui nous obligera à continuer la discussion demain. Il s'agissait pourtant de trouver 140 milliards. Or, la guerre d'Algérie que vous envisagez de poursuivre coûte déjà 350 milliards par an. Chaque homme, chaque disponible rappelé coûte 1.200.000 francs, soit le prix de la construction d'un logement de trois pièces.

Pourquoi en sommes-nous là? Parce qu'on oublie que les élections du 2 janvier portaient essentiellement sur la possibilité de négocier en Algérie et d'y rétablir la paix. Une majorité de gauche s'est dégagée avec netteté et, avec non moins de netteté, c'était là le sens des bulletins de vote communistes, socialistes et radicaux.

Une affiche électorale du parti socialiste affirmait: « Soixante mille hommes vont être envoyés en renfort en Algérie. Si la guerre continue, il faudra appeler par anticipation deux contingents et rappeler une classe de réservistes. Contre les colonialistes, pour la jeunesse de France, votez pour la paix, votez, socialiste! »

Or les faits sont là et seuls ils comptent. Le ministre résident à Alger, qui a pourtant signé cette affiche, réclame chaque jour, avec beaucoup d'insistance, plus de renforts militaires. L'essentiel des effectifs de notre armée est maintenant, en Algérie, engagé dans les combats.

Vous affirmez publiquement, monsieur le ministre résident, votre volonté de ne pas négocier. C'est pour ces raisons que votre action est approuvée chaleureusement par ceux qui ne voient d'autre moyen que la guerre pour maintenir la pre-

sence française. Vous avez obtenu tout à l'heure les applaudissements de toute la droite de cette Assemblée. Les responsables de la guerre d'Indochine, ceux qui menèrent nos troupes à Dien Bien Phu vous complimentent. M. Debré vous estime comme son homme; il vous fait entièrement confiance. N'est-ce pas là la preuve, pour les travailleurs, qu'une telle politique n'est pas conforme aux aspirations d'un peuple qui vous a fait confiance, il y a cinq mois?

Quand on reçoit les louanges des « jusqu'aboutistes », de ceux qui ne sont parvenus qu'à liquider l'influence française en Indochine...

M. Josse. C'est vous les responsables!

M. Waldeck Lhuillier. ...on comprend les inquiétudes des travailleurs, y compris des travailleurs socialistes, devant une telle politique, menée par un socialiste et que la réaction approuve avec tapage. Quand on mérite les compliments de la bourgeoisie, on peut se demander, comme Bebel, quelle erreur grave on est en train de commettre.

Aussi, au moment même où les perspectives internationales sont meilleures, où la cause de la paix et du désarmement progresse, la guerre en Algérie s'intensifie dangereusement, les deuils sont chaque jour plus nombreux.

Une vive inquiétude, dont les orateurs, ici, se sont faits les témoins, s'empare du pays. Une opposition considérable à cette guerre se développe et 8.000 ouvriers de Saint-Nazaire ont manifesté hier, avec les rappelés, dans des conditions qui montrent avec évidence combien les travailleurs de toutes opinions sont opposés à l'aventure où l'on veut nous entraîner.

Cette opposition populaire de plus en plus forte provoque des divergences au sein du Gouvernement, divergences dont la démission de Pierre Mendès-France est le plus important témoignage et qui obligent à l'institution d'un débat devant le Parlement.

La poursuite de la guerre, d'une politique de force est contraire aux promesses faites lors de la campagne électorale. Déjà, apparaissent plus nettement les signes de la faillite de la répression et de l'emploi de la force. Depuis longtemps — car vous n'avez pas l'originalité de ces déclarations — on affirme que, plus on enverra de soldats en Algérie, moins il y aura de victimes. Or, malgré vos déclarations optimistes de ce soir c'est exactement le contraire qui se produit. Il ne peut en être autrement, la violence appelant toujours la violence. Le monde évolue. Depuis la deuxième guerre mondiale, aux Indes, en Chine, en Birmanie, en Indonésie, plus d'un milliard d'hommes et de femmes ont aboli le système colonial. Aucune mesure militaire ne peut empêcher un tel mouvement dans lequel s'inscrit celui qui mène irrésistiblement l'Algérie vers son indépendance.

Le mieux c'est donc de négocier avec le peuple de l'Algérie comme vous l'avez fait pour le Maroc et la Tunisie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Qu'il me soit permis d'évoquer ici — dussé-je surprendre M. Plaisant — la suggestion faite par M. Nehru, premier ministre de l'Inde.

Qu'on le veuille ou non, le problème est devenu international. Le porte-parole de l'Inde, M. Krishna Menon en entretiendra le Gouvernement la semaine prochaine lors de son passage à Paris.

M. Nehru préconise un cessez-le-feu immédiat. Pour faciliter les négociations, il a fait cinq propositions parmi lesquelles la reconnaissance par le Gouvernement français de l'entité de la personnalité nationale de l'Algérie sur une base d'égalité des droits pour les habitants de l'Algérie quelle que soit leur race, l'ouverture de négociations directes dans l'esprit de la Charte des Nations Unies.

En effet, pourquoi le Gouvernement français n'accepterait-il pas de discuter sur de telles bases? Ainsi la paix pourrait être établie et une coopération féconde entre les deux peuples serait possible.

De même on ne peut passer sous silence la déclaration faite au Caire par les représentants du front de libération national algérien acceptant de négocier une solution pacifique dans le cadre d'une reconnaissance solennelle du principe à l'indépendance, droit — je le dis en passant — qui n'est pas forcément une obligation.

Refusant tout contact qui permettrait de discuter, vous prenez d'autre part des mesures contre les partisans de la négociation en Algérie, quelles que soient leurs tendances politiques.

Le Gouvernement a fait saisir *l'Humanité* pour un article évoquant l'aggravation de la situation de l'Algérie et expri-

mant l'hostilité populaire à la guerre. Auparavant, le quotidien *l'Echo du Centre* avait été interdit pour quinze jours. Ce sont là des atteintes inadmissibles aux libertés démocratiques. A ces mesures scandaleuses, s'ajoute l'arrestation de plusieurs militants communistes et d'autres démocrates, de perquisitions entreprises qui sont faites après les appels frénétiques à la répression, émanant de certains partisans de la guerre à outrance.

Aux appels pressants qui vous viennent d'Algériens de souche européenne pour négocier, vous répondez par des mandats d'arrêts; vous entreprenez une rafle policière sans précédent, dans la casbah d'Alger, à laquelle participent plus de 8.000 hommes de troupe et de police, vous expulsez l'ancien maire de Sidi-bel-Abbès, M. Justrabo, de son propre département. Mais en même temps, vous vous montrez plein de mansuétude et de tolérance pour les factieux et pour certains hauts fonctionnaires dont le rôle, le 2 février à Alger, lors de la visite du président du conseil, est bien connu.

Contrairement aux déclarations faites au retour du président du conseil, aucune mesure sérieuse n'a été prise pour mettre à la raison ces hommes qui vous ont mis en échec et qui vous font maintenant pratiquer leur politique.

La réaction se réjouit de faire accomplir cette besogne par des socialistes à qui elle espère faire jouer le rôle de dupes, quitte à les renvoyer une fois cette triste besogne accomplie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le député Montel a pu impunément, il y a quelques mois, organiser la rébellion au Maroc contre le Gouvernement français. De son côté, le congrès du mouvement républicain populaire, dont les responsabilités sont lourdes au Viet Nam et à Madagascar, pousse à la répression contre tous ceux qui souhaitent la négociation.

Les factieux, qui se servent du prétoire militaire comme tribune politique et qui ne cachent pas leur volonté de renverser la République, se servent du drame algérien afin d'aider à la renaissance de leur activité.

Tout à l'heure, oubliant les leçons de l'histoire et la communauté de lutte dans la Résistance, reprenant les calomnies usées de l'anticommunisme dont se sont servis à diverses époques les ennemis de la France, MM. Debré et Bertaud ont tenté la manœuvre classique de diversion pour justifier la poursuite de la guerre qu'ils veulent voir intensifier.

Mais, devant ces menaces, les démocrates, les travailleurs socialistes et communistes s'unissent, car ils se souviennent de ce qu'écrivait Jules Guesde dans *Le Cri du Peuple*, le 17 janvier 1885: « Les guerres colonialistes ont toujours été des écoles de guerre civiles. » (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La voie que vous avez prise, monsieur le ministre, ne peut mener à la paix. Vous promettez des élections libres dès que l'Algérie sera pacifiée. Mais comment y procéder alors que vous exigez une capitulation pure et simple des Algériens qui combattent? Comment ces élections seraient-elles possibles, même pour les municipalités, dans un pays occupé par des centaines de milliers de soldats?

Quelles assurances peuvent avoir dans ces conditions les populations musulmanes que, si elles votent pour l'indépendance, leur bulletin de vote ne sera pas annulé? Quelle certitude auront-elles que les élections seront plus loyales que par le passé?

Vous préconisez des réformes! Or même parmi les dirigeants socialistes beaucoup les estiment dépassées, inefficaces et surtout trop tardives.

Vous laissez courir le bruit que des négociations ont été engagées pour un cessez le feu; mais là-dessus les précisions font défaut.

Nous sommes bien obligés de nous en tenir à vos déclarations, déclarations formelles et répétées sur le refus du Gouvernement français d'entamer des pourparlers avec ceux contre qui nous faisons la guerre. Quels interlocuteurs valables rencontrerez-vous autres que ceux-là?

Avant d'envisager des réformes utiles et des élections libres, il faut d'abord que les combats cessent. Un cessez le feu est le premier, le seul moyen.

C'est d'ailleurs ce qu'écrivait le président du conseil le 15 décembre 1955:

« Pour ce qui est de l'Algérie, ce qui importe le plus dans l'immédiat, c'est de mettre fin à la guerre; c'est ensuite de rétablir les rapports confiants entre tous les éléments de la population. C'est enfin de rechercher l'établissement de liens

durables parce que volontairement consentis entre la France et l'Algérie. »

Vous avez négocié avec la Tunisie. Hier encore, le ministre des affaires étrangères signait des accords avec le Maroc. Votre politique étrangère est plus indépendante et vous vous prononcez en faveur du désarmement. Mais il est impossible de tenter d'écraser par la force les aspirations nationales des peuples.

D'autres gouvernements, que vous avez condamnés, monsieur le ministre résidant, l'ont essayé pendant sept ans en Indochine. Le résultat tragique est présent à nos yeux : 80.000 morts du côté français, et 3 milliards engloutis en pure perte, sauf pour les trafiquants de piastres dont on ne parle plus. Et après tout ce sang versé, tant de logements non construits ou d'adductions d'eau non exécutées par suite des dépenses militaires, les Américains maintenant nous remplacent dans le Sud-Vietnam !

On a tenté aussi la politique de force en Tunisie. Le gouvernement Pinay opérait des ratissages sanglants et menaçait de déposer le Bey.

On a agi de même au Maroc, où MM. Laniel et Bidault faisaient arrêter en 1953 le sultan, puis le déportaient en Corse et à Madagascar. Le but recherché était de briser le mouvement national. Mais le contraire s'est produit et la lutte pour l'indépendance s'est exprimée avec plus de force dans ces deux pays.

M. Josse. Tout va très bien !

M. Waldeck L'Huillier. La voix de la raison, la voix de la Nation vous dictent impérieusement, monsieur le ministre résidant, qu'il faut cesser les hostilités. Du pays montent des protestations que vous ne pouvez pas ne pas entendre. Le meilleur des forces démocratiques, dans une union complète, se groupe et manifeste pour que s'arrête cette guerre.

Les rappelés ont le sentiment que cette lutte ne peut servir notre pays. Baptiser cette guerre comme vous le faites « action de pacification » ne change rien et les mères qui pleurent comme les soldats qui combattent et qui tombent ne croient pas à cette différence.

La véritable voix du pays n'est pas celle qui demande l'accentuation de la guerre suivant le vœu des colonialistes qui espèrent conserver leurs privilèges. Ce n'est pas elle non plus qui réclame la répression contre les forces de gauche.

Le parti communiste, dans une déclaration de son bureau politique faite il y a trois mois, rappelait qu'« il considère favorablement l'existence et la permanence des liens économiques, politiques et culturels entre la France et l'Algérie. C'est une position qui est conforme à l'intérêt des deux peuples y compris, en ce qui concerne l'Algérie, de la quasi-totalité de ses habitants d'origine européenne que l'on ne peut confondre avec quelques ultra-colonialistes milliardaires.

« Mais il est certain que cette politique souhaitable, la seule que se doit de pratiquer la France, ne peut voir le jour que si les populations algériennes sont appelées à en décider librement. Il est indispensable, si l'on veut pratiquer cette collaboration fructueuse, gage de paix et de tranquillité, que soient expressément changés les rapports colonialistes qui sont imposés par la force à l'Algérie.

« Quant au parti communiste algérien, notre parti frère mis dans l'illégalité, parti national au sein duquel les membres musulmans et européens sont étroitement liés, il vient encore d'affirmer sa volonté d'aider à construire une communauté algérienne unie et fraternelle ouverte à tous, sans distinction d'origine ou de religion. »

Dans tout le pays se développe une action intense, des manifestations puissantes qui réunissent les travailleurs de toutes tendances qui veulent en terminer avec cette guerre. Car notre attitude est aussi celle de nombreux socialistes de plus en plus inquiets du développement de la situation. Elle est partagée par des multiples fédérations socialistes qui, comme nous, n'oublient pas les promesses faites durant la campagne électorale.

Le groupe communiste affirme qu'il travaillera avec plus de force encore à cette action commune avec toutes les forces de gauche. Celles-ci seront ainsi plus fortes pour imposer une politique choisie par tous les électeurs socialistes et républicains qui, le 2 janvier dernier, ont voté pour la paix en Algérie par la négociation.

Les travailleurs, tous les hommes de progrès comprennent que de la solution pacifique immédiate du problème algérien dépend la poursuite de la politique de détente internationale, de progrès social et de paix à laquelle nous nous sommes associés.

Je tiens donc à déclarer que nous ne pouvons, en aucune manière, accepter les mesures militaires prises par le Gouvernement depuis deux mois. Nous nous opposons à ces mesures et nous condamnons une telle politique qui ne peut qu'apporter le deuil et la misère à la France et à l'Algérie et qui compromet les chances d'une marche rapide vers la prospérité et la paix.

Il n'y a là aucune manœuvre de notre part. Nous sommes toujours prêts à soutenir toute politique conforme aux principes que je viens d'énoncer et qui, seuls, sont approuvés par la majorité des Français.

En prenant cette position, nous sommes conscients de défendre les véritables intérêts de la nation et soucieux de faire du peuple algérien un ami et un allié de la France. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. La parole est à M. Colonna.

M. Antoine Colonna. Il y sept ans, un soir de juin 1949, parlant à cette même tribune au nom de ces malheureux parmi les malheureux que sont aujourd'hui les Français de Tunisie, j'élevais une protestation candide et angoissée contre la première opération de démembrement de notre communauté nationale.

Ce soir-là il s'agissait tout simplement de la modification du statut de la Cochinchine, vieux territoire français, qui était proposé à notre abandon sous le couvert de l'indépendance au sein de l'Union française.

Ce n'était pas encore l'autonomie interne, ce n'était pas encore l'indépendance dans l'interdépendance ! C'était l'indépendance au sein de l'Union française. Rappelez-vous cette formule magique présentée à sa naissance comme le contraire et même comme l'antidote de la sécession.

Déjà sans doute, en face de cette première imposture, mon attitude paraissait manquer de réalisme aux yeux de beaucoup de mes collègues. Mais je les priais de considérer au moins que les Français de Tunisie ignoraient la bassesse, telle qu'elle se révélait chez d'autres plus tard, une bassesse d'âme et d'esprit, qui les eût entraînés à dire : Eloignez de nous ce calice et laissez-le boire jusqu'à la lie aux Français d'Indochine.

Le fait est que, bien plus tôt qu'ils n'auraient su le prévoir, mes compatriotes ont subi gratuitement le traitement des vaincus et ils ont été ainsi abreuvés de tout ce fiel, dont la source leur semble encore intarissable.

Et les Français du Maroc sont venus partager leur infortune, bien plus rapidement qu'ils ne l'avaient imaginé eux-mêmes. Que dis-je, dépassant visiblement la souffrance tunisienne, la souffrance marocaine est parvenue à un tel degré d'intensité qu'on a osé, lamentablement, l'invoquer comme seule justification de l'aggravation précipitée du sort des Français de Tunisie.

Entre temps, les Français d'Algérie avaient pris à leur tour leur chemin de croix et maintenant c'est le drame algérien qui anime le gauchemar général de la France.

Jun 1949, c'était pourtant hier, mais si nous voulons retener le verbalisme pompeux et dérisoire dont certains ont pensé recouvrir les erreurs de leur conscience, ou la faiblesse de leurs vertèbres, il faut bien convenir que le temps passe vite dans le fameux sens du courant de l'histoire. Il faut plus que passer, il galope quand le sens du courant de l'histoire correspond si exactement, selon eux, à la pente vertigineuse et préparée du déclin d'une nation.

Aussi, lorsque M. Michel Debré, avec toutes les ressources de son talent, nous appelle à une sorte de *sursum corda* pour le salut de l'Afrique du Nord, lorsqu'il adjure de faire la mobilisation morale du pays, il est bon que, tout d'abord, on s'interroge et qu'on s'accorde, si possible, sur la façon de rendre un bon moral à ceux qui l'ont perdu.

Il est bon que l'on s'interroge et qu'on s'accorde, si possible, sur la façon de rendre un bon moral à ceux qui l'ont perdu sous une cascade de mensonges, d'engagements reniés et de contrats violés, et dans toute une série d'affronts à la dignité de leur pays.

Enchaînant sur une réflexion que faisait tout à l'heure mon éminent collègue M. l'ambassadeur Péloux, je serais presque tenté de dire : il faut absolument qu'on s'interroge et qu'on s'accorde, si possible, sur la manière de rendre un bon moral à ceux qui l'ont perdu sous une avalanche de petits déshonneurs nationaux.

Ah ! j'entends bien, mes chers collègues, que pour les réalistes il n'est pas, dans un tel débat, de sujet aussi vain que le moral de ceux qui ont été définitivement sacrifiés, le moral

de ceux dont on ne parle plus et de ceux qui ne crient plus, parce qu'on a proprement tordu le cou à leur espérance.

S'ils l'osaient, les réalistes observeraient que vous entretenir de ceux-là équivaut à vous entretenir du moral des morts. Et je le leur concéderai volontiers.

Je le leur concéderai à eux seuls, à eux qui ont tellement fait pour que cela soit, à eux qui d'un cœur si léger, et avec des promesses aussi inconsistantes que toutes les autres, se sont tellement satisfaits d'une chance d'avilir à jamais mes compatriotes, en tentant de les enfoncer dans la condition mercenaire la plus atroce qu'on connaisse.

Cependant, je ne m'écarte nullement de l'ordre du jour et ce n'est point du moral des Français de Tunisie que je veux parler, c'est du moral des hommes sans lesquels l'affaire algérienne ne saurait être sérieusement réglée. Il s'agit bien du moral des Français d'Algérie.

Et alors, que vous le vouliez ou non, dans une telle préoccupation, vous ne pourrez pas ne pas discerner que les plus profondes atteintes au moral des Français d'Algérie, leur doute affreux sur les intentions de leur pays, ont leur origine de l'autre côté de la frontière qui n'a jamais séparé que très artificiellement l'Algérie de la Tunisie.

Venant moi-même de passer quelques jours en Algérie, je me sens singulièrement autorisé à insister, avec force, sur semblable affirmation. Vous aurez beau répéter aux Français d'Algérie que l'Algérie et la Tunisie ce n'est pas la même chose, vous ne détournerez pas leurs yeux et leurs pensées du processus tristement instructif qui, à partir de la reconnaissance de la personnalité tunisienne, devait nous conduire en Tunisie à négocier avec l'interlocuteur valable.

On pourra d'autant moins empêcher de percevoir le rigoureux parallélisme des deux situations qu'on aura commis l'imprudence de s'engager dans la même voie de concessions verbales, qui ont toujours de ces débuts apparemment inoffensifs, et qu'après avoir salué la personnalité algérienne, on n'aura pas caché son désir de rechercher, pour l'Algérie, un autre interlocuteur valable.

Dans l'analyse de la psychologie algérienne, qu'elle soit européenne ou musulmane — c'est actuellement ce qui compte le plus — vous ne réussirez surtout pas à distraire l'anxieuse attention algérienne des lendemains désastreux de la conclusion des négociations franco-tunisiennes.

Ces lendemains qui continuent, et qui pour nous ne chantent pas, vous savez ce qu'ils sont; je pense, hélas! être obligé de les décrire en détail dans un autre débat. Mais, plutôt que d'intempestifs discours qui n'étonnent que les naïfs, nous n'en dégagerons que des faits d'une plus brutale éloquence: des actes diplomatiques déchirés ou remis en cause alors que l'encre de leurs parchemins est encore toute fraîche, notre nation bafouée dans son armée et dans la personne de ses enfants, de ses enfants dont les libertés individuelles sont anéanties et dont la vie est entièrement exposée aux sautes d'humeur des anciens fellagha.

Comment voulez-vous donc que les Français d'Algérie soient indifférents ou insensibles à la leçon de cette expérience qui les touche de si près? Connaissant désormais la valeur de la signature de l'interlocuteur valable, lorsque cette signature garantit les droits de la France et des Français, n'ont-ils pas quelques raisons de redouter d'être les prochaines victimes de l'appel à l'interlocuteur valable, avec ou sans les bons offices de M. Nehru?

L'incapacité affichée par la France de faire respecter par ses anciens pupilles les traités qu'elle a signés avec eux la veille, les violations systématiques de la parole donnée, lorsque cette parole n'a été donnée qu'à des Français, voilà tout ce qui mine le moral d'une bonne partie des Français d'Algérie, le moral de tous ceux, militaires ou civils, qui tiennent à défendre avec eux la présence française.

Et quand, avec une bonne foi évidente, M. le président du conseil affirme sa volonté de restaurer en Algérie la communauté franco-musulmane, qu'oserait-il répondre, en toute honnêteté, à qui le questionnera sur le sort de la communauté franco-tunisienne?

Qu'est-elle donc devenue, où est-elle, cette communauté franco-tunisienne dont l'existence fut solennellement proclamée au préambule des conventions signées il y a un an et ratifiées il y a huit mois à peine?

Où est-elle, cette communauté franco-tunisienne?

Est-elle dans les rues et dans les hôpitaux de Tunis débaptisés de leurs noms Français? Est-elle dans le traitement infligé à notre drapeau qui est proscrit en Tunisie partout, proscrit

même à l'entrée des casernes où logent nos soldats, proscrit même sur les lieux qui nous sont les plus sacrés?

Ah! comme il faudrait que M. le président du conseil vienne respirer quelques heures de cet enfer moral où sont plongés les Français de Tunisie!

Il faudrait qu'il y vienne un jour de fête, un jour de pavoiement.

Alors, parmi les nombreux oriflammes qui flottent autour du tombeau de notre inconnu, il constaterait l'absence des couleurs sous lesquelles l'inconnu est tombé.

Sur ce haut lieu français, il constaterait, oui, il constaterait l'absence des couleurs de la France.

Ets, comme les Français de Tunis, il frémirait sans doute à cet hallucinant spectacle, car il est bien le spectacle d'un grand mort qu'on a trahi.

Ce n'est pas tout. Je m'excuse de vous citer une autre récente particularité de la vie tunisienne, qui est d'un symbole très différent, mais aussi bouleversant.

Depuis quelques jours la prison civile de Tunis est placée sous le contrôle d'un groupe de ses anciens pensionnaires. C'est, en effet, avec d'anciens condamnés pour terrorisme qu'a été organisé le comité tunisien de vigilance sous la surveillance étroite duquel sont placés les surveillants français des services pénitentiaires de Tunisie, isolés, bien entendu, de leurs détenus. Et, parmi ces vigilants, d'authentiques ex-condamnés à mort, non amnistiés, qui, à longueur de journée et de nuit, tiennent en respect au bout de leurs mitraillettes nos malheureux gardiens de prison français. C'est incroyable, mais c'est vrai!

Telles sont les délicates attentions dont les humbles et innocents auxiliaires de la justice française bénéficient de la part des nouveaux maîtres de la Tunisie, de la part des futurs libérateurs de l'Algérie, à qui nous fournissons nous-mêmes les mitraillettes de leurs hommes de main.

Inutile de vous dire que sous un tel régime de surveillance, il n'est pas de place à la prison de Tunis pour les rebelles algériens que, d'ailleurs, notre police a beaucoup de difficultés à arrêter sur le territoire tunisien.

Là encore, où est notre amour-propre national?

Qu'on ne se méprenne pas, pourtant, sur le sens ou sur le but de mon intervention. Je ne prétends pas que, pour sauver l'Algérie, il faille revenir en arrière en Tunisie, reprendre à la Tunisie ce qui lui a été régulièrement et loyalement donné avec l'accord de notre Parlement. Je n'y songe guère.

Mais je dis comme je le pense, profondément, qu'un atome de vérité en Tunisie, qu'une once de dignité française en Tunisie, seraient peut-être plus utiles à l'Algérie voisine qu'un renfort de 50.000 hommes. Je dis comme je le pense, profondément, que pour ne pas maintenir une plaie ouverte au flanc droit de l'Algérie, il faut imposer aux Tunisiens le respect de la foi jurée.

M. le ministre résidant nous a dit sa volonté de réaliser sur les deux frontières algéro-tunisienne et algéro-marocaine le système des cloisons étanches. Il ne les pourra jamais établir, elles seraient un défi à l'Histoire. Mais il faut bloquer toute nouvelle concession qui mettrait en cause la sécurité de nos troupes. Cela est possible et cela est nécessaire.

Cela est possible et cela est nécessaire car il y va de la vie de nos soldats qui servent là-bas; il est encore temps de leur épargner le coup de poignard dans le dos.

Et, c'est ici, mes chers collègues, que je sollicite le plus votre attention parce que c'est ce que j'ai de plus grave à vous apprendre, si vous ne le savez déjà.

L'effacement total de l'autorité française en Tunisie a laissé libre cours à une violente propagande, qui crée dans ce pays un véritable climat de guerre sainte contre les forces françaises engagées en Algérie. Cette propagande revêt des formes variées, depuis le prêche religieux jusqu'à la harangue syndicale, en passant par les campagnes d'une presse déchaînée. La Tunisie est d'ores et déjà devenue un vaste centre d'approvisionnement de la rébellion algérienne. Des collectes d'armes pour l'armée de la libération algérienne sont quasi publiquement organisées au sein de la population tunisienne. Et les armes ainsi collectées sont acheminées vers la frontière algérienne souvent sous les yeux mêmes de la police française, qui est impuissante et désarmée depuis le récent protocole franco-tunisien de transfert des responsabilités de l'ordre public.

Des hôpitaux elandestins pour les blessés de l'armée de la libération algérienne existent dans le Nord montagneux de la Tunisie.

Les postes de la frontière algéro-tunisienne qui, aux termes des conventions non abrogées, doivent être exclusivement tenus par les services spéciaux de la sûreté française, sont occupés, dans les intentions que vous devinez, par les comités tunisiens de vigilance. Et vous connaissez les effets sanglants qu'ont de temps en temps les excès de zèle de ces derniers!

De sorte qu'il est certain — je l'affirme et je le dis sans parti pris, mais avec conviction — que l'inexplicable désaisissement des pouvoirs de police de la France en Tunisie a eu comme conséquences des pertes supplémentaires de vies françaises en Algérie.

L'assassinat de Français d'Algérie et de soldats français d'Algérie se prépare en Tunisie.

Voilà ce que j'affirme avec calme et sans passion, et surtout, parce que l'on se purifie dans beaucoup de douleur; je l'affirme sans rancœur et sans haine à l'égard de qui que ce soit.

Je rougirais d'exploiter un nouveau deuil national pour faire le procès d'une politique dont, comme Français de Tunisie, j'ai indiciblement souffert, mais qui se trouve désormais — on nous l'a fait assez comprendre — couverte par une clause morale de prescription. Je précise bien entendu, dans ma pensée, que la prescription peut couvrir une politique et non pas les hommes sur les épaules de qui pèsent d'effrayantes responsabilités.

Aussi bien, je m'en voudrais davantage de prendre prétexte d'un nouveau deuil national pour condamner, au nom de l'esprit partisan, une politique qu'au fond j'ignore. Mais, par ma bouche, les Français de Tunisie ont le droit de réclamer des limites à leur immense malheur. Ils exigent les limites qui séparent l'infortune de l'ignominie.

Hier, c'étaient, je crois, les journalistes français de Radio-Maroc qui déclaraient que si on peut transférer un service administratif français à un gouvernement étranger, on ne saurait du moins lui transférer des consciences françaises. Avant eux, dans des lettres émouvantes à leur chef, les policiers français de Tunisie avaient sensiblement exprimé le même sentiment.

Avec eux, tous les Français de Tunisie tiennent le même langage.

Vous pouvez continuer à leur demander de se résigner au pire des sacrifices, jamais vous n'obtiendrez d'eux qu'ils soient les complices du coup de grâce qu'on veut, en Algérie, porter à leur patrie. *(Applaudissements à droite, au centre et sur divers bancs à gauche.)*

M. le président. La parole est à M. le général Béthouart.

M. le général Béthouart. Mesdames, messieurs, sans vouloir prolonger outre mesure ce débat, je voudrais attirer l'attention du Conseil et du Gouvernement sur deux points.

Le premier concerne la situation de l'armée française au Maroc, dont ont déjà parlé plusieurs orateurs. Cette armée qui me touche de près et qui a tant de fois, dans le passé, fait preuve de sa valeur traverse une crise morale extrêmement pénible et dangereuse. Il n'est pas possible de demander à des soldats français d'accepter des humiliations répétées. Cette répétition est un danger grave.

Nous avons suffisamment de souvenirs communs avec les Marocains, et en particulier avec le chef de gouvernement marocain, pour arriver à une solution qui mette fin à une situation qui, encore une fois, est injuste, dangereuse et ne peut pas durer.

Le deuxième point que je voudrais souligner concerne la conception de notre politique en Algérie. Il est entendu que l'effort militaire est nécessaire et il est clair que des négociations ne peuvent commencer tant qu'un certain apaisement, ou si l'on préfère une pacification, n'aura pas été obtenue. Cet effort doit être continué avec toute l'énergie et toute l'ampleur qui sont et seront nécessaires. Mais vous permettrez à un militaire de dire, après M. Lacoste, que cet effort militaire n'a qu'un but, celui de préparer et d'obtenir une solution politique, une solution qui permette à l'Algérie française de vivre en paix, qui permette de maintenir la présence, les intérêts et la sécurité de la France et des Français en Algérie et qui donne, en même temps, à la communauté musulmane les satisfactions nécessaires.

J'insiste sur les termes de communauté musulmane, car plus encore qu'une religion, l'Islam est une communauté. Que nous le voulions ou non, c'est un fait dont il faut tenir compte. Le Gouvernement envisage de procéder à des élections libres après la fin des hostilités. Je suis très sceptique sur l'efficacité d'élections, précisément parce que la population forme une communauté compacte.

Mais surtout, je ne crois pas que l'on puisse procéder à ces élections sans proposer quelque chose qui ne peut être qu'un statut de l'Algérie française acceptable par la communauté musulmane, dans des conditions qui amènent la paix en Algérie et amorcent la réconciliation entre la France et l'Islam qui reste le but essentiel de toute notre politique. Nous avons assez de spécialistes de l'Algérie et de l'Islam, et nous avons assez d'amis musulmans en Afrique du Nord, pour préparer cette solution, ce statut.

Qu'il soit inopportun d'en discuter les termes sur la place publique, j'en suis d'accord, mais je demande au Gouvernement de le mettre à l'étude, au plus vite, sans quoi nous risquerions, après un effort militaire considérable, de tout perdre parce que nous n'aurions pas su préparer à temps, et bien préparer, la solution. *(Applaudissements sur certains bancs à gauche, ainsi qu'au centre et à droite.)*

M. le président. En conclusion de ce débat et en application de l'article 91 du règlement, j'ai été saisi de deux propositions de résolution, toutes deux assorties d'une demande de priorité.

La première, présentée par M. Michel Debré, est ainsi conçue:

« Le Conseil de la République,

« Pour faire face au péril décisif qui menace la patrie et afin d'établir sur des bases administratives et sociales nouvelles, dans un ordre fait de sincère liberté, une Algérie française, communauté où vivra comme un citoyen libre et égal aux autres tout homme qu'il soit musulman, israélite ou d'origine européenne, estime nécessaire:

« 1° Que l'effort militaire demandé à la nation corresponde aux nécessités du rétablissement rapide de l'ordre et de la pacification;

« 2° Que cet effort militaire soit complété par une politique d'austérité et de travail comportant entre autres mesures:

« a) L'ouverture de chantiers d'aide à l'économie nationale, grâce à la limitation des vacances d'été à trois semaines pour tous les citoyens;

« b) La suppression des fêtes officielles;

« c) L'organisation d'une entraide permanente entre Français du continent et Français de toutes confessions d'Afrique du Nord;

« 3° Que la politique extérieure de la France:

« a) Soit déterminée par l'aide qu'elle reçoit des nations étrangères, et qu'en particulier il soit souligné auprès de nos alliés le grave affaiblissement qui résulterait, pour le pacte Atlantique, de l'absence d'un soutien officiel et constant de la part des signataires du pacte;

« b) Se manifeste en toute occasion utile, et notamment dans les organisations internationales par la dénonciation du vrai visage de notre adversaire, un totalitarisme racial et sanguinaire, dont l'ambition est de faire peser sur l'Afrique entière la menace d'un drame aussi grave que celui qu'a provoqué le nazisme en Europe;

« 4° Que les formations politiques dont les militants ou les meneurs trahissent ou sabotent l'effort de la nation soient mises, sans retard comme sans faiblesse, hors d'état de nuire. »

La seconde proposition de résolution, présentée par MM. Marcel Plaisant, Vincent Delpuech et les membres du groupe de la gauche démocratique, est ainsi rédigée...

M. Durand-Réville. Je n'en ai pas connaissance.

M. le président. Je vous en donne lecture:

« Le Conseil de la République prend acte des déclarations de M. Lacoste, ministre résidant, et compte sur le Gouvernement pour poursuivre avec détermination la politique qu'il a définie et engagée en Algérie, afin de créer les conditions nécessaires à l'établissement d'une véritable communauté franco-musulmane.

« Il dénonce avec indignation toutes les manœuvres de division dont le résultat manifeste ne pourrait être que d'encourager le durcissement de ceux qui veulent chasser la France de l'Afrique du Nord, et qui aboutissent en fait au prolongement du combat et à l'aggravation des sacrifices.

Pour l'Algérie française, le Conseil de la République appelle la nation tout entière à l'union autour du Gouvernement et salue avec émotion le moral magnifique des jeunes soldats qui, avec les anciens, continuent la tradition de la France pour retrouver la paix et assurer la liberté de tous les Algériens. »

Ces deux propositions de résolution étant présentées avec demande de priorité, je dois consulter le Conseil sur la priorité.

M. Michel Debré. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le président, je tiens à défendre le texte intégral de ma proposition de résolution.

Nous avions la promesse d'un immense débat et je n'évoque pas sans nostalgie la promesse de notre collègue et ancien vice-président M. Champeix, il y a six semaines. Toutefois, j'admets que les circonstances politiques et parlementaires aient limité aujourd'hui ce débat.

Je fais remarquer toutefois que plusieurs personnalités manquaient : M. le président du conseil, M. le ministre des affaires étrangères, M. le ministre du travail, M. le ministre de l'intérieur, sans oublier M. le ministre de l'éducation nationale. L'Algérie, en effet, n'est pas seulement l'affaire de M. le ministre résident, c'est l'affaire du Gouvernement tout entier, d'autant plus que je ne peux m'empêcher depuis quelques semaines, comme beaucoup d'entre vous, d'évoquer le dessin de Forain pendant la bataille de Verdun. Il représentait un soldat qui disait, pensant à ceux de l'arrière : « Pourvu qu'ils tiennent ! ».

A Alger, soldats, fonctionnaires, administrateurs, ont une position chaque jour plus nationale et plus ferme. Il semble que tout Français, quelle que soit sa tendance politique, quand il débarque sur le sol d'Algérie, voit la réalité, la réalité française, la réalité de la liberté et de la possibilité d'une communauté franco-musulmane, alors qu'à l'arrière — c'est nous l'arrière — on discute, on ne distingue plus le pur de l'impur, la vérité du mensonge, le patriotisme de la trahison !

J'accepte les circonstances politiques et parlementaires qui ont réduit ce débat. J'accepte le témoignage de ce qui a été fait par le ministre résident à Alger et j'accepte que les intentions immédiates du Gouvernement ne soient dévoilées qu'à l'Assemblée nationale, mais nous restons dans notre rôle, nous ne sommes que dans notre rôle, en disant : « Voilà ce que pense une chambre du Parlement sur des problèmes fondamentaux ».

Dans ma motion, j'ai été volontairement modéré...

M. Waldeck-L'Huillier. Heureusement !

M. Michel Debré. ... en ne disant rien de la nécessité d'une politique algérienne. C'est au Gouvernement de dire ce qu'il pense et c'est à nous de juger. Je n'ai rien dit non plus des mesures militaires qui, en Algérie, aux frontières tunisiennes et marocaines, et au delà en Libye devraient être prises. Encore une fois, nous attendons les décisions du Gouvernement et nous souhaitons simplement que ce qui a été dit dans cette Assemblée soit entendu.

En d'autres termes, ma motion est volontairement limitée à des problèmes sur la solution desquels il ne peut y avoir de désaccord, ou alors, s'il y a désaccord, c'est que vraiment nous ne parlons pas le même langage.

Il ne peut pas y avoir désaccord sur la nécessité d'un effort économique et social de la Nation !

Il ne peut pas y avoir désaccord sur la nécessité d'un redressement de la politique extérieure !

Il ne peut pas y avoir désaccord sur un certain nombre de mesures concernant l'élimination de la trahison !

M. Boissond. Très bien !

M. Michel Debré. Nous n'avons pas à dire : « Nous faisons appel à la nation », mais : « Voilà ce qu'un gouvernement quel qu'il soit doit faire ». C'est là notre rôle et si nous ne le disons pas, nous sommes en dehors de notre rôle.

Je fais donc appel à tous ceux de mes collègues, qui croient vraiment que l'heure est grave, et qu'il ne s'agit pas ici de chercher des querelles partisans, pour prendre conscience de ce qu'est le rôle du conseil de la République. Allons-nous encore une fois voter des motions qui, finalement, ne veulent rien dire dans leurs termes trop vagues ou trop généraux ? S'il y a désaccord sur l'un des paragraphes de ma motion, qu'on le dise ; s'il n'y en a pas, qu'on la vote. *(Applaudissements au centre, à droite, et sur certains bancs à gauche.)*

M. le président. Les deux propositions de résolution sont assorties d'une demande de priorité. La proposition de M. Michel Debré ayant été déposée la première, je vais consulter sur la priorité la concernant.

M. Paul Chevallier. Je demande une suspension de séance pour permettre aux groupes de délibérer.

M. le président. De quelle durée ?

M. Borgeaud. Un quart d'heure.

M. le président. M. Chevallier demande une suspension de séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante minutes, est reprise à vingt heures cinquante-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Je suis saisi de deux nouvelles propositions de résolution dont les textes remplacent ceux dont je vous ai donné connaissance avant la suspension de la séance.

Je donne lecture de la proposition de résolution présentée, avec demande de priorité, par Michel Debré :

« Le Conseil de la République,

« Pour faire face au péril décisif qui menace la patrie et afin d'établir sur des bases administratives et sociales nouvelles, dans un ordre fait de sincère liberté, une Algérie française, communauté ou vivra comme un citoyen libre et égal aux autres tout homme, quelles que soient sa race et sa religion, prend acte avec satisfaction des déclarations de M. Lacoste, ministre résident en Algérie, et estime nécessaire :

« 1° Que l'effort militaire demandé à la nation corresponde aux nécessités du rétablissement rapide de l'ordre et de la pacification ;

« 2° Que cet effort militaire soit complété par une politique d'austérité et de travail et par l'organisation d'une entraide permanente entre Français du continent et Français de toutes confessions d'Afrique du Nord ;

« 3° Que la politique extérieure de la France :

« a) Soit déterminée par l'aide qu'elle reçoit des nations étrangères, et qu'en particulier il soit souligné auprès de nos alliés le grave affaiblissement qui résulterait, pour le pacte Atlantique, de l'absence d'un soutien officiel et constant de la part des signataires du pacte ;

« b) Se manifeste en toute occasion utile et notamment dans les organisations internationales, par la dénonciation du vrai visage de notre adversaire, un totalitarisme racial et sanguinaire, dont l'ambition est de faire peser sur l'Afrique entière la menace d'un drame aussi grave que celui qu'a provoqué le nazisme en Europe ;

« 4° Que les formations politiques dont les militants ou les meneurs trahissent ou sabotent l'effort de la nation soient mises, sans retard comme sans faiblesse, hors d'état de nuire.

« Pour l'Algérie française, le Conseil de la République appelle la nation tout entière à l'union et salue avec émotion le moral magnifique des jeunes soldats qui, avec les anciens, continuent la tradition de la France pour retrouver la paix et assurer la liberté de tous les Algériens. »

La deuxième proposition de résolution, présentée avec demande de priorité par MM. Marcel Plaisant, Vincent Delpuech et les membres de la gauche démocratique, est ainsi conçue :

« Le Conseil de la République prend acte des déclarations de M. Lacoste, ministre résident, et compte sur le Gouvernement pour poursuivre avec détermination la politique qu'il a définie et engagée en Algérie, afin de créer les conditions nécessaires à l'établissement d'une véritable communauté franco-musulmane

« Il demande que, dans tous les domaines, l'effort de la nation soit porté au niveau susceptible de rétablir dans les plus courts délais l'ordre public et la sécurité.

« Il demande également au Gouvernement de réprimer sans faiblesse les trahisons et les manœuvres de divisions dont le résultat manifeste ne pourrait être que d'encourager le durcissement de ceux qui veulent chasser la France de l'Afrique du Nord et qui aboutissent en fait au prolongement du combat et à l'aggravation des sacrifices.

« Pour l'Algérie française, le Conseil de la République appelle la nation tout entière à l'union autour du Gouvernement et salue avec émotion le moral magnifique des jeunes soldats qui, avec les anciens, continuent la tradition de la France pour retrouver la paix et assurer la liberté de tous les Algériens. »

Ces deux propositions de résolution étant présentées avec demande de priorité, je dois appeler le Conseil de la République à statuer d'abord sur la priorité.

Il y a lieu de voter d'abord sur la priorité de la proposition de résolution de M. Debré, qui a été déposée la première.

Je consulte le Conseil sur la priorité pour la proposition de résolution de M. Debré.

Je suis saisi d'une demande de scrutin présentée par le groupe des républicains sociaux.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. Les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin (n° 77) :

Nombre de votants	308
Majorité absolue	155
Pour l'adoption	131
Contre	177

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Je vais donc consulter sur la deuxième proposition de résolution, présentée par MM. Plaisant, Delpuech et les membres du groupe de la gauche démocratique.

M. Marcel Plaisant. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Plaisant.

M. Marcel Plaisant. Mesdames, messieurs, notre dessein est et reste de manifester l'union de toute cette assemblée. Autant vous avez approuvé le discours du ministre résidant en Algérie dans chacun de ses actes et dans ses intentions, autant il nous plairait que, dans l'ordre du jour que nous avons proposé, on vit un reflet de ses paroles et un encouragement à son action.

Dans le premier paragraphe de cet ordre du jour, nous avons dit que « le Conseil de la République prend acte des déclarations, présentée par MM. Plaisant, Delpuech et les membres du Gouvernement pour poursuivre avec détermination la politique qu'il a définie et engagée en Algérie, afin de créer les conditions nécessaires à l'établissement d'une véritable communauté franco-musulmane. »

Pour nous, le Gouvernement doit être un. C'est un désir qui, j'en suis sûr, est chez tous les membres de cette Assemblée. Si vous avez approuvé M. Lacoste dans les points acquis, dans les résultats obtenus, je suis sûr que vous avez été davantage touchés encore par l'âme, cette âme impavide, cette âme, peut-on dire, pleine de tension patriotique, dont vous avez admiré le spectacle et qui s'exhalait de ses propos. (Très bien ! et applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre.)

C'est là-dessus, c'est sur cette intention, c'est sur cet esprit qui s'exhale de tout son discours que je pense à une motion d'unité. Je veux croire, en effet, que les applaudissements que nous donnons n'ont pas de caractère préférentiel, de quelque part qu'ils soient de cette assemblée. Ce sont ceux de tous les partis, inspirés du sentiment national, de la gauche à la droite, qui sont disposés à reconnaître en lui celui qui a parfaitement exprimé notre sentiment, en répétant avec force et aussi avec la précision de son langage et l'évocation des souvenirs et de son travail récent, qu'il était déterminé. C'est la détermination qui nous plaît dans ce que nous avons entendu.

Détermination ! Elle s'entend pour lui du maintien de la présence française en Algérie, en même temps que du respect de la personnalité morale algérienne.

C'est ainsi que vous le comprenez et je suis sûr que cette œuvre nécessaire de l'ordre s'accompagne surtout du rétablissement, plus encore que de l'ordre, de la confiance.

Bannissons, a-t-il dit et nous le disons après lui, bannissons la peur. Elle ne fait que de conduire à la stérilité et à l'inaction, et soyons convaincus que la disparition de la peur, c'est le commencement de la création du droit que nous attendons.

Nous avons voulu, après ce rétablissement de l'ordre, réprouver les manœuvres de trahison, les manœuvres de division. Je ne veux pas les évoquer et je voudrais éviter à cette tribune tout ce qui a figure de polémique, mais je crois être votre interprète certain en exprimant notre indignation contre tous ceux qui ont perdu ce sens de la patrie, qui ont été capables de livrer des armes contre nos enfants et qui, dans cette triste circonstance, ont véritablement révélé qu'ils s'étaient séparés de la communauté française.

Enfin, dans un dernier paragraphe, nous demandons pour l'Algérie française que la nation tout entière soit unie.

Si ce discours prononcé par le ministre résidant en Algérie, tout chaud, je ne dirai pas de ce combat, mais de cet effort et de cette tension, si ce discours doit avoir dans le pays une grande projection, c'est parce qu'il a fait appel à l'union, et ce qui est plus fort que les armes, c'est son propos résolu, la virilité de sa volonté. C'est ainsi, nous en sommes convaincus, que, devant les nations étrangères, devant les ingérences que nous réprouvons et que nous ne voulons pas connaître,

devant tous les efforts de ceux qui se perdent dans des propositions fallacieuses et dans des médiations perfides, nous arriverons à surmonter toutes les vicissitudes si nous sommes résolus. Car notre résolution, notre désir ferme d'arriver jusqu'au bout de notre destin sera plus fort que tout pour nous rallier tous les concours et faire disparaître les malaises et les incertitudes.

C'est pourquoi je pense — et ceci sera la finale de notre ordre du jour — que c'est dans un grand effort de volonté, de communauté française tout entière que nous saluons ces jeunes soldats, que nous mettons en eux nos espoirs par leur présence, par leur seule présence, par l'âme qui les habite, qui est plus forte encore que les armes qu'ils portent. (Applaudissements à gauche et sur divers bancs.)

M. le président. Je vais consulter le Conseil de la République sur la proposition de résolution présentée par MM. Marcel Plaisant, Delpuech et les membres de la gauche démocratique.

Mme Yvonne Dumont. Je demande la parole contre la proposition de résolution.

M. le président. La parole est à Mme Dumont, contre la proposition de résolution.

Mme Yvonne Dumont. Mesdames, messieurs, le groupe communiste, en votant tout à l'heure contre la priorité à la proposition de résolution présentée par M. Michel Debré, a manifesté son hostilité à ce texte.

Nous voterons également contre la proposition de résolution présentée par M. Marcel Plaisant...

M. Boisrond. Je pense bien !

Mme Yvonne Dumont. ...parce qu'elle préconise la poursuite de la politique de force menée actuellement et que nous avons la conviction profonde que cette politique dessert la France. Elle l'atteint dans ses forces vives, en sacrifiant sa jeunesse; elle l'atteint dans son économie; elle l'atteint dans son prestige auprès des autres peuples, cette politique s'accompagnant inévitablement d'atteintes graves aux libertés républicaines et démocratiques.

Mesdames, messieurs, le mouvement de libération nationale du peuple algérien auquel nous assistons — que cela plaise ou non — s'inscrit dans le vaste mouvement de libération des peuples coloniaux qui caractérise notre époque. Méconnaître ce fait objectif n'est pas seulement manquer de réalisme, c'est commettre une grave faute contre notre pays, car la poursuite de cette guerre conduira à la séparation totale de la France et de l'Algérie, contre la France.

Nous, communistes, tout en reconnaissant le droit du peuple algérien à cette séparation, nous ne souhaitons pas qu'elle se produise. Nous sommes convaincus que le maintien permanent de liens durables, politiques, économiques, culturels entre la France et l'Algérie servira l'intérêt national français bien compris. Nous croyons également que l'Algérie a intérêt au maintien de ces liens, car ils l'aideraient dans sa tâche d'épanouissement de sa culture, de création de son industrie, d'exploitation rationnelle de ses richesses. Mais ces liens ne sauraient être imposés par la force. Ils ne peuvent s'établir que sur la base d'un libre et réciproque consentement. Le fossé de sang que creuse chaque jour plus profondément entre nos deux peuples l'emploi de la force ne facilite pas cette issue.

En nous opposant à ceux qui réclament la guerre à outrance, en protestant contre l'envoi de nouveaux effectifs, en demandant au Gouvernement de revenir aux engagements pris lors de la campagne électorale, nous avons conscience de sauvegarder les possibilités d'une véritable Union française et d'être, nous, dans la légalité républicaine, fidèles à la Constitution française qui spécifie que « La France n'emploiera jamais ses armes contre la liberté d'aucun peuple, qu'elle entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires. »

Nous avons également conscience, en agissant ainsi, de sauvegarder la sécurité et les droits légitimes des habitants d'Algérie d'origine européenne que nous ne confondons certes pas avec la poignée de colonialistes milliardaires.

Enfin, nous pensons que le meilleur hommage que nous puissions rendre aux jeunes gens que nous envoyons là-bas est d'œuvrer afin que, très vite, ils reviennent et que d'autres ne partent pas. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

(La résolution est adoptée.)

— 9 —

RENOI DE LA SUITE DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Etant donné l'heure, le Conseil estimera sans doute nécessaire de renvoyer à demain matin la suite de la discussion du projet de loi portant création d'un fonds national de solidarité ?

M. Dassaud, président de la commission du travail. Je demande la parole.

M. le président de la commission du travail. La commission du travail se tient à la disposition de l'Assemblée; mais votre proposition, monsieur le président, me paraît extrêmement sage.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Pellenc, rapporteur général de la commission des finances. La commission des finances est d'accord pour le renvoi à demain matin.

M. le président. A quelle heure le Conseil entend-il se réunir ?

Voix nombreuses. Dix heures !

M. le président. J'entends proposer dix heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 10 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Gaston Chazette et des membres du groupe socialiste et apparentés une proposition de loi tendant à étendre aux groupes d'H. L. M. la liste des établissements protégés contre la création de débits de boissons par les lois des 4 novembre 1940 et 6 mars 1943.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 489, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la famille, de la population et de la santé publique. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Monichon, Pautet, Peschaud et des membres du groupe centre républicain d'action rurale et sociale une proposition de loi tendant à relever les maxima des marchés départementaux.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 491, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Monichon, Peschaud et des membres du groupe du centre républicain d'action rurale et sociale une proposition de loi tendant à relever les maxima dans les limites desquels les communes et les établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance sont autorisés à passer des marchés de gré à gré et à effectuer des achats sur simples factures.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 492, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie). (*Assentiment.*)

— 11 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Edmond Michelet une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi modifiant l'article 8 de la loi n° 50-729 du 24 juin 1950 modifiant le même article de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948, établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 487, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression). (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Edmond Michelet une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à permettre aux militaires de carrière, en activité ou en retraite, titulaires d'une pension d'invalidité, de percevoir cette pension au taux du grade.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 488, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression). (*Assentiment.*)

— 12 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Rotinat un rapport d'enquête, fait au nom de la commission de la défense nationale, sur l'état des problèmes de défense en Afrique noire.

Le rapport sera imprimé sous le n° 490, et distribué.

— 13 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la séance de demain, mercredi 30 mai 1956, à dix heures :

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant institution d'un fonds national de solidarité. (N°s 443, 468, 482 et 485, session de 1955-1956. — Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale; et n° 469, session de 1955-1956, avis de la commission des finances. — M. Armengaud, rapporteur; et n° 470, session de 1955-1956, avis de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. — M. Sempé, rapporteur; et n° 480, session de 1955-1956, avis de la commission de la production industrielle. — M. Coudé du Foresto, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt et une heures vingt minutes.)

Le Directeur du service de la Sténographie
du Conseil de la République.

PAUL VAUDEQUIN

Erratum

au compte rendu in extenso de la séance
du vendredi 25 mai 1956.

(Journal officiel du samedi 26 mai 1956.)

Page 811, 2^e colonne, 40^e ligne :

Au lieu de : « Je mets aux voix le contre-projet... »,

Lire : « Je consulte le Conseil de la République sur la prise
en considération du contre-projet... »

(Le reste sans changement.)

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 29 MAI 1956

Application des articles 84 à 86 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 84. — Tout sénateur qui désire poser une question orale au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions orales doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; sous réserve de ce qui est dit à l'article 87 ci-dessous, elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur.

« Les questions orales sont inscrites sur un rôle spécial au fur et à mesure de leur dépôt.

« Art. 85. — Le Conseil de la République réserve chaque mois une séance pour les questions orales posées par application de l'article 84. En outre, cinq d'entre elles sont inscrites, d'office, et dans l'ordre de leur inscription au rôle, en tête de l'ordre du jour de chaque mardi.

« Ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour d'une séance que les questions posées huit jours au moins avant cette séance.

« Art. 86. — Le président appelle les questions dans l'ordre de leur inscription au rôle. Après en avoir rappelé les termes, il donne la parole au ministre.

« L'auteur de la question, ou l'un de ses collègues désigné par lui pour le suppléer, peut seul répondre au ministre; il doit limiter ses explications au cadre fixé par le texte de sa question; ces explications ne peuvent excéder cinq minutes.

« Si l'auteur de la question ou son suppléant est absent lorsqu'elle est appelée en séance publique, la question est reportée d'office à la suite du rôle.

« Si le ministre intéressé est absent, la question est reportée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance au cours de laquelle doivent être appelées des questions orales. »

759. — 29 mai 1956. — M. Philippe d'Argenlieu demande à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, chargé des affaires tunisiennes et marocaines, de vouloir bien démentir les invraisemblables affirmations d'après lesquelles des soldats et officiers français capturés et séquestrés par des rebelles sur le territoire marocain seraient libérés contre rançon, fournie par le Gouvernement français, rançon se composant d'armes de guerre.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 29 MAI 1956

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus :

« Art. 82. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les élé-

ments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES

auxquelles il n'a pas été répondu

dans le mois qui suit leur publication.

(Application du règlement du Conseil de la République.)

Présidence du conseil.

N^{os} 1534 Marc Rucart; 5103 Michel Debré; 5717 Antoine Colonna; 5724 Antoine Colonna; 5731 Antoine Colonna; 5734 Antoine Colonna; 6339 Edmond Michelet; 6377 Michel Debré; 6378 Michel Debré.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE L'INFORMATION

N^{os} 5767 Raymond Susset; 6023 Ernest Pezet.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

N^{os} 3904 Jacques Debû-Bidel; 6629 Marcel Boulagé; 6630 Marcel Boulagé; 6631 Marcel Boulagé; 6632 Michel Debré.

Affaires économiques et financières.

N^{os} 899 Gabriel Tellier; 1351 Jean Bertaud; 1499 Maurice Walker; 4500 Maurice Walker; 1836 Jean Doussot; 2484 Maurice Pic; 2999 Paul Pauly; 3419 François Ruin; 3565 Charles Deutschmann; 3762 René Schwartz; 3822 Edgar Tailhades; 4009 Waldeck L'Huillier; 4029 Michel Debré; 4108 Robert Aube; 4136 Jacques Gadoin; 4137 Léon Motais de Narbonne; 4355 Yves Jaouen; 4494 Léon Motais de Narbonne; 499 Lucien Tharradin; 4501 Lucien Tharradin; 4523 Jean Coupigny; 4594 Bernard Chochy; 4715 Yves Jaouen; 5197 Raymond Bonnefous; 5613 Robert Liot; 5695 Yvon Coudé du Foresto; 4782 Max Fléchet; 5784 Georges Maurice; 5798 Yves Jaouen; 5860 Henri Parisot; 3939 Luc Durand-Réville; 5951 Robert Aube; 6014 Geoffroy de Montalembert; 6088 Martial Brousse; 6095 Emile Roux; 6104 Edgar Pisani; 6119 Jean Bertaud; 6176 Emile Durioux; 6220 Abel Sempé; 6242 Emile Aubert; 6257 Yves Estève; 6258 Marcel Molle; 6269 Paul Mistral; 6272 Raymond Susset; 6280 Martial Brousse; 6285 Claude Mont; 6303 Abel Sempé; 6304 Alphonse Thibon; 6313 Jean Clerc; 6315 Paul Piales; 6317 Jean Nayrou; 6320 Fernand Auberger; 6363 Fernand Auberger; 6412 Maurice Walker; 6477 Waldeck L'Huillier; 6479 René Schwartz; 6509 Michel de Pontbriand; 6520 Yvon Coudé du Foresto; 6545 Robert Brettes; 6571 Etienne Rabouin; 6573 Etienne Rabouin; 6594 Jacques Delalande; 6595 Charles Deutschmann; 6596 Jean de Geoffre; 6597 Henri Maupoil; 6634 Marcel Boulagé; 6619 René Blondelle; 6650 Claude Mont.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES ÉCONOMIQUES

N^{os} 4230 Marcel Lemaire; 4273 Yvon Coudé du Foresto; 6105 Henri Maupoil; 6136 Emile Vanrullen.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU BUDGET

N^{os} 2363 Luc Durand-Réville; 2704 Pierre de Villoutreys; 4134 Marius Moutet; 4642 Charles Naveau; 6531 Antoine Courrière; 6599 Albert Lamarque; 6600 Albert Lamarque; 6601 Edgard Pisani.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A L'AGRICULTURE

N^{os} 6602 Marcel Cerneau; 6604 Edmond Michelet.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

N^{os} 6557 Gatton Chazette; 6607 René Dubois.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA MARINE MARCHANDE

N^o 6547 Joseph Le Digabel.

Affaires étrangères.

N^{os} 4706 André Armengaud; 5104 Michel Debré; 5571 Pierre de La Gontrie; 6163 Michel Debré; 6357 Roger Carcassonne; 6381 Michel Debré; 6612 Michel Debré; 6656 Michel Debré; 6658 Michel Debré; 6659 Michel Debré; 6660 Michel Debré; 6662 Michel Debré.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX AFFAIRES TUNISIENNES ET MAROCAINES.

N^o 6663 Michel Debré.

Affaires sociales.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA SANTÉ ET A LA POPULATION

N^{os} 6067 Jacques Gadoïn; 6548 Marcel Boulangé; 6616 Jean Rey-bouard.

Défense nationale et forces armées.

N^{os} 6591 Edmond Michelet; 6618 Edmond Michelet; 6637 général Béthouart.

Education nationale, jeunesse et sports.

N^{os} 4842 Marcel Delrieu; 6529 Francis Le Basser; 6638 Jean-Louis Tinaud.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX ARTS ET AUX LETTRES

N^o 6506 Jacques Augarde.

France d'outre-mer.

N^{os} 6460 André Fousson; 6507 Luc Durand-Réville; 6623 Robert Aubé; 6624 Jules Castellani; 6626 Luc Durand-Réville.

Intérieur.

N^{os} 5442 Jean Bertaud; 5873 Jean Bertaud; 6047 Jean Reynouard; 6534 Jean-Louis Rolland; 6639 Marcel Boulangé; 6640 Marcel Boulangé; 6641 Marcel Boulangé; 6642 Marcel Boulangé; 6643 Marcel Boulangé; 6644 Marcel Boulangé; 6645 Marcel Boulangé; 6646 Marcel Boulangé; 6647 Marcel Boulangé; 6648 André Southon.

Justice.

N^o 6570 Gaston Charlet.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

6732. — 29 mai 1956. — M. André Litaïse, faisant état de certaines informations parues dans la presse, selon lesquelles un nombre notable de propriétaires d'automobiles américaines de luxe déclareraient un revenu inférieur à 800.000 francs par an, demande à M. le ministre des affaires économiques et financières: 1^o si ses services se sont préoccupés de constituer une statistique établissant une relation entre, d'une part, la puissance ou le prix des véhicules automobiles et, d'autre part, le revenu déclaré par les propriétaires desdits véhicules; 2^o dans l'affirmative, s'il n'estime pas qu'il y aurait intérêt — dans un but d'information de l'opinion — à publier cette statistique; 3^o dans le cas où cette statistique ferait apparaître une fraude fiscale évidente, s'il ne lui paraîtrait pas opportun: a) dans un but de moralité, de poursuivre fermement cette fraude fiscale; b) tout en évitant toute discrimination quant à la nationalité du constructeur, de rechercher des ressources en instituant une taxe sur les véhicules automobiles de luxe.

Secrétariat d'Etat aux travaux publics, transports et tourisme.

6733. — 29 mai 1956. — M. Fernand Verdeille demande à M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, transports et tourisme, en raison des nombreux accidents provoqués ou aggravés par la présence d'arbres le long des routes nationales et départementales, s'il serait possible: 1^o de procéder à l'arrachage des arbres dans les tournants; 2^o de les espacer par l'arrachage de la moitié ou des deux tiers des arbres; 3^o de ne pas laisser subsister les arbres que d'un seul côté de la route (du côté du soleil dominant), ces mesures n'étant, bien entendu, pas applicables aux abords immédiats des villes et agglomérations.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMÉES

(Secrétariat d'Etat aux forces armées, terre.)

6734. — 29 mai 1956. — M. Edmond Michelet demande à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), pour quelles raisons certains gardes républicains de la région parisienne qui sont appelés à faire de constants déplacements hors du département où ils tiennent garnison, ne perçoivent pas, à cette occasion, l'indemnité spéciale qui est légalement prévue pour tout déplacement extra-départemental.

FRANCE D'OUTRE-MER

6735. — 29 mai 1956. — M. Gontchomé Sahoulba demande à M. le ministre de la France d'outre-mer de vouloir bien lui indiquer où en est la question du statut des chefs traditionnels et coutumiers.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

PRESIDENCE DU CONSEIL

(Secrétariat d'Etat chargé de la fonction publique.)

6628. — M. Marcel Boulangé expose à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, que, dans les administrations où il est appliqué, le système de répartition pyramidale des effectifs en valeur absolue, entre les différents grades d'un même corps, paraît provoquer une restriction progressive de l'avancement des fonctionnaires. Le cadre des attachés de préfecture en fournit une démonstration particulièrement édifiante, puisque l'avancement s'y trouve pratiquement supprimé, dès le premier barrage, à l'indice 315. Il lui demande: 1^o s'il estime que cette situation est compatible avec les dispositions de l'article 51 du statut général de la fonction publique; 2^o si d'autres cadres de fonctionnaires connaissent actuellement une crise d'avancement aussi totale que celle qui affecte le corps des attachés de préfecture, et lesquels; 3^o quelles mesures, le cas échéant, sont intervenues déjà à l'égard de ces cadres pour remédier à leurs difficultés particulières; 4^o s'il envisage des mesures concernant les attachés de préfecture. (Question du 19 avril 1956.)

Réponse. — Les inconvénients du système de répartition pyramidale des effectifs entre les différents grades ou classes d'un même corps préoccupent depuis longtemps les services du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et les difficultés particulières de l'avancement dans le corps des attachés de préfecture n'ont fait que rendre plus urgente la nécessité d'une solution. Plutôt que de recourir de nouveau à une mesure fragmentaire, qui ne serait sans doute qu'un palliatif, il a paru préférable d'envisager une solution d'ensemble, propre à résoudre de façon définitive, et pour tous les corps de fonctionnaires, les difficultés de la nature de celles qui ont attiré l'attention de l'honorable parlementaire. L'étude approfondie à laquelle il est actuellement procédé laisse espérer la mise au point prochaine de cette solution.

6633. — M. André Southon expose à M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, que, dans l'état actuel de l'organisation de la carrière, l'avancement des fonctionnaires appartenant au corps des attachés de préfecture se trouve pratiquement arrêté. Ainsi des fonctionnaires appartenant à la catégorie A, recrutés par un concours réputé difficile, au niveau de la licence, se trouvent arrêtés dans leur avancement à l'indice 315 et après quelques années seulement de service. Cette situation ne semble pouvoir trouver de remède que dans une réforme radicale de la structure de la carrière. Le corps des attachés de préfecture ayant été organisé à l'image du corps des administrateurs civils, et la gravité du problème qui le touche étant probablement unique dans l'administration, il lui demande si la fusion des 3^e et 2^e classes de ce corps ne lui paraîtrait pas constituer une solution aux difficultés dont il s'agit, par analogie avec les mesures récemment intervenues en faveur des fonctionnaires du cadre A des administrations centrales, les problèmes analogues étant logiquement justiciables de solutions identiques. (Question du 19 avril 1956.)

Réponse. — Les difficultés de l'avancement dans le corps des attachés de préfecture ne constituent pas un cas isolé. Cette situation concourt au contraire, avec bien d'autres, à poser le problème général de l'amélioration des conditions d'avancement dans l'ensemble de la fonction publique, et sa gravité ne fait que rendre plus urgente la nécessité d'une solution. Plutôt que de recourir de nouveau à une mesure fragmentaire, qui ne serait sans doute qu'un palliatif, il a paru préférable d'envisager une solution d'ensemble, propre à résoudre de façon définitive, et pour tous les corps de fonctionnaires, les difficultés de la nature de celles qui ont attiré l'attention de l'honorable parlementaire. L'étude approfondie à laquelle il est actuellement procédé laisse espérer la mise au point prochaine de cette solution.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

(Secrétariat d'Etat au budget.)

5943. — M. Georges Maurice expose à M. le secrétaire d'Etat au budget les faits suivants: une société est propriétaire, depuis 1922, d'un immeuble servant à son exploitation; au moment de l'acquisition, et conformément à un usage constant, il n'a pas été fait, dans l'acte d'achat, de distinction entre la valeur du terrain et la valeur du bâtiment, puisqu'aussi bien la totalité du terrain est bâtie; depuis l'année d'acquisition, en 1922, la société a calculé la dotation annuelle d'amortissements sur la totalité du prix d'achat et, en 1954, elle a procédé à la réévaluation de cet immeuble; et lui demande, d'une part, sur quoi se fonde l'administration pour rejeter une partie des amortissements nouveaux rendus possibles par la réévaluation, comme s'appliquant à la valeur des terrains, car il ne semble pas qu'une telle prétention soit conforme à l'esprit qui a guidé le législateur en édictant les textes concernant les réévaluations et, d'autre part, si l'on doit suivre l'administration dans cette voie contraire

aux usages, quelles règles pratiques vont permettre de ventiler la valeur des terrains et la valeur des constructions. (*Question du 16 avril 1955.*)

Réponse. — Selon une jurisprudence constante du conseil d'Etat les terrains, n'étant par nature susceptibles d'aucune diminution de valeur par l'effet du temps, ne peuvent faire l'objet d'un amortissement dès lors qu'aucune cause particulière de dépréciation n'est invoquée (arrêts du 23 mai 1938, req. n° 58028 et du 8 janvier 1943, req. n° 47609). Il s'ensuit que, seule, la fraction du prix d'achat d'un immeuble affectée à la construction est susceptible d'être amortie pour la détermination du bénéfice imposable. Quant au point de savoir suivant quelles modalités le prix de revient global doit être réparti entre le sol et l'élévation, il s'agit là d'une question qui ne peut être résolue que suivant les circonstances de fait propres à chaque cas particulier.

6577. — M. Gabriel Tellier demande à M. le secrétaire d'Etat au budget s'il est d'usage que, dans les sociétés à responsabilité limitée, le ou les gérants non assujettis à la sécurité sociale fassent prendre en charge par la société, sans autorisation préalable des associés, une assurance destinée à les couvrir, notamment, des risques d'accident à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ou même en dehors de l'exercice desdites fonctions. (*Question du 22 mars 1956.*)

Réponse. — La question posée par l'honorable parlementaire relève plus particulièrement du droit des sociétés et son examen échappe, dès lors, à la compétence du département des finances. Il est précisé qu'en tout état de cause, les primes qui seraient versées en exécution de contrats d'assurance conclus, au profit de ses gérants, par une société à responsabilité limitée peuvent être admises en déduction, pour la détermination des bénéfices sociaux, à titre de complément des rémunérations allouées aux intéressés, sous réserve que lesdites rémunérations augmentées des primes dont il s'agit ne présentent pas un caractère excessif.

6593. — M. Gaston Chazette expose à M. le secrétaire d'Etat au budget qu'un commerçant, inscrit au registre du commerce comme un négociant en produits agricoles, a annexé, fin décembre 1948, à ce commerce (modification au registre du commerce) les transactions immobilières, mais sans pour cela se faire radier de produits du sol; que son activité a été la suivante: jusque fin 1948, produits du sol exclusivement; premier trimestre 1949: produits du sol et transactions immobilières, de façon concomitante; à partir du deuxième trimestre 1949: transactions immobilières exclusivement; que, depuis le deuxième trimestre 1949, ce commerçant a régulièrement fourni et fournit encore actuellement aux contributions indirectes une déclaration trimestrielle de chiffre d'affaires portant la mention « néant »; et que la comptabilité du commerçant en question ayant accusé, en 1948, un déficit important; et lui demande, en conséquence, si ce déficit peut être déduit des résultats bénéficiaires des années 1949 et suivantes. (*Question du 17 avril 1956.*)

Réponse. — Réponse affirmative, étant entendu que le report du déficit considéré ne peut, en tout état de cause, être opéré que dans la limite de la période de cinq ans visée à l'article 44 du code général des impôts.

Secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement.

6636. — M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement fait connaître à M. le président du Conseil de la République qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite posée le 19 avril 1956 par M. Luc Durand-Réville.

AFFAIRES ETRANGERES

6610. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères si des mesures ont été envisagées à la suite de la publication dans la revue américaine à grand tirage *Look* d'articles infâmes contre la France; s'il prévoit de faire une mise au point; s'il compte dévoiler les intérêts matériels et politiques qui animent les dirigeants de la revue, et notamment les intérêts allemands; s'il compte s'adresser aux personnalités propriétaires de la revue, dont certaines occupent des fonctions officielles, pour leur faire part du fait qu'elles ne seront plus reçues en France, et s'il n'estime pas, de toute façon, que le silence, preuve de faiblesse et peut-être de servilité, serait la plus mauvaise solution. (*Question du 11 avril 1956.*)

Réponse. — Dès la parution de la publication par le magazine *Look* d'un article concernant l'alcoolisme en France, mon département n'avait pas manqué de réagir comme vous le souhaitez. Je crois utile de vous donner quelques précisions sur les raisons qui ont poussé les dirigeants de *Look* à publier cet article dont les photographies et le texte ont été fournis en majeure partie par des Français: c'est à l'époque où le Gouvernement de M. Mendès-France avait engagé une lutte contre l'alcoolisme que le reporter parisien du magazine entreprit une enquête. Terminée alors que les mesures prises par le Gouvernement français commençaient à être appliquées, cet article n'a été publié que beaucoup plus tard. Le photostat ci-joint, rapport du correspondant parisien de *Look*, M. Cowles jette sur cette affaire une lumière plus exacte. J'estime qu'il n'est plus opportun d'effectuer une mise au point mais je sais que les repré-

sentations faites à M. Cowles n'ont pas été sans résultats. En particulier un nouvel article est en préparation: il s'agit d'une enquête sur les moyens d'existence de la famille française qui sera des plus favorables à notre pays; je pense qu'elle contribuera à réparer les dommages causés par la première publication.

6655. — M. Marcel Boulangé demande à M. le ministre des affaires étrangères à quelle date sera publié l'arrêté interministériel actuellement en préparation, qui doit fixer les modalités de calcul et de paiement des indemnités de reconstitution des sinistrés indochinois. (*Question du 26 avril 1956.*)

Réponse. — Un arrêté interministériel fixant l'indemnité complémentaire pour indemnisation des biens meubles à usage courant et familial a été publié au *Journal officiel*, n° 107 du 6 mai 1956 à la page 4307 et porte le numéro 289 du 26 avril. Au cas où l'honorable parlementaire viserait des dommages autres que mobiliers, il lui est demandé de bien vouloir préciser sa question.

6657. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères ce qu'il pense des récentes déclarations d'un fonctionnaire américain (directeur de l'administration des corporations internationales) aux termes desquelles les Etats-Unis devraient se préoccuper de remplacer, par l'aide technique, les fonctionnaires et médecins européens, et notamment français, dans les territoires et Etats africains. (*Question du 26 avril 1956.*)

Réponse. — Il ressort de l'examen des termes de la question écrite du sénateur Debré que celle-ci reprend les termes d'une question orale (n° 727) posée précédemment par ce parlementaire. Il résulte des informations reçues à ce sujet de notre ambassadeur aux Etats-Unis qu'il n'existe pas d'organisme américain dont le nom puisse se traduire par « Administration des corporations internationales ». Il se peut toutefois que l'organisme auquel aurait appartenu le fonctionnaire dont les propos sont cités par le sénateur Michel Debré, soit l'administration de coopération internationale (internationale coopération administration) chargée de répartir l'aide américaine à l'étranger. Il ne semble pas, du reste, d'après notre ambassadeur à Washington, que le directeur de ce service, M. Hollister, ait effectué récemment des déclarations dans le sens indiqué par l'honorable parlementaire. Dans ces conditions, des indications complémentaires pourraient être fournies par le parlementaire en vue de connaître le nom exact du fonctionnaire auquel il est fait allusion ainsi que la date de ses propos, le lieu où ils ont été tenus et la manière dont ils auraient été rapportés (dépêches d'agence, compte rendu de conférence...).

6661. — M. Michel Debré a l'honneur de demander à M. le ministre des affaires étrangères si des représentations officielles ont été faites au Gouvernement américain, à la suite de l'aide que ses généraux et ses fonctionnaires ont apportée au Gouvernement du Sud-Viet-Nam à l'occasion de diverses manifestations antifrancaises, notamment l'odieuse cérémonie de l'autodafé des insignes militaires français, suite à leur remplacement par des insignes américains. (*Question du 26 avril 1956.*)

Réponse. — La question de M. Debré, dont il s'agit, avait été posée une première fois, au début de l'année, et il avait été convenu, lors du débat au Conseil de la République, le 23 février 1956, que le ministre des affaires étrangères répondrait à l'ensemble des questions posées, qu'elles l'aient été sous la forme de questions écrites ou de questions orales avec débat sur ce problème. Le ministre des affaires étrangères a ainsi répondu au point particulier évoqué par M. Michel Debré, dans les termes suivants: « Je réponds maintenant à une question de M. Michel Debré concernant la présence d'officiers américains dans les fameux « autodafés » auxquels se sont livrés les Vietnamiens sur des insignes français. En réalité, un seul cas a pu être signalé: le 2 janvier dernier, à Lang Xuyen, un lieutenant-colonel et un capitaine américains, conseillers de la deuxième division vietnamienne, avaient été invités par le commandant de cette division à une cérémonie militaire, et on leur avait indiqué qu'il s'agissait simplement d'un changement d'insignes. Au cours de cette cérémonie, des discours en vietnamien ont été prononcés. Comme ils ne comprenaient pas le vietnamien, ils ne savaient pas du tout ce dont il s'agissait. Ce n'est que lorsqu'ils ont vu brûler les insignes qu'ils ont commencé à comprendre qu'ils s'étaient fourvoyés dans une aventure regrettable. Nous avons protesté auprès du Gouvernement vietnamien et celui-ci nous a dit qu'il était tout à fait désolé de ce qui s'était passé, mais que, en réalité, les insignes brûlés — je cite la réponse — « ne l'avaient pas été en tant qu'insignes français » (*Rires.*) cependant que les nouveaux insignes n'étaient nullement des insignes américains, mais étaient inspirés — je cite — « de symboles spécifiquement vietnamiens, tels que la fleur d'abricotier ». M. Edmond Michelet. Les photographies étaient-elles américaines ou vietnamiennes? Quelle était leur origine? M. le ministre. Il y avait vraisemblablement des journalistes de toutes nationalités. M. Edmond Michelet. En tout cas, elles ont été abondamment distribuées. M. le ministre. Mon cher sénateur, je donne une réponse à votre question. Je ne porte pas un jugement personnel sur l'événement que le Gouvernement français, je n'ai pas besoin de le dire — ce n'était pas celui qui est aujourd'hui au pouvoir — a critiqué comme n'importe quel Gouvernement français l'aurait fait dans les mêmes circonstances. »

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

6651. — M. Jules Houcke expose à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre que : d'une part, le décret n° 54-138 du 28 janvier 1954 accorde aux fonctionnaires une bonification d'ancienneté en raison du temps de guerre 1939-1945. L'article 4 dudit décret stipule en son deuxième paragraphe « que les fonctionnaires et agents jouissant d'une pension d'invalidité égale ou supérieure à 40 p. 100 pour blessure reçue ou maladie contractée dans une unité combattante ne pourront bénéficier d'une majoration inférieure à celle accordée aux plus favorisés des combattants non mutilés » ; d'autre part : l'article 4 de la loi du 31 décembre 1953 prescrit que les pensions des victimes civiles sont mises à parité avec les pensions des victimes militaires, établissant ainsi l'égalité des droits entre les victimes civiles et les victimes militaires, et demande si, par corrélation, un fonctionnaire mutilé au titre des victimes civiles de la guerre 1939-1945 jouissant d'une pension de 95 p. 100 dont, par ailleurs, l'état signalétique et des services fait ressortir une campagne double du 2 septembre 1939 au 25 juin 1940 peut prétendre au bénéfice de l'article 4, paragraphe 2, du décret n° 54-138 du 28 janvier 1954. (Question du 24 avril 1956.)

Réponse. — La majoration exceptionnelle allouée en application de l'article 4 du décret n° 54-138 du 28 janvier 1954 n'est allouée qu'aux fonctionnaires et agents ayant reçu leur blessure ou contracté leur maladie dans une unité combattante reconnue comme telle par l'autorité militaire. Par suite, le fonctionnaire titulaire d'une pension de victime civile, visé dans la question posée, ne peut bénéficier des dispositions de l'article 4 ci-dessus. Par contre, au titre de la campagne double du 2 septembre 1939 au 25 juin 1940, dont il est fait mention, l'intéressé est susceptible de bénéficier des majorations prévues à l'article 2 du décret en cause.

6652. — M. Edmond Michelet signale à M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre le mécontentement légitime des bénéficiaires de la loi n° 55-1476 du 12 novembre 1955 devant le retard apporté à sa mise en application. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour réaliser sans plus de délai la volonté du législateur. (Question du 24 avril 1956.)

Réponse. — La loi n° 55-1376 du 12 novembre 1955 prévoit en faveur de certaines catégories de compagnes de militaires, marins ou civils « Morts pour la France » un secours annuel dont le montant et les conditions d'attribution en font, contrairement aux règles suivies jusqu'à présent en cette matière, un véritable droit présentant des analogies avec celui des veuves. L'application de ce texte doit donner lieu à des instructions prises en accord avec le ministère des affaires économiques et financières et le secrétariat d'Etat au budget; de nombreux pourparlers ont déjà été engagés à cet effet. En outre, s'agissant de mesures nouvelles, les crédits nécessaires pour l'application des dispositions instituées par la loi du 12 novembre 1955 ne pourront être ouverts que lors du vote du projet de loi portant ajustement des dotations budgétaires reconduites à l'exercice 1956.

INTERIEUR

6583. — M. Jean Bertaud demande à M. le ministre de l'intérieur de vouloir bien lui faire connaître : 1° quels sont les effectifs du personnel en uniforme et en civil assurant la surveillance routière dans l'intérêt de la sécurité de la circulation : a) en temps ordinaire; b) les dimanches, jours de fêtes et périodes de vacances; 2° combien de véhicules ne comportant aucune indication du service spécial auquel ils sont affectés sont utilisés par le personnel en uniforme ou en civil chargé de la surveillance routière. Au cas où une disproportion trop marquée existe entre les effectifs en uniforme et en civil existerait, il lui demande s'il ne lui apparaîtrait pas nécessaire d'intensifier l'utilisation du personnel en civil, dont l'action ne peut manquer d'être des plus efficaces pour avertir ou sanctionner les conducteurs manquant de sagesse ou de prudence et qui ne respectent les prescriptions du code de la route que lorsqu'un uniforme est en vue ou signalé. (Question du 22 mars 1956.)

Réponse. — 1° La surveillance routière dans l'intérêt de la circulation est effectuée par des fonctionnaires appartenant au ministère de l'intérieur, gardiens de la paix des corps urbains et des compagnies républicaines de sécurité et par des fonctionnaires dépendant du ministère de la défense nationale, gendarmerie départementale et gendarmerie mobile. Les chiffres figurant ci-dessous concernent les fonctionnaires de police qui, seuls, dépendent du ministère de l'intérieur : a) en temps ordinaire, 5.700 gradés et gardiens : dans les villes, corps urbains, 5.000; sur les routes, compagnies républicaines de sécurité, 700 (police motocycliste de la route); b) dimanches et jours de fêtes et périodes de vacances, 10.300 gradés et gardiens : corps urbain, 9.000; compagnies républicaines de sécurité, 1.300, dont 700 motocyclistes; c) périodes exceptionnelles de circulation (Pâques, Pentecôte, 14 juillet, etc.), 13.700 gradés et gardiens : corps urbain, 9.000; compagnies républicaines de sécurité, 4.700, dont 700 motocyclistes; 2° les véhicules utilisés sont les véhicules appartenant aux différents corps urbains ou les véhicules radio utilisés par les compagnies républicaines de sécurité. Ce sont, en principe, des voitures sans aucune indication. En ce qui concerne le personnel en civil : la surveillance de la circulation n'entre pas dans les attributions des fonctionnaires en civil de la sûreté nationale, mais ils peuvent, le cas échéant, cons-

tater les infractions. L'impression de surveillance constante souhâtée par l'honorable parlementaire existe déjà chez les usagers depuis l'institution de contrôles volants. Ces contrôles vont d'ailleurs être intensifiés. Leur utilisation semble préférable à l'emploi de fonctionnaires en civil. Il serait, en effet, difficile à ces derniers de faire stopper les usagers de la route et d'intervenir auprès d'eux. Par ailleurs, le seul relevé du numéro minéralogique est un moyen de preuve judiciaire contestable.

Erratum

à la liste des réponses des ministres aux questions écrites publiées à la suite du compte rendu in extenso de la séance du 24 mai 1956.

Page 798, 1^{re} colonne, 1^{re} ligne, au lieu de : « 6633. », lire : « 6635. ».

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mardi 29 mai 1956.

SCRUTIN (N° 77)

Sur la demande de priorité applicable à la proposition de résolution présentée par M. Michel Debré en conclusion du débat sur les questions orales concernant la situation en Algérie.

Nombre des votants.....	308
Majorité absolue	155
Pour l'adoption	132
Contre	176

Le Conseil de la République n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Jean Dousset.	Monichon.
Abel-Durand.	Driant.	de Montalembert.
Alric.	René Dubois.	de Montulé.
Louis André.	Roger Duchet.	Hubert Pajot.
Philippe d'Argenlieu.	Charles Durand.	Parisot.
Robert Aubé.	Enjalbert.	François Patenôtre.
Angarde.	Yves Estève.	Perdereau.
Bataille.	Fillon.	Georges Pernot.
Beaujannot.	Fléchet.	Peschaud.
Jean Bertaud.	Florisson.	Piales.
Biatarana.	Bénigne Fournier	Pidou de La Maduère.
Blondelle.	(Côte-d'Or).	Raymond Pinchard
Boisrond.	Gaston Fournier	(Meurthe-et-Moselle).
Raymond Bonnefous.	(Niger).	Plait.
Bonnet.	Etienne Gay.	Piagnet.
Bouquerel.	de Geoffre.	de Ponthriand.
Bousch.	Hassan Gouled.	Georges Portmann.
André Boutemy.	Robert Gravier.	Gabriel Puaux.
Boutonnat.	Louis Gros.	Quenum-Possy-Berry.
Brizard.	Hartmann.	Rabouin.
Martial Brousse.	Hoeffel.	Radius.
Julien Brunhes	Houcke.	de Raincourt.
Bruyas.	Houdet.	Repiquet.
Capelle.	Josse.	Paul Robert.
Jules Castellani.	Jozcau-Marigné.	Rochereau.
Chamaulte.	Kalb.	Rogier.
Chambriard.	Lachèvre.	Marcel Rupied.
Chapalain.	de Lachomette.	Sahoulba Gontchomé.
Maurice Charpentier.	Ralijaona Laingo.	Shiaffino.
Robert Chevalier	Le Basser.	François Schleiter.
(Sarthe).	Le Bot.	Schwartz.
Colonna.	Lebreton.	Séné.
Henri Cordier.	Le Digabel.	Raymond Susset.
Henri Cornat.	Leiant.	Tardew.
Coudé du Foresto	Le Léannec.	Teisseire.
Coupinny.	Marcel Lemaire	Gabriel Tellier.
Jourroy.	Le Sassièr-Boisauné.	Tharradin.
Caf.	Levacher.	Thibon.
Michel Debré.	Liot.	Jean-Louis Tinaud.
Delalande.	Longchambon.	Henry Torrès.
Claudius Delorme.	Marcihacy.	François Valentin.
Delrieu.	de Maupeou.	Vandaele.
Descours-Desacres.	de Menditte.	de Villoutreys.
Deutschmann.	Netton.	Michel Yver.
Mme Marcelle	Edmond Michelet.	Joseph Yvon.
Devaud.	Marcel Molle.	Zussy.

Ont voté contre :

MM. Aguesse. Ajavon. Auberger. Aubert. Baratgin. de Bardonnèche. Henri Barré. Baudru. Paul Bécharé. Benchiha Abdelkader. Jean Béné. Berlioz. Georges Bernard. Jean Berthoin. Marcel Bertrand. Général Béthouart. Auguste-François. Billiemaz. Bordeneuve. Borgeaud. Boudinot. Marcel Boulangé (ter- ritoire de Belfort). Georges Boulanger (Pas-de-Calais). Brégégère. Brettes. Mme Gilberte Pierre- Brossolette. René Caillaud. Nestor Calonne. Canivez. Carcassonne. Mme Marie-Hélène Cardot. Frédéric Cayrou. Cerneau. Chaintron. Champeix. Gaston Charlet. Chazette. Paul Chevallier (Savoie). Chochoy. Claireaux. Claparède. Cléro. Pierre Commin. André Cornu. Courrière.	Dassaud. Léon David. Deguise. Mme Marcelle Delabie. Yvon Delbos. Vincent Delpuech. Mme Renée Dervaux. Paul-Emile Descomps. Diallo Ibrahima. Djessou. Amadou Doucouré. Droussent. Dufeu. Dulin. Mme Yvonne Dumont. Dupic. Durieux. Dutoit. Ferhat Marhoun. Filippi. Jean Fournier (Landes). Fousson. Jacques Gadoin. Gaspard. Jean Geoffroy. Gilbert-Jules. Mme Girault. Gondjout. Goura. Gregory. Jacques Grimaldi. Haidara Mahamane. Léo Hamon. Yves Jaouen. Alexis Jaubert. Jézéquel. Edmond Jollit. Kalenzaga. Koessler. Kotouo. Laburthe. Jean Lacaze. Georges Laffargue. de La Gontrie. Albert Lamarque. Lamousse. Laurent-Thouverey. Le Gros. Léonnetti. Waldeck L'Huillier.	Litaize. Lodéon. Longuet. Mahdi Abdallah. Gaston Manent. Marignan. Pierre Marty. Jacques Masteau. Mathéy. Henri Maupoil. Georges Maurice. Mamadou M'Bodje. Menu. Méric. Minvielle. Mistral. Monsarrat. Claude Mont. Monpiet. Métais de Narbonne. Marius Moutet. Namy. Naveau. Nayrou. Arouna N'Joya. Ohlen. Pascaud. Pauly. Paumelle. Pellenc. Péridier. Joseph Perrin. Perrot-Migeon. Général Petit. Ernest Pezet. Pic. Jules Pinsard (Saône- et-Loire). Pinton. Edgard Pisanl. Marcel Plaisant. Alain Poher. Primet. Ramampy. Mlle Rapuzzi. Joseph Raybaud. Razac. Restat. Reynouard. Rivière. de Rocca-Serra.
---	--	--

Jean-Louis Rolland.
Rotinat.
Alex Roubert.
Emile Roux.
Marc Rucart.
François Ruin.
Satineau.
Sauvêtre.
Seguin.
Sempé.
Yacouba Sido.

Soldani.
Southon.
Suran.
Symphor.
Edgar Tailhades.
Tainzali Abdennour.
Mme Jacqueline
Thomé-Patenôtre.
Fodé Mamadou Touré.
Diéngolo Traoré.
Trellu.

Ulrici.
Amédée Valeau.
Vanrullen.
Henri Varlot.
Verdeille.
Voyant.
Wach.
Maurice Walker.
Zafimahova.
Zéle.
Zinsou.

N'ont pas pris part au vote :

MM
Armengaud.
Chérif Benhabyles.

Benmiloud Khelladi.
Jacques Debü-Bridel.
Durand-Réville.

René Laniel.
Mostefai El-Hadi.
Marc Pauzet.

Absent par congé :

M. Verneuil.

N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	308
Majorité absolue	155
Pour l'adoption	131
Contre	177

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformé-
ment à la liste de scrutin ci-dessus.

Rectification

au compte rendu in extenso de la séance du jeudi 21 mai 1956.
(Journal officiel du 25 mai 1956.)

Dans le scrutin (n° 66) sur l'amendement (n° 1) de M. Namy,
tendant à rétablir l'article 1^{er} de la proposition de loi relative
au renouvellement des baux commerciaux.

M. Bruyas, porté comme ayant voté « contre », déclare « n'avoir
pas voulu prendre part au vote ».